



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 avril 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Les membres du Groupe d'experts, dont le mandat a été prorogé conformément à la résolution [2428 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, ont l'honneur de transmettre ci-joint leur rapport final, soumis en application du paragraphe 19 e) de la résolution.

Le rapport a été communiqué le 15 mars 2019 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#), qui l'a examiné le 29 mars 2019.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport final à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

(Signé) Michael **Gibb**

(Signé) Dean **Gillespie**
Expert

(Signé) Andrei **Kolmakov**
Expert

(Signé) Renifa **Madenga**
Experte

(Signé) Emilio **Manfredi**
Expert



Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud présenté en application de la résolution 2428 (2018)

Résumé

Le 12 septembre 2018, Salva Kiir, Président du Soudan du Sud, Riek Machar Teny, Chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, et d'autres factions rebelles ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Celui-ci a permis de réduire l'intensité des combats dans de nombreuses régions du pays, et d'atténuer ainsi dans une certaine mesure la grave crise humanitaire qui continue d'affliger la majeure partie de la population civile. Il a également permis le retour à Djouba de hauts dirigeants de l'opposition, ouvrant un nouvel espace pour le dialogue politique et le renforcement de la confiance qui seront nécessaires pendant la période de transition qui s'annonce.

Cependant, certains groupes armés, notamment une alliance dirigée par le Front de salut national de Thomas Cirillo, n'ont pas signé l'Accord. Un conflit prolongé avec les forces gouvernementales a conduit à la reprise des combats en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental, entraînant le déplacement de quelque 12 000 civils depuis janvier 2019. Ceux-ci s'ajoutent aux plus de 2 millions de civils que le conflit a déplacés, dont la plupart n'ont toujours pas vu leurs conditions de vie s'améliorer concrètement en conséquence des négociations politiques de haut niveau. Un grand nombre de civils demeurent exposés à l'insécurité alimentaire et à des niveaux de violence sexuelle alarmants et persistants induits par l'impunité.

L'application de l'Accord a également été entravée par des retards et parfois des faits d'obstruction. L'état d'urgence est toujours en vigueur ; plusieurs prisonniers politiques influents sont toujours en détention ou restent introuvables ; et peu de progrès concrets ont été faits quant aux dispositions les plus difficiles, notamment celles qui concernent les frontières politiques, la décentralisation et les dispositions en matière de sécurité.

Les réticences du Gouvernement pour ce qui est de partager le contrôle des éléments essentiels du paysage politique et économique et du secteur de la sécurité du Soudan du Sud sont au cœur de ces difficultés. C'est peut-être dans l'influence et le pouvoir croissants du Service national de sécurité que cela est le plus notable, celui-ci étant devenu une force combattante parallèle d'importance capable d'agir en dehors de la légalité et du cadre d'application de l'Accord. Tant le Gouvernement que les forces d'opposition continuent également de tirer profit d'une économie de conflit parallèle, grâce notamment au commerce illicite du bois d'œuvre et de l'or.

Les élites politiques bénéficiant des avantages qu'apporte une période de relative stabilité et de l'accès à une économie stimulée par l'augmentation de la production et du prix des hydrocarbures n'ont guère à gagner à ce que l'Accord s'effondre. Elles doivent toutefois faire face de plus en plus à l'impatience croissante des commandants, des combattants et des civils, qui n'ont pas encore récolté les fruits des négociations conclues par leurs dirigeants. Maintenir l'élan acquis en soutenant le règlement des aspects les plus controversés de l'Accord est désormais l'un des principaux défis qui se posent quant à la viabilité de ce dernier.

Le contexte régional dans lequel l'Accord est appliqué a également évolué depuis la publication du rapport périodique du Groupe d'experts en novembre 2018 (S/2018/1049), l'un des principaux garants de l'Accord, le Soudan, étant aux prises avec une période d'instabilité intérieure, et d'autres différends régionaux étant devenus des priorités concurrentes pour l'Ouganda.

Par sa résolution [2428 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a imposé un embargo sur les armes s'appliquant à l'ensemble du territoire du Soudan du Sud, des dérogations et critères y relatifs étant cependant prévus au paragraphe 5 du texte. Comme dans son rapport périodique, le Groupe d'experts constate toujours la présence de forces militaires étrangères au Soudan du Sud. Bien qu'il n'ait pas mis en évidence l'importation d'importantes quantités d'armes ou de munitions, le Groupe d'experts a noté que les efforts déployés pour surveiller l'application de l'embargo étaient limités et, en particulier, qu'aucun rapport d'inspection n'avait été établi en application du paragraphe 8 de la résolution [2428 \(2018\)](#). Des lacunes ont également été relevées dans les systèmes mis en place par les États de la région pour appliquer le gel des avoirs.

Le présent rapport final recense les constatations faites par le Groupe d'experts à l'issue des travaux qu'il a menés entre septembre 2018 et mars 2019.

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Abréviations | 6 |
| I. Généralités | 7 |
| A. Mandat et déplacements | 7 |
| B. Méthode | 7 |
| C. Coopération avec les organisations internationales et les autres parties prenantes | 8 |
| II. Dynamique du conflit | 8 |
| A. Groupes armés et application de l'accord de paix | 8 |
| B. Étude de cas sur le Service national de sécurité | 16 |
| C. Contexte et évolution de la situation au niveau régional | 20 |
| III. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme | 22 |
| A. Accès humanitaire | 22 |
| B. Insécurité alimentaire | 23 |
| C. Utilisation et recrutement d'enfants | 24 |
| D. Violence sexuelle et fondée sur le genre | 25 |
| E. Application du principe de responsabilité | 27 |
| IV. Armes et application de l'embargo sur les armes | 27 |
| V. Finances et ressources naturelles | 30 |
| A. Recettes pétrolières | 31 |
| B. L'Or | 39 |
| C. Bois d'œuvre | 43 |
| D. Charbon de bois | 46 |
| VI. Application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs | 47 |
| A. Interdiction de voyager | 47 |
| B. Gel des avoirs | 48 |
| VII. Conclusion | 50 |
| VIII. Recommandations | 50 |
| Annexes* | |
| 1. Case study on armed groups in Unity State | 53 |
| 2. Further information on the evolution and command structures of the National Security Service | 58 |
| 3. Diversion of public funds to security spending | 60 |
| 4. Joint Defence Board Cantonment Areas and Barracks Agreement of 3 February 2019 | 62 |

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

| | | |
|-----|---|-----|
| 5. | SPLM national secretariat: Report on the modalities for the reunification of SPLM, 21 February 2019 | 66 |
| 6. | National Security Service promotions, August 2018 | 68 |
| 7. | South Sudan Alliance Federal Army: Statement of 8 March 2019 | 88 |
| 8. | Internal Security Bureau “Blue House” detention facility. | 90 |
| 9. | Ceasefire and Transitional Security Arrangements Monitoring and Verification Mechanism flash report, 18 December 2018 | 92 |
| 10. | Joint Defence Board: Joint communiqué on the Luri incident, 20 December 2018 | 93 |
| 11. | Communiqué of the forty-sixth ordinary session of the IGAD Council of Ministers, Djibouti, 27 February 2019 | 94 |
| 12. | Joint Statement on the Visit of H.E. President Isaias Afewerki of the State of Eritrea and H.E. Prime Minister Abiy Ahmed of the Federal Democratic Republic of Ethiopia to the Republic of South Sudan, Juba, 4 March 2019 | 96 |
| 13. | IGAD invitation to General Thomas Cirillo Swaka to a meeting in Addis Ababa, 1 March 2019 | 97 |
| 14. | Further testimony from victims of sexual violence in Unity State | 99 |
| 15. | Arms and ammunition observed by the Panel in South Sudan | 103 |
| 16. | Revenue-sharing agreements for South Sudan’s joint venture oil production companies. | 105 |
| 17. | Loan agreement and letter of credit facility with Trinity Energy and the African Export-Import Bank (Afreximbank). | 107 |
| 18. | Green Horizon project | 109 |
| 19. | Official mining exploration licences for the Republic of South Sudan | 111 |
| 20. | SSPDF vehicle carrying charcoal sacks | 112 |
| 21. | Response and signed affidavit from Israel Ziv | 113 |

Abréviations

| | |
|--------------------------|---|
| APLS dans l'opposition | Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition |
| HCDH | Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IGAD | Autorité intergouvernementale pour le développement |
| M/APLS dans l'opposition | Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition |
| MINUSS | Mission des Nations Unies au Soudan du Sud |
| MPLS | Mouvement populaire de libération du Soudan |
| MPLS-Anciens détenus | Mouvement populaire de libération du Soudan- Anciens détenus |
| MPLS dans l'opposition | Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition |
| NAS | Front de salut national |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |

I. Généralités

A. Mandat et déplacements

1. Par sa résolution [2206 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions visant des personnes et des entités qui participent au conflit au Soudan du Sud et a créé un comité des sanctions (le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud). Le 1^{er} juillet 2015, le Comité a désigné six personnes devant faire l'objet de sanctions ciblées. En adoptant la résolution [2428 \(2018\)](#), le Conseil a reconduit le régime des sanctions jusqu'au 31 mai 2019 et ajouté deux personnes à la liste des personnes désignées. Il a également décidé d'imposer un embargo sur les armes sur l'ensemble du territoire du Soudan du Sud, des dérogations et critères y relatifs étant prévus au paragraphe 5 de ladite résolution.

2. Le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 1^{er} juillet 2019 le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, afin que celui-ci puisse réunir et analyser toute information concernant l'application des dispositions de la résolution [2428 \(2018\)](#), pour aider le Comité dans ses travaux, notamment en lui fournissant des informations pouvant servir à désigner des personnes ou des entités qui se livreraient aux activités décrites aux paragraphes 13, 14 et 15 de la résolution.

3. Le 22 août 2018, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité, a nommé les cinq membres du Groupe d'experts (voir [S/2018/776](#)) : un expert en ressources naturelles (Michael Gibb), un expert en armes (Dean Gillespie), un expert en finances (Andrei Kolmakov), une experte en affaires humanitaires (Renifa Madenga) et un expert en groupes armés et questions régionales (Emilio Manfredi). M. Gibb a été désigné Coordonnateur du Groupe d'experts.

4. Depuis leur nomination en août 2018, les membres du Groupe d'experts se sont rendus en Afrique du Sud, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis d'Amérique, en Éthiopie, en France, au Kenya, en Ouganda, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au Soudan et au Soudan du Sud.

B. Méthode

5. Le présent rapport a été établi sur la base des recherches menées par le Groupe d'experts ainsi que de l'examen de documents fournis par le Gouvernement sud-soudanais, d'autres États Membres, des entités régionales, des organisations internationales et des entités commerciales. Il repose également sur les travaux antérieurs du Groupe d'experts, notamment les rapports publics et confidentiels présentés précédemment au Conseil de sécurité et au Comité, des centaines d'entretiens et de nombreux autres éléments d'information et de preuve recueillis auprès d'un large éventail de sources.

6. Le Groupe d'experts respecte les normes méthodologiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 ([S/2006/997](#)). Selon ces normes, il doit s'appuyer sur des documents vérifiés et authentiques, des éléments de preuve concrets et des observations faites directement sur le terrain, y compris des photographies chaque fois que possible. Il a corroboré l'ensemble des informations figurant dans le présent rapport au moyen de sources multiples et indépendantes afin de respecter le critère de preuve exigé.

7. Le Groupe d'experts a mené ses travaux dans la plus grande transparence et a été soucieux de respecter la confidentialité de ses sources si nécessaire. Une source

ou un document est dit(e) « confidentiel(le) » lorsque sa divulgation pourrait mettre la source en danger ou compromettre les enquêtes en cours du Groupe d'experts.

C. Coopération avec les organisations internationales et les autres parties prenantes

8. Bien qu'il mène ses travaux indépendamment des organismes et institutions des Nations Unies, le Groupe d'experts tient à remercier la direction et le personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et d'autres membres du personnel des Nations Unies en poste à Entebbe (Ouganda), à Nairobi et à New York pour l'appui précieux qu'ils lui ont fourni.

9. Le Groupe d'experts a rencontré le Ministre de la défense, le chef d'état-major, le Ministre de l'intérieur, le Ministre des mines et la Ministre du genre, de l'enfance et de la protection sociale du Soudan du Sud ; des représentants du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et du Ministère de la foresterie ; et un certain nombre de responsables des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, dont des commandants de la Brigade 7(b) et des deuxième, quatrième, cinquième, huitième et dixième divisions.

10. Comme suite au paragraphe 18 de la résolution [2428 \(2018\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait de tenir des consultations régulières avec les États Membres concernés, les organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que la MINUSS, le Groupe d'experts a longuement consulté les États Membres et ces entités au cours des premiers mois de son mandat.

11. Le Groupe d'experts a rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS ; le commandant de la force de la Mission et le chef de la police civile ; des représentants des divisions des droits de la personne, des affaires civiles et des affaires politiques et des groupes de la protection des femmes, de la problématique femmes-hommes, de la protection de l'enfance et de l'état de droit, de la Mission, ainsi que du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de la police des Nations Unies et du Service de la lutte antimines de l'ONU, au Soudan du Sud. Il a également tenu des consultations avec des représentants de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, et de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud.

II. Dynamique du conflit

A. Groupes armés et application de l'accord de paix

12. Lors du trente-troisième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), tenu à Addis-Abeba le 12 septembre 2018, Salva Kiir, Président du Soudan du Sud, a signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud (« Accord revitalisé ») avec Riek Machar Teny, Chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition), et des représentants d'autres factions d'opposition, à savoir : le Mouvement populaire de libération du Soudan-Anciens détenus (MPLS-Anciens détenus), l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, le groupe baptisé « Regroupement de partis politiques » (Umbrella of Political Parties), l'Alliance

nationale de partis politiques, le Parti africain du Soudan uni, le Front démocratique uni de salut, le Parti démocratique uni et le Congrès national africain. Le nouvel accord visait à mettre fin aux hostilités qui ont éclaté en juillet 2016 après l'échec de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud conclu en 2015.

13. Dans son rapport périodique (S/2018/1049), le Groupe d'experts a examiné le contexte dans lequel l'Accord revitalisé avait été conclu, notant l'épuisement, l'amenuisement des ressources et les réalités militaires qui ont ramené les parties à la table des négociations ainsi qu'un changement dans la dynamique régionale qui s'est traduit par le renforcement de la participation du Président du Soudan, Omer Hassan Al-Bashir, et du Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, à l'appui du rôle moteur assumé jusqu'alors par l'IGAD.

14. L'Accord revitalisé peut encore être considéré comme une étape susceptible de permettre d'avancer sur la voie du règlement du conflit au Soudan du Sud, bien qu'il faille tempérer cet optimisme compte tenu des nombreuses difficultés auxquelles fait face son application. Il s'agit d'un accord imparfait quoiqu'ambitieux, qui nécessitera un soutien politique durable et un suivi rigoureux, notamment de la gestion et de l'utilisation des finances publiques, si l'on veut que se concrétisent les promesses faites à la population sud-soudanaise.

15. Le cessez-le-feu permanent, convenu dans le cadre de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire conclu le 21 décembre 2017, semble tenir dans la plus grande partie du pays¹. Le nombre d'incidents liés au conflit a donc baissé, ce qui permet de rendre moins pénible la situation d'urgence d'ordre humanitaire à laquelle fait toujours face la majeure partie de la population civile.

16. Plusieurs hauts dirigeants de l'opposition sont retournés à Djouba², ce qui indique qu'une certaine confiance a été restaurée entre les parties et permet de prendre d'autres mesures de renforcement de la confiance et de célébrer le retour de la paix dans l'ensemble du pays, avec la participation tant du Gouvernement que des forces de l'opposition³. Leur présence à Djouba a également permis à plusieurs des principaux organes créés en vertu de l'Accord revitalisé de se réunir plus régulièrement, signe d'une progression sur la voie de l'application des dispositions les plus difficiles, notamment les dispositions relatives à la sécurité décrites au chapitre 2.

¹ L'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire a été réaffirmé le 21 juin 2018 lors du trente-deuxième Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'IGAD sur le Soudan du Sud, puis de nouveau le 12 septembre 2018 dans l'article 2.1 de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud.

² Au nombre des dirigeants de l'opposition qui sont retournés à Djouba sont le Président adjoint du M/APLS dans l'opposition, Henry Odwar, la Chef du Comité de sécurité du M/APLS dans l'opposition, Angelina Teny, une haute responsable du MPLS-Anciens détenus, Rebecca Nyandeng de Mabor, le Président (contesté) de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, Gabriel Changson Chang, le Président du Mouvement démocratique national, Lam Akol, et l'ancien Secrétaire général du Conseil des sages jieng, Uztas Lewis Anei Madut. Entretiens avec Angelina Teny et d'autres hauts responsables du M/APLS dans l'opposition, et avec de hauts responsables de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, du MPLS-Anciens détenus et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à Djouba et à Khartoum, entre janvier et mars 2019.

³ Bentiu, Yambio, Kajo Kaji, Wau, Bour et Raga, entre autres localités. Entretiens avec des officiers supérieurs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de hauts représentants du M/APLS dans l'opposition, des membres du personnel des Nations Unies, des représentants de la société civile et des journalistes, à Djouba, entre janvier et mars 2019.

17. Cela étant, plusieurs forces de l'opposition ont refusé de signer l'Accord revitalisé, faisant valoir que celui-ci passait sous silence les causes profondes du conflit et demandant sa renégociation⁴.

18. Ces forces de l'opposition sont, entre autres, l'Armée/Front uni du Soudan du Sud dirigée par Paul Malong⁵ (SSi.008) et l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud, constituée de quatre groupes, dirigée par le Front de salut national de Thomas Cirillo. Cette alliance, formée en novembre 2018, a réussi à rassembler un certain nombre de groupes armés sous le commandement centralisé de Cirillo⁶.

19. Le refus de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud de signer l'Accord revitalisé a fortement compromis le cessez-le-feu, en particulier dans le secteur de la Rivière-Yei (Équatoria-Central) et dans le secteur d'Amadi (Équatoria-Occidental)⁷ où, depuis janvier 2019, un affrontement militaire prolongé oppose les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national, et a entraîné le déplacement de plus de 12 000 civils⁸. De ce fait, les discours incitant à la violence se sont également multipliés, le Gouvernement ayant qualifié le Front de salut national de « force terroriste », augmenté sensiblement sa présence militaire dans ces secteurs et, en s'associant parfois au M/APLS dans l'opposition⁹, mené des interventions militaires soutenues contre les forces du Front de salut national.

20. Comme suite à son rapport périodique (S/2018/1049), le Groupe d'experts a également confirmé les allégations faisant état de la présence des Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) dans la région de l'Équatorie, y compris dans des secteurs où le conflit se poursuit¹⁰.

21. Comme l'a noté le Groupe d'experts dans son rapport périodique, l'application de l'Accord revitalisé se heurte à la fragmentation des groupes signataires. Le 30 novembre 2018, l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud a tenu des élections à Khartoum pour élire son nouveau président. Peter Gadet Yak (SSi.006), dirigeant du Mouvement d'unité du Soudan du Sud, qui fait l'objet de sanctions, a revendiqué la victoire, mais celle-ci a été immédiatement contestée par le Président sortant, Gabriel Changson Chang, Chef du Parti démocratique fédéral/des Forces armées du Soudan du Sud. Cette lutte interne pour le pouvoir se poursuit toujours. Changson et ceux qui le soutiennent sont à Djouba, ou s'y rendent régulièrement, tandis que Gadet

⁴ Entretiens avec le général Thomas Cirillo, à Addis-Abeba, en novembre 2018 et en février 2019 ; entretiens avec de hauts représentants de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, à Khartoum, à Nairobi et à Kampala, en décembre 2018 et en janvier et en février 2019.

⁵ Entretiens avec de hauts représentants de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, à Khartoum, à Nairobi et à Kampala, entre décembre 2018 et mars 2019.

⁶ Le commandement militaire conjoint de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud est désormais exercé par le général Faiz Ismail Fatur (chef d'état-major) et le général John Kenyi Lebron, le général Khalid Ono Lolu et le général Kamilo Otware (chefs d'état-major adjoints). Entretiens avec le général Thomas Cirillo et de hauts représentants et officiers supérieurs de l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud, à Addis-Abeba et à Kampala, entre novembre 2018 et mars 2019.

⁷ Créés par le décret constitutif n° 36/2015.

⁸ Entretiens avec des représentants de la société civile, des journalistes, des responsables locaux, des chefs religieux, des agents humanitaires, des officiers supérieurs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et des dirigeants du Front de salut national, à Djouba, à Addis-Abeba et à Kampala, en février et en mars 2019.

⁹ Entretiens avec des responsables locaux, des chefs religieux et des représentants de la société civile, à Djouba et à Kampala, entre janvier et mars 2019.

¹⁰ Entretiens avec des responsables locaux, des chefs religieux, des représentants de la société civile, d'anciens agents des services de renseignement ou des agents en poste et des diplomates des pays de la région, à Djouba, à Kampala et à Addis-Abeba, entre janvier et mars 2019. La présence des Forces de défense populaires de l'Ouganda a également été confirmée par des responsables de l'État ougandais, lors d'une réunion avec le Groupe d'experts à Kampala en mars 2019.

'partage son temps entre Khartoum et le Kordofan méridional (Soudan), près de la frontière avec le Soudan du Sud, où ses forces militaires ont leur base. Lam Akol, qui a pris parti pour Gadet, s'est rendu à Djouba en février et y est resté trois jours avant de retourner à Khartoum¹¹.

22. Malgré la dynamique créée par l'arrivée à Djouba de membres prééminents de l'opposition, les questions de procédure continuent de dominer le débat. En conséquence, peu de progrès ont été faits en ce qui concerne les questions de fond les plus difficiles alors qu'approche la fin de la période préparatoire à la transition, d'une importance cruciale, dont la durée avait été fixée à huit mois¹². Cela a découragé la plupart des groupes, en particulier ceux pour lesquels l'obtention de progrès concrets sur ces questions, et non la présence d'élites politiques à Djouba, est un objectif central.

23. Tant le Gouvernement que les groupes d'opposition ont justifié le retard pris dans l'application de l'Accord revitalisé par l'insuffisance des ressources financières. Cependant, le Gouvernement a alloué peu de ressources au Comité national préparatoire à la transition, lequel favorise considérablement les dépenses en faveur du secteur de la sécurité (voir annexe 3), la question des recettes publiques étant toujours entourée d'une grande opacité.

24. Le processus politique consiste maintenant à concilier les progrès faits à ce jour grâce à l'application de l'Accord revitalisé et l'impatience croissante des signataires, des garants et de la population civile sud-soudanaise. Cette situation était presque inévitable car cet accord ambitieux n'était en fin de compte qu'un marché conclu entre des élites placées devant un éventail de choix de plus en plus restreint¹³. Leurs dirigeants et commandants, ainsi que la population civile, étant de plus en plus las du conflit, chaque groupe a trouvé ses propres raisons d'accepter un accord qui pourrait sortir le Soudan du Sud du conflit ouvert et rétablir l'accès à certaines ressources financières¹⁴.

25. Concrètement, l'Accord revitalisé n'a donc pas été le fruit de négociations multilatérales approfondies fondées sur une vision collective et partagée mais plutôt le résultat d'une série de négociations parallèles et bilatérales qui ont dégagé suffisamment de positions communes pour aboutir à un accord¹⁵. Cependant, ce qui a été obtenu n'a pas été un engagement global à donner une nouvelle forme au processus politique en appliquant un texte ambitieux, mais plutôt un nouveau cadre dans lequel reprendre les négociations politiques habituelles qui ont façonné la politique et l'allocation des ressources au Soudan du Sud depuis l'indépendance du pays.

¹¹ Entretiens avec de hauts représentants de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, à Kampala, à Khartoum et à Djouba, en décembre 2018 et en janvier et en février 2019.

¹² Entretiens avec des officiers supérieurs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et du Front de salut national, des représentants de la société civile, des journalistes et des responsables locaux, à Djouba, à Nairobi, à Kampala et à Khartoum, entre janvier et mars 2019.

¹³ Entretiens avec des représentants de la société civile, des diplomates, des agents du Gouvernement sud-soudanais, des membres de l'APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et de bureaux régionaux chargés des services de sécurité, à Addis-Abeba, à Nairobi, à Kampala et à Khartoum, entre septembre et décembre 2018.

¹⁴ Entretiens avec des diplomates et des membres de bureaux chargés des services de sécurité de pays de la région, des analystes internationaux et des journalistes, à Addis-Abeba, à Nairobi, à Kampala et à Khartoum, entre septembre et décembre 2018.

¹⁵ Entretiens avec des diplomates, des officiers supérieurs de l'APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et du Front de salut national, à Addis-Abeba, à Nairobi, à Kampala et à Khartoum, entre septembre et décembre 2018.

26. Par conséquent, des progrès ont été rapidement faits dans les domaines présentant clairement un intérêt commun. Dans l'ensemble, de nouveaux combats ont été évités entre les signataires, qui n'en ont plus guère la volonté ni les ressources, et un espace politique a été ouvert dans lequel ont repris les tractations et les négociations suite à la création de nouveaux organes et de nouveaux postes, pourvus en partie par les hautes personnalités politiques qui sont retournées à Djouba. De même, aucun progrès sensible n'a été fait dans le domaine de la justice transitionnelle ou pour amener les auteurs de crimes passés à répondre de leurs actes, comme le prévoyait le chapitre 5 de l'Accord revitalisé, les signataires étant pour la plupart d'accord pour s'opposer à de telles mesures¹⁶. Cette démarche sélective et partielle a également influencé l'application d'autres dispositions, notamment celles concernant la gestion et l'allocation des finances publiques (chap. 4), certaines étant ignorées et d'autres façonnées de manière à correspondre aux conclusions du processus de négociation¹⁷.

27. Les obstacles les plus importants à la viabilité de l'Accord revitalisé se trouvent donc dans les dispositions que l'une ou plusieurs parties ne souhaite pas ignorer, mais quant auxquelles il n'y a guère de terrain d'entente. Le plus considérable de ces obstacles est, peut-être, la réticence du Gouvernement à renoncer au contrôle des principaux éléments qui déterminent la situation économique et en matière de sécurité au Soudan du Sud¹⁸.

28. Le cantonnement des forces armées illustre parfaitement cette dynamique. Bien que le Gouvernement ait approuvé un plan de cantonnement qui permet aux dirigeants du M/APLS dans l'opposition d'honorer les promesses qu'ils ont faites à leur armée et à leurs commandants épuisés de leur fournir nourriture, logement et soins médicaux, il a résisté à l'application d'autres dispositions essentielles¹⁹. Cela comprend, dans la pratique, le désengagement et la séparation des forces (2.2.2), leur regroupement et leur cantonnement (2.2.3.3), la démilitarisation des zones civiles (2.2.3.1), la collecte d'armes lourdes de longue et de moyenne portées (2.2.3.2) et la soumission de cartes indiquant l'emplacement, la taille et les arsenaux de la force (2.2.3.4). Le M/APLS dans l'opposition a fait savoir que la pleine application de ces dispositions constituait une priorité ainsi qu'une condition préalable au retour à Djouba de Riek Machar à la fin de la période préparatoire à la transition, à la mi-mai 2019²⁰.

29. De même, le recrutement et l'entraînement de forces de sécurité sont interdits par l'article 2.1.8 de l'Accord revitalisé. Le Groupe d'experts a cependant établi que tant les Forces sud-soudanaises de défense du peuple que le Service national de sécurité ont continué de recruter des éléments dans l'État du Ouarrap, notamment dans les secteurs de Gogrial, de Tonj et de Twic, qui sont tous trois des fiefs ethniques

¹⁶ Entretiens avec de hauts fonctionnaires, des représentants du M/APLS dans l'opposition, du MPLS-Anciens détenus et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, des responsables locaux, des chefs religieux et des représentants de la société civile, à Djouba, à Nairobi, à Kampala, à Addis-Abeba et à Khartoum, entre septembre et décembre 2018 et entre janvier et mars 2019.

¹⁷ Entretiens avec des représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du M/APLS dans l'opposition, du MPLS-Anciens détenus et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, et des représentants de la société civile, à Djouba, à Kampala et à Khartoum, entre janvier et mars 2019.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Entretiens avec de hauts représentants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du service de renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, à Djouba, à Bentiu, à Kampala, à Khartoum, à Addis-Abeba et à Nairobi, en décembre 2018 et entre janvier et mars 2019.

²⁰ Entretiens avec Riek Machar, à Khartoum, en décembre 2018 et en janvier 2019.

du Président Kiir²¹. Il a également établi qu'une faction du M/APLS dans l'opposition alliée au Gouvernement et dirigée par le Premier Vice-Président, Taban Deng Gai, recrutait des éléments, y compris des enfants, dans certains secteurs de l'État de l'Unité.

30. Le fait que le Service national de sécurité, et son Bureau de la sécurité intérieure en particulier, aient été exclus jusqu'à ce jour du processus d'application de l'Accord revitalisé illustre peut-être le mieux la détermination à garder le contrôle effectif de la sécurité. Comme il est indiqué dans l'étude de cas ci-dessous, le Service national de sécurité est devenu un intervenant de plus en plus puissant et indépendant du secteur de la sécurité et exerce un contrôle territorial sur Djouba et d'autres grandes villes²². Le Groupe d'experts a confirmé des allégations selon lesquelles le Service national de sécurité s'est opposé à l'application des dispositions relatives à la sécurité décrites au chapitre 2²³.

31. L'article 1.15 de l'Accord revitalisé porte sur la question controversée des frontières politiques mais il concerne aussi plus généralement le transfert des pouvoirs de l'administration centrale aux gouvernements locaux et l'accès équitable à la terre et aux ressources. Pour un grand nombre de groupes de l'opposition, il s'agit là de priorités d'une importance cruciale. Le Comité technique des frontières s'est cependant heurté à un certain nombre d'obstacles et n'a finalement pas été en mesure de mener à bien ses travaux²⁴. La Commission indépendante des frontières (art. 1.15.7) n'avait pas encore été créée au moment de la rédaction du présent rapport.

32. Le Gouvernement s'est également efforcé d'utiliser la période de préparation à la transition pour consolider son contrôle du paysage politique²⁵. Le 30 janvier 2019, par exemple, le Président Kiir a constitué un comité chargé d'accélérer la réunification des trois principales factions du Mouvement populaire de libération du Soudan : la faction qu'il dirige lui-même; la faction du MPLS dans l'opposition dirigée par le Premier Vice-Président, Taban Deng Gai ; et la faction MPLS-Anciens détenus dirigée par Deng Alor Kuol. La faction du MPLS dans l'opposition dirigée par Riek Machar n'en fait toutefois pas partie²⁶. Étant donné l'importance de l'enseigne MPLS pour les futures élections, cette initiative pourrait être source de divisions à un moment clef de la période préparatoire à la transition²⁷.

²¹ Entretiens avec des dirigeants locaux, des membres du personnel humanitaire, des membres du personnel de la MINUSS et du service de renseignement militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des diplomates et des sources confidentielles, à Djouba, à Nairobi et à Kampala, en décembre 2018 et entre janvier et mars 2019.

²² Voir sect. II B de l'étude de cas sur le Service national de sécurité ci-dessous et le rapport de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud en date du 18 février 2019 (A/HRC/40/69).

²³ Entretiens avec des officiers supérieurs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, en février 2019 ; entretiens avec Riek Machar, à Khartoum, en décembre 2018 et en janvier 2019 ; entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux tenus secrets, entre janvier et mars 2019.

²⁴ Entretiens avec des diplomates et des sources confidentielles, à Djouba et à Addis-Abeba, entre janvier et mars 2019.

²⁵ Entretiens avec des officiers supérieurs des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des diplomates, des membres du personnel de la MINUSS et des sources confidentielles, à Djouba, en décembre 2018 et entre janvier et mars 2019.

²⁶ Voir annexe 5. Entretiens avec de hauts représentants du MPLS, du MPLS dans l'opposition, du M/APLS dans l'opposition (Taban Deng Gai) et du MPLS-Anciens détenus, des représentants de la société civile et des journalistes, à Djouba, en février et en mars 2019.

²⁷ Entretiens avec des représentants du MPLS, du MPLS dans l'opposition, du MPLS-Anciens détenus, des représentants de la société civile, des analystes et des diplomates, à Djouba, à Kampala et à Addis-Abeba, en février et en mars 2019.

33. L'action menée pour appliquer les dispositions les plus litigieuses (voir ci-dessus) se trouve compliquée par un certain nombre de forces et d'objectifs qui se font concurrence, y compris au sein des groupes signataires²⁸.

34. Les dirigeants politiques des groupes signataires anticipent sur la constitution d'un nouveau gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé et jouent des coudes pour obtenir les postes clefs. Des négociations laborieuses sont en cours au sujet de dispositions relatives à la sécurité qui seraient suffisantes pour garantir le retour de Riek Machar à la fin de la période de préparation à la transition, sur fond de tensions sous-jacentes entre le Président Kiir et le Premier Vice-Président Taban Deng Gai, liées au rôle que jouerait celui-ci dans un futur gouvernement où Riek Machar reprendrait son poste de Premier Vice-Président, tandis que d'autres élites politiques convoitent les quatre autres postes de vice-président et les principaux portefeuilles ministériels²⁹.

35. Bien que les dirigeants des groupes signataires puissent être disposés à envisager des concessions tactiques à court terme de manière à atteindre leurs objectifs à plus long terme, des membres de rang inférieur de ces groupes ont, au cours d'entretiens avec le Groupe d'experts, souligné la primauté de leurs besoins immédiats en termes de nourriture et de logement et concernant d'autres avantages matériels, exprimant beaucoup moins d'intérêt pour des objectifs à long terme et un positionnement politique. Au sein du M/APLS dans l'opposition, par exemple, le général Johnson Olony a fait part de son mécontentement face au peu d'attention accordé aux frontières politiques dans les secteurs chillouk, eu égard en particulier aux contraintes qui sont celles du Comité technique des frontières et de la Commission indépendante des frontières. À l'occasion d'entretiens avec de hauts représentants du M/APLS dans l'opposition de l'Équatorie, le Groupe d'experts a également noté que ceux-ci étaient de plus en plus mécontents des priorités retenues par leurs dirigeants à Djouba ainsi que de l'opération militaire conjointe menée contre le Front de salut national par les forces gouvernementales et les forces mobiles des Nuer de l'APLS dans l'opposition, dont la base est à Panyume. Certains ont même évoqué la possibilité d'une scission du mouvement, soit pour créer une nouvelle force soit pour s'associer à l'Alliance démocratique nationale du Soudan du Sud, qui est dirigée par le Front de salut national de Thomas Cirillo³⁰.

36. Il en va de même pour les groupes dissidents plus petits avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu, qui ne s'intéressaient qu'au meilleur moyen d'atteindre leurs objectifs à court terme et ne se souciaient pratiquement pas de la vie politique nationale³¹. Un groupe dissident de l'Équatorie a déclaré au Groupe d'experts que « s[il] peut trouver un commanditaire et de l'argent, [il] combatt[r]a le Gouvernement. Sinon, [il ira] à Djouba, signer[a] et travailler[a] avec le Gouvernement »³².

²⁸ Entretiens avec des agents de l'État, des représentants du M/APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, du MPLS-Anciens détenus et de la société civile, à Djouba, en janvier et en février 2019.

²⁹ Entretiens avec des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, du M/APLS dans l'opposition, du MPLS-Anciens détenus et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud, des responsables locaux, des représentants de la société civile et des membres du personnel de la MINUSS, à Djouba et à Bentiu, en janvier et en février 2019.

³⁰ Entretiens avec de hauts représentants et des officiers supérieurs du M/APLS dans l'opposition, à Kampala, à Djouba et à Khartoum, en décembre 2018 et entre janvier et mars 2019.

³¹ Entretiens avec de hauts représentants du MPLS dans l'opposition, du MPLS-Anciens détenus, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, des acteurs politiques indépendants, des représentants de la société civile et des responsables locaux, à Djouba, à Kampala et à Khartoum, en janvier et en février 2019.

³² Entretiens avec un groupe dissident de l'Équatorie, à Kampala, en janvier et en février 2019.

37. De nouvelles divisions compliquent les tractations à l'échelon local, et d'importantes divisions intratribales se font également jour³³. Le renforcement de la prédominance des Rek Dinka de souche, principalement originaires des États de Gogrial, de Tonj et de Twic³⁴, dans les institutions et bureaux gouvernementaux clefs, et dans d'autres groupes Dinka, serait un sujet de préoccupation croissante. Le Conseil des sages jieng, groupe informel de dirigeants et de sages Dinka influents, exerce une pression sur les principales parties pour rétablir une base Dinka plus large qui pourrait aussi mieux tenir compte des autres groupes. À ce titre, une action pourrait être menée pour réintégrer Paul Malong Awan (SSi.008), qui fait l'objet de sanctions, ce à quoi s'oppose le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure, Akol Koor Kuc³⁵.

38. La même dynamique prévaut parmi les Nuer, dans la mesure où le possible retour de Riek Machar, un Dok Nuer, remet en question l'avenir politique du Premier Vice-Président, Taban Deng Gai, un Jikany Nuer. Taban Deng Gai conservant d'importantes forces dans l'État de l'Unité, où la situation est instable, ces tensions pourraient rapidement se transcrire dans la dynamique d'ensemble du conflit tant à l'échelon local qu'à l'échelon national. Le 30 décembre 2018, le colonel Dickson Gatluak Jock, ancien porte-parole militaire du M/APLS dans l'opposition (Taban Deng Gai), a fait défection et accusé Taban Deng Gai de céder au Gouvernement et d'intégrer sans consentement préalable ses forces dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le MPLS. Gatluak Jock a par la suite constitué un nouveau mouvement appelé « Front de libération pour l'union fédérale »³⁶.

39. Ces dernières années, l'Équatorie est devenue l'une des régions les plus instables du Soudan du Sud, comme l'a mis en évidence ces derniers mois l'opposition de Thomas Cirillo à l'Accord revitalisé et comme l'a indiqué le Groupe d'experts dans une étude de cas publiée dans son rapport périodique. Cirillo a tiré parti des griefs que des habitants de l'Équatorie avaient de longue date contre le pouvoir central, dont ils ont le sentiment qu'il a négligé leurs intérêts. Néanmoins, l'opposition de Cirillo à l'Accord revitalisé a également permis à d'autres Équatoriens, tels le Vice-Président actuel, Wani Igga, et le Ministre chargé des affaires du Cabinet et Secrétaire du Comité national préparatoire à la transition, Martin Elia Lomuro, de se présenter comme des alliés du Gouvernement dans une région instable où celui-ci cherche activement à gagner des appuis³⁷.

40. L'Accord revitalisé est un accord ambitieux assorti de brèves échéances et de ressources limitées, dont l'application reste tributaire des multiples dynamiques décrites plus haut. La constance de l'appui politique nuancé, l'accomplissement de progrès quant au respect du principe de responsabilité et un suivi rigoureux,

³³ Entretiens avec des dirigeants locaux, des chefs religieux et des représentants de la société civile, à Djouba et à Bentiu, en décembre 2018 et en janvier et en février 2019.

³⁴ Créés par le décret constitutif n° 36/2015.

³⁵ Cela s'est tout particulièrement manifesté dans les promotions récemment accordées à des membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et du Service national de sécurité. Sur la liste des promus du Service national de sécurité d'août 2018, les personnes originaires des États de Gogrial et de Tonj sont les plus nombreuses. Entretiens avec un officier supérieur des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, un ancien représentant du service de renseignement militaire de l'APLS et des sources confidentielles, à Djouba, à Nairobi, à Addis-Abeba, à Kampala et à Khartoum, en janvier et en février 2019.

³⁶ Entretiens avec de hauts responsables du M/APLS dans l'opposition (Taban Deng Gai), des responsables locaux, des journalistes et des représentants de la société civile, à Djouba, à Bentiu et à Kampala, en décembre 2018 et en janvier et en février 2019.

³⁷ Entretiens avec de hauts représentants du Front de salut national, du M/APLS dans l'opposition, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et des Forces non alliées de l'Équatorie, des responsables locaux, des hommes d'affaires et des représentants de la société civile, à Djouba, à Addis-Abeba et à Kampala, en janvier et en février 2019.

concernant notamment les modalités relatives aux dépenses et au financement, seront nécessaires pour garantir que l'application de l'Accord revitalisé conserve son élan sans s'écarter des dispositions arrêtées d'une manière telle qu'elle mettrait en danger la stabilité et la sécurité futures du Soudan du Sud.

B. Étude de cas sur le Service national de sécurité³⁸

41. La libération immédiate de tous les prisonniers politiques est l'un des éléments clefs de l'Accord revitalisé (art. 2.16), et constitue pour bien des parties un indicateur essentiel de l'engagement du Gouvernement en faveur de la paix³⁹. Le mois d'octobre 2018 a été marqué par la libération de 29 prisonniers politiques, suivie, le 2 novembre 2018, par celle de James Gatdet et du ressortissant sud-africain William Endley, deux membres influents du M/APLS dans l'opposition qui avaient été condamnés à mort en février 2018⁴⁰.

42. Six mois après la signature de l'Accord revitalisé, aucun autre prisonnier politique n'a été libéré⁴¹. Parmi ceux dont on reste sans nouvelles figurent d'autres détracteurs notoires du Gouvernement, y compris Aggrey Idri, membre du M/APLS dans l'opposition, Dong Samuel Luak, avocat spécialiste des droits de l'homme et le jeune militant Peter Biar Ajak.

43. Aggrey et Dong avaient tous deux fui à Nairobi, d'où ils ont disparu les 23 et 24 janvier 2017, respectivement. Ayant interrogé le Gouvernement sud-soudanais sur ce qu'il était advenu des deux hommes, le Groupe d'experts s'est vu répondre qu'il devait s'adresser aux autorités kényanes. Les autorités sud-soudanaises ont déclaré qu'elles ne savaient rien du sort des disparus, mais que tout ce qui s'était produit semblait être survenu à l'extérieur du Soudan du Sud.

44. Le Groupe d'experts dispose d'éléments de preuve corroborés qui donnent fortement à penser qu'Aggrey et Dong ont été enlevés au Kenya par le Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité. Sur ordre de son Directeur général, le général de corps d'armée Akol Koor Kuc, l'équipe du Bureau de la sécurité intérieure a ramené les deux hommes du Kenya à Djouba le 27 janvier 2017, sur un avion de ligne affrété avec l'aide de l'ambassade du Soudan du Sud à Nairobi.

45. Une fois dans la capitale sud-soudanaise, Aggrey et Dong ont été transférés vers un centre de détention du Bureau de la sécurité intérieure situé dans le complexe qui abrite le siège du Service national de sécurité, communément surnommé « la Maison bleue ». Selon un témoin direct, Aggrey a été mis à l'isolement dans l'une de ces cellules appelées *zan zans*, à l'étage réservé aux prisonniers politiques, tandis que Dong, lui aussi placé à l'isolement, était retenu au sous-sol avec les détenus criminels (voir annexe 8). Les deux hommes ont été vus dans les locaux du centre de détention par deux anciens prisonniers avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu.

46. Toutefois, selon ces mêmes témoignages corroborés, pendant la nuit qui a suivi leur arrivée, Aggrey et Dong ont été transférés du centre de la Maison bleue vers un autre centre de détention et de formation du Service national de sécurité, à Luri, dans

³⁸ Voir annexe 2 pour de plus amples d'informations.

³⁹ Entretiens avec Riek Machar, des représentants du M/APLS dans l'opposition, de hauts responsables de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et des représentants de la société civile, à Khartoum, en janvier 2019 ; entretiens avec des représentants de la société civile à Djouba et Nairobi, en décembre 2018.

⁴⁰ Voir Waakhe Simon Wudu, « 2 Machar followers freed in South Sudan », Voice of America, 2 novembre 2018.

⁴¹ Entretiens avec des représentants de la société civile à Djouba, Kampala et Nairobi, en novembre et décembre 2018.

un vaste complexe à l'usage de la présidence et des services de sécurité situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Djouba.

47. Le Groupe d'experts a reçu et examiné plusieurs rapports indépendants émanant de sources multiples, hautement crédibles et bien placées. Les informations reçues se recoupent sur un certain nombre de détails essentiels, ce qui conduit le Groupe d'experts à conclure qu'Aggrey Idri et Dong Samuel Luak ont très probablement été exécutés par des agents du Bureau de la sécurité intérieure le 30 janvier 2017, dans le centre de détention de Luri, sur ordre du commandant des centres de détention et de formation du Service national de sécurité à Luri, du commandant de la Division centrale du Service national de sécurité et, au sommet de la chaîne hiérarchique, du général de corps d'armée Akol Koor Kuc⁴². Leur mort tragique donne à réfléchir quant à la manière dont la violence laissée en héritage par les conflits au Soudan du Sud compromet l'application de l'Accord revitalisé, tout en mettant en évidence le pouvoir discrétionnaire du Service national de sécurité, de plus en plus libre de toute entrave.

48. Quelques mois plus tard, le 28 juillet 2018, Peter Biar Ajak a été arrêté par le Service national de sécurité à son arrivée à l'aéroport international de Djouba. Depuis lors, il est détenu dans la section réservée aux prisonniers politiques de la Maison bleue et n'a que des contacts sporadiques avec ses avocats et sa famille.

49. Le 7 octobre 2018, des affrontements opposant gardiens et détenus se sont produits à la Maison Bleue à la suite de violents mouvements de protestation liés aux conditions de détention. Le Gouvernement affirme que Peter Biar Ajak faisait partie des meneurs de l'émeute, ce que l'intéressé dément⁴³. Le Gouvernement a informé le Groupe d'experts que des poursuites pénales avaient été engagées contre Peter Biar Ajak, principalement pour le rôle qu'il aurait joué lors des événements du 7 octobre, et qu'il était incarcéré en tant que criminel et non pas comme prisonnier politique. Lors de ses discussions avec le Groupe d'experts au sujet de cette affaire, le Gouvernement n'a pas expliqué pourquoi l'intéressé avait été placé en détention à l'origine, ni pourquoi il n'avait pas été inculpé dans les 24 heures qui avaient suivi, comme l'exigent la loi portant application du Code de procédure pénale et la Constitution du Soudan du Sud⁴⁴.

50. Ces affaires illustrent la capacité qu'a le Service national de sécurité, et en particulier le Bureau de la sécurité intérieure, d'agir en dehors du principe de la légalité et des structures officielles de l'État. Le pouvoir dont ces entités disposent et leur volonté de le conserver au-delà de la transition prévue par l'accord de paix menacent véritablement l'application de l'accord et, par extension, la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud.

51. L'indépendance financière croissante du Service national de sécurité est une autre facette de son pouvoir et de son autonomie. Le budget du Service est généralement occulté dans le budget de l'État, où il est habituellement compris dans la rubrique « Sécurité » du budget du Cabinet du Président. Dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19, cette rubrique a été créditée de 4 681 304 253 livres sud-soudanaises (environ 3 millions de dollars des États-Unis). On trouve cependant dans la loi de finances du Soudan du Sud pour 2018/19 la mention explicite d'une rubrique « Service national de sécurité », à laquelle a été inscrit ce même montant de

⁴² Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux tenus secrets, en décembre 2018 et janvier et février 2019. Le Groupe d'experts a recueilli les témoignages de plus d'une dizaine d'individus bien placés, dont certains ayant une connaissance directe des centres de détention. Tous ont témoigné sous condition d'anonymat.

⁴³ Entretien avec un représentant du Ministère des affaires étrangères, à Djouba, en février 2019.

⁴⁴ Ibid. Voir également l'article 64 de la loi portant application du Code de procédure pénale (2018) du Soudan du Sud.

4 681 304 304 253 livres sud-soudanaises. Sachant que le montant des crédits inscrits à la rubrique équivalente du budget de l'exercice 2017/18 était de 2 755 945 652 livres sud-soudanaises, le budget du Service national de sécurité aurait ainsi augmenté de plus de 58 % d'une année sur l'autre.

52. Pourtant, en sus des ressources qui lui sont allouées dans le budget national, le Service national de sécurité multiplie les sources de revenus issues d'activités commerciales indépendantes. Cela lui permet non seulement de se procurer des moyens supplémentaires, mais aussi de s'affranchir de toute dépendance financière à l'égard des structures gouvernementales.

53. La compagnie pétrolière publique sud-soudanaise Nile Petroleum Corporation (Nilepet) reçoit une part importante des revenus pétroliers du pays grâce aux participations qu'elle détient dans toutes les coentreprises pétrolières au Soudan du Sud. Il arrive régulièrement que Nilepet ne réponde pas aux appels de fonds par lesquels les entreprises participantes paient leur part des coûts de production, et ses comptes n'ont jamais été audités⁴⁵.

54. Comme précédemment indiqué par le Groupe d'experts, Akol Koor Kuc siège au conseil d'administration de Nilepet depuis 2016 au moins (voir S/2016/70) et il est avéré que certains des membres du personnel de l'entreprise sont des agents du Service national de sécurité⁴⁶. Nilepet avait déjà été associée, par le Groupe d'experts et par des tierces parties, au financement occulte du Service national de sécurité et elle a été sollicitée pour payer les dépenses engagées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple déployées dans les zones de production de pétrole⁴⁷. Le Président de la Commission des finances et de la planification économique de l'Assemblée nationale du Soudan du Sud a récemment fait observer qu'il semblait à la Commission que de puissantes institutions publiques s'approprièrent les ressources allouées à Nilepet, alors même que celle-ci n'était pas en mesure de répondre aux appels de fond prévus dans le cadre de ses activités⁴⁸.

55. Le Service national de sécurité a également placé des agents dans d'autres grandes entreprises sud-soudanaises, notamment la Dar Petroleum Operating Company et la Bank of South Sudan⁴⁹, et a poursuivi ses propres activités commerciales.

56. Le Groupe d'experts a identifié trois entreprises officiellement inscrites au registre du commerce comme étant la propriété du Service national de sécurité ou lui appartenant. Il s'agit de Sudd (Suud) Security Services Co. Ltd, Sudd Security Services and Property Co. Ltd et National Oil and Gas Co. Ltd. L'entreprise Sudd (Suud) Security Services s'est à son tour lancée dans plusieurs coentreprises avec des compagnies aériennes et des sociétés de sécurité privées.

57. Le Service national de sécurité a également pris la tête des opérations visant à surveiller et à restreindre les activités des détracteurs du Gouvernement, y compris

⁴⁵ Entretiens avec des sources gouvernementales confidentielles, en février et mars 2019. Voir également Global Witness, *Capture on the Nile* (2018) ; l'article 4.8.1.14.13 de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud prévoit l'examen et la transformation de Nilepet et son article 4.8.1.14.4 impose le strict respect de la loi de 2012 sur le pétrole.

⁴⁶ Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux tenus secrets, en janvier et février 2019.

⁴⁷ Voir S/2016/793. Voir également Global Witness, *Capture on the Nile* ; The Sentry, « Fuelling atrocities: oil and war in South Sudan », mars 2018.

⁴⁸ Assemblée législative nationale provisoire de la République du Soudan du Sud, rapport sur la deuxième lecture du budget de l'exercice 2018-2019 présenté le 13 août 2018 par le Président de la Commission des finances et de la planification économique, M. David Nailo Mayo [« Report on the second reading of the budget for the financial year 2018-2019 » (sect. 3.1.a.5)]. Une source confidentielle a confirmé que Nilepet ne répondait pas aux appels de fonds.

⁴⁹ Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux tenus secrets, en décembre 2018 et entre janvier et mars 2019.

parmi les journalistes et les représentants de la société civile. Par l'intermédiaire d'un bureau dirigé par le lieutenant-colonel Deng Tong Kenjok, un de ses membres actifs officiellement affecté à la Commission de secours et de relèvement sud-soudanaise, le Service national de sécurité infiltre des structures clefs et des organisations de la société civile, dont toutes les réunions, ateliers et conférences sont soumis à son autorisation⁵⁰.

58. Le Service national de sécurité administre un vaste programme de détention parallèle qui lui permet de placer des personnes en détention en dehors des procédures judiciaires normales. La Maison bleue n'est que l'un des multiples centres de détention officiels ou clandestins que le Bureau de la sécurité intérieure contrôle partout sur le territoire sud-soudanais. Selon les témoignages d'anciens détenus, la Maison bleue, et en particulier l'étage réservé aux criminels, est en état de surpopulation carcérale. Les prisonniers y sont victimes d'extorsion et sont privés de nourriture et de soins médicaux (voir annexe 8). Plusieurs personnes ont raconté au Groupe d'experts avoir subi des interrogatoires ponctués de passages à tabac et d'actes de torture, y compris par électrocution⁵¹.

59. Le Groupe d'experts a également confirmé l'existence, à Djouba, d'un deuxième centre de détention et de torture situé sur les rives du Nil, entre les locaux des services d'immigration et de police, le tristement célèbre « Riverside »⁵².

60. Le Service national de sécurité aurait également procédé à une série d'exécutions extrajudiciaires, confiées à deux escouades de tueurs désignées sous les noms de « Inside Tiger » et « Outside Tiger », toutes deux placées sous le commandement du général de corps d'armée Akol Koor Kuc. Ces « tireurs non identifiés » auraient perpétré ces dernières années plusieurs assassinats ciblés visant des journalistes et des militants de la société civile au Soudan du Sud, et des individus considérés comme des détracteurs ou des opposants politiques ayant cherché refuge dans des pays voisins, y compris dans des camps de réfugiés⁵³.

61. Le Service national de sécurité s'oppose à de nombreuses dispositions de l'Accord revitalisé, dont il craint qu'elles n'entament son indépendance⁵⁴. Il apparaît donc comme l'un des principaux obstacles à l'application de cet accord et à l'instauration de la confiance entre les signataires à laquelle il vise.

62. Le Groupe a par exemple confirmé qu'en violation des dispositions de l'Accord revitalisé (art. 2.1.8), le Service national de sécurité avait récemment recruté au moins 3 000 nouveaux éléments à Tonj et Gogrial, dont sont originaires Akol Koor Kuc et le Président Kiir, et que les plus hauts responsables de l'État accordaient une attention croissante aux affiliations ethniques et tribales des uns et des autres⁵⁵.

63. Il a été rapporté que les nouvelles recrues du Service national de sécurité suivraient, dans un centre situé à Ananatak, un entraînement organisé par une société internationale qui mènerait ses activités sous le nom de « Marchant – Mighty Warriors Tactical Training ». Tout entraînement de ce type tomberait sous le coup des dispositions de l'embargo sur les armes que le Conseil de sécurité a imposé à l'ensemble du territoire sud-soudanais dans sa résolution [2428 \(2018\)](#).

⁵⁰ Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux tenus secrets, en janvier et février 2019.

⁵¹ Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux tenus secrets, entre janvier et mars 2019.

⁵² Entretien avec une source confidentielle dans un lieu tenu secret, février 2019.

⁵³ Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux tenus secrets, en janvier et février 2019.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Entretiens avec des sources confidentielles dans des lieux tenus secrets, entre janvier et mars 2019. Voir aussi l'annexe 6.

64. Le Groupe d'experts a également constaté que le Service national de sécurité tentait de se soustraire aux dispositions relatives à la sécurité prévues dans l'Accord revitalisé. Le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure aurait ainsi souligné à plusieurs reprises que celui-ci ne s'estimait pas tenu par les dispositions de l'article 2.2.2 relatives au cantonnement des troupes et qu'il n'entendait pas évacuer les zones civiles comme le prévoyait l'article 2.2.3.1⁵⁶.

65. La résistance opposée à l'application de l'Accord revitalisé est bien illustrée par un événement grave survenu au centre de formation et de détention du Service national de sécurité à Luri. Le 18 décembre 2018, une équipe du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, composée de trois observateurs internationaux et d'un chauffeur sud-soudanais, s'est rendue au centre de formation pour enquêter sur une possible violation de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Après s'être vu refuser l'accès au centre de formation, les membres de l'équipe ont été détenus pendant plus de quatre heures par les forces du Service national de sécurité. Ils ont été soumis à des brimades, violemment agressés et dépouillés. Une membre de l'équipe a été intégralement déshabillée par ses agresseurs⁵⁷. Ces actes constituent une violation grave des articles 2.1.10.5 et 2.1.10.6 de l'Accord revitalisé et du paragraphe 14 g) de la résolution 2428 (2018).

66. Le Groupe d'experts a établi que la détention de l'équipe et l'agression de ses membres avaient été ordonnées par le commandant du Service national de sécurité alors chargé du centre de Luri, le général de brigade Malual Dhal Muorwel, avec le consentement du général de division Aciec Kuot, Chef adjoint des opérations du Service à Djouba, tous deux proches du Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure (Akol Koor Kuc), qui avait également connaissance des faits⁵⁸.

C. Contexte et évolution de la situation au niveau régional

67. Dans son rapport périodique, le Groupe d'experts a décrit la façon dont l'Accord revitalisé avait été négocié et signé dans un contexte de détente de plus en plus nette dans la région de la Corne de l'Afrique, faisant intervenir un cercle élargi d'acteurs régionaux dans la conduite du processus de paix au Soudan du Sud, le Soudan et l'Ouganda jouant désormais un rôle moteur, rejoignant en cela l'Éthiopie dans le cadre de du mécanisme régional qu'est l'IGAD.

68. Cela a fait naître l'espoir que l'Accord revitalisé serait appliqué dans un contexte régional plus favorable que celui dans lequel s'était inscrit le précédent, à savoir l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui ne bénéficiait pas du même appui au niveau régional sur les plans de la politique et de la sécurité. Le Groupe d'experts a toutefois noté que pour être efficace, cet appui devrait être établi suffisamment solidement pour résister à l'épreuve du temps.

69. Dans les mois qui ont suivi la publication du rapport périodique du Groupe d'experts, un certain nombre d'événements survenus dans la région ont mis la détente à rude épreuve, fait naître des interrogations quant aux États qui continueraient de jouer un rôle moteur au niveau régional et modifié le contexte dans lequel se dérouleront les derniers mois de la période préparatoire à la transition et la période de transition qui suivra.

⁵⁶ Entretiens avec des sources confidentielles, dans des lieux tenus secrets, en décembre 2018 et en janvier et février 2019.

⁵⁷ Voir annexes 9 et 10.

⁵⁸ Entretiens avec des sources confidentielles, dans des lieux tenus secrets, en décembre 2018 et en janvier et février 2019.

70. Des entretiens conduits par le Groupe d'experts, il ressort d'emblée que la communication et la coordination entre les États de la région qui sont les principaux soutiens de l'Accord revitalisé laissent à désirer. C'est particulièrement le cas entre Khartoum et Kampala⁵⁹.

71. L'évolution de la situation au Soudan a également influé sur la participation du pays au processus de paix au Soudan du Sud. Le 19 décembre, des habitants de différentes villes du pays, y compris de la capitale, sont descendus dans la rue. S'il semble que la hausse du prix des produits de base et les pénuries de carburant aient déclenché ces manifestations, celles-ci se sont rapidement transformées en un mouvement de contestation plus large, critique à l'égard du Gouvernement et réclamant la démission du Président Omer Al-Bashir. Des manifestants non armés soutenus par des partis de l'opposition et des associations professionnelles ont essuyé des tirs de grenades lacrymogènes et des tirs à balles réelles. Les manifestations se sont poursuivies et, le 22 février 2019, le Président Al-Bashir a limogé les membres du Gouvernement et des administrations locales et déclaré l'état d'urgence⁶⁰. Le 23 février, le Président a nommé son ancien Ministre de la défense, le général Awad Ibnoufas, au poste de Vice-Président, et l'ancien Gouverneur de l'État de Gazira, Mohamed Tahir Ayala, à celui de Premier Ministre, tout en remplaçant parallèlement tous les gouverneurs des États par des responsables militaires⁶¹.

72. Ces évolutions et l'instabilité qui en résulte au Soudan retentiront probablement sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé au Soudan du Sud. Les autorités de Khartoum, et en particulier le Président Al-Bashir, comptent parmi les principaux garants de l'Accord revitalisé, notamment des dispositions visant à assurer la sécurité de Riek Machar⁶². Les relations entre les deux pays revêtent une importance cruciale pour leurs économies respectives, compte tenu du renouveau de la coopération entre le Soudan et le Soudan du Sud aux fins de la reprise de la production dans les champs pétrolifères de l'État de l'Unité et du fait que les importations sud-soudanaises dépendent des oléoducs et des ports soudanais.

73. L'appui politique, militaire et financier apporté par l'Ouganda à l'application de l'Accord revitalisé s'est par ailleurs fait plus incertain, d'autres différends politiques régionaux, en particulier avec le Rwanda, ayant joué sur les priorités du pays⁶³. Comme indiqué dans le rapport périodique du Groupe d'experts, des éléments armés des Forces de défense populaires de l'Ouganda sont toujours présents en Équatoria-Central et en Équatoria-Occidental, en violation de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2428 \(2018\)](#), ce qui suscite

⁵⁹ Entretiens avec des diplomates et des membres des services de sécurité des pays de la région, des diplomates d'autres pays et des sources confidentielles, à Kampala, Addis-Abeba, Khartoum, Lairobi et Djouba, en décembre 2018 et entre janvier et mars 2019.

⁶⁰ Voir Al Jazeera English, « Sudan's Bashir declares year-long state of emergency », 23 février 2019. L'état d'urgence, initialement déclaré pour une période d'un an, a par la suite été ramené à une durée de six mois.

⁶¹ Voir Al Jazeera, « Sudan's Bashir reshuffles top team amid state of emergency », 23 février 2019.

⁶² Entretiens avec des représentants de la société civile, des journalistes, des universitaires et des hauts fonctionnaires soudanais, des membres des services de renseignement, des diplomates et des sources confidentielles du Soudan et des pays de la région, à Khartoum, Addis-Abeba, Kampala et Nairobi, entre janvier et mars 2019.

⁶³ Entretiens, y compris téléphoniques, avec de hauts responsables civils et militaires et des hauts responsables des services de renseignement ougandais, des diplomates, des analystes internationaux et des sources confidentielles à Kampala, Addis-Abeba et Nairobi, entre janvier et mars 2019.

également des interrogations quant à l'impartialité de l'Ouganda dans le cadre du processus de paix⁶⁴.

74. Le 5 mars 2019, le Premier Ministre éthiopien, Abiy Ahmed Ali, et le Président érythréen, Isaias Afwerki, se sont réunis à Djouba avec le Président Kiir. Cette réunion a eu lieu peu après la quarante-sixième session ordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD, tenue le 27 février à Djibouti et lors de laquelle les ministres avaient discuté de la nécessité de renforcer les politiques relatives à la région de la Corne de l'Afrique⁶⁵. La mission conjointe de l'Éthiopie et de l'Érythrée à Djouba pourrait être révélatrice d'une évolution dans les dynamiques internes de l'IGAD et d'un regain d'intérêt de la part de ces deux pays pour le processus de paix au Soudan du Sud⁶⁶. Au cours des derniers mois, l'Envoyé spécial de l'IGAD au Soudan du Sud, l'Ambassadeur Ismail Wais, s'est employé à convaincre les groupes non signataires de signer l'Accord revitalisé⁶⁷, l'IGAD jouant pour sa part un rôle de premier plan dans la sélection par consensus de celui ou de celle qui assurera la présidence permanente de l'organe essentiel qu'est la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée⁶⁸.

III. Violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme

75. La situation humanitaire au Soudan du Sud reste précaire, malgré les espoirs que la population civile a placés dans l'Accord revitalisé. Plus de 2 millions de civils sont toujours déplacés, dont la plupart sont exposés à de graves pénuries alimentaires. Ceux qui ont trouvé refuge dans des sites de protection des civils restent en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes et les enfants, et beaucoup considèrent qu'ils ne peuvent pas rentrer chez eux, leur domicile ayant été occupé ou détruit⁶⁹.

A. Accès humanitaire

76. Les conditions de sécurité se sont améliorées dans de nombreuses régions du pays, ce qui a contribué dans une certaine mesure à atténuer la crise humanitaire. Le nombre d'incidents signalés liés à l'accès humanitaire n'a fait que décroître depuis le mois de juillet 2018, au cours duquel il en a été signalé 80 sur l'ensemble du territoire sud-soudanais⁷⁰. En janvier 2019, 35 incidents ont été signalés, dont 23 % impliquant des violences contre le personnel ou le matériel humanitaire, contre une moyenne mensuelle de 52 % en 2018.

⁶⁴ Entretiens avec des représentants de la société civile, des responsables locaux, des chefs religieux, des personnes déplacées, des journalistes et des membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales, à Addis-Abeba, Djouba, Kampala et Nairobi, entre janvier et mars 2019.

⁶⁵ Voir annexe 11.

⁶⁶ Entretiens avec des diplomates, des analystes internationaux, des journalistes et des sources confidentielles à Addis-Abeba et Kampala, en février et mars 2019.

⁶⁷ Voir annexe 13.

⁶⁸ Voir Harriet Baldwin, Ministre adjointe chargée de l'Afrique au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, « Troika statement on escalating conflict in South Sudan », 20 février 2019.

⁶⁹ Entretiens avec des civils, des membres du personnel des Nations Unies et des représentants de la société civile à Bentiu et Djouba, entre octobre 2018 et février 2019.

⁷⁰ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: Annual Humanitarian Access Review (January-December 2018) », 25 février 2019.

77. Le Groupe d'experts constate cependant que si les conditions de sécurité s'améliorent dans bien des régions du pays, les obstacles bureaucratiques à l'accès humanitaire se multiplient, en violation du décret présidentiel de 2017 relatif à la circulation libre et sans entrave des convois d'aide humanitaire et des dispositions de l'article 2.1.2 de l'Accord revitalisé.

78. Le pourcentage d'incidents d'ordre bureaucratique signalés est passé de 12 % par mois en moyenne en 2018 à 31 % au mois de janvier 2019, des retards majeurs et des blocages liés à des difficultés d'importation, à l'imposition de frais de passage aux points de contrôle et à la taxation de membres du personnel ayant été constatés⁷¹. La lourdeur des procédures d'accréditation et le montant élevé des frais d'accès à certaines zones⁷² entravent également l'acheminement de l'aide humanitaire.

79. En janvier 2019, il a été impossible d'acheminer une aide humanitaire aux quelque 23 000 personnes installées autour de Yei, les fournitures ayant été bloquées au point de franchissement de la frontière à la suite de la publication du décret présidentiel de décembre 2018 sur les droits de douane, dans lequel ne figurait pas de définition claire des « articles humanitaires »⁷³.

80. Il a en outre été fait état d'une augmentation du nombre de postes de contrôle installés et de péages imposés le long du couloir reliant Djouba à Bentiu, la somme moyenne de 4 500 dollars par camion devant être acquittée pour franchir les quelque 57 points de contrôle. Les vols humanitaires à Roubkona auraient été entravés en septembre 2018 par l'imposition de taxes et la confiscation de cargaisons⁷⁴, l'installation de postes de contrôle et le prélèvement de taxes en toute illégalité devenant également un problème récurrent en Équatoria-Central⁷⁵.

81. Le Groupe d'experts avait fait état de ces obstacles bureaucratiques à l'assistance humanitaire dans ses précédents rapports et constate que l'application des politiques gouvernementales relatives à l'accès humanitaire se caractérise toujours par un manque de clarté et de cohérence (voir S/2017/979). Selon des membres du personnel humanitaire, il arrive que ces politiques soient utilisées pour empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire destinée à des groupes tenus pour favorables à l'opposition et la rediriger vers d'autres qui ont la préférence⁷⁶.

B. Insécurité alimentaire

82. L'insécurité alimentaire reste un grave sujet de préoccupation dans de nombreuses régions du pays. Selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, elle découle principalement des déplacements de population causés par le conflit, de la faiblesse des rendements agricoles, de la crise économique globale, des chocs climatiques et des difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire⁷⁷. Les

⁷¹ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian Access Snapshot (January 2019) », 15 février 2019.

⁷² Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Annual Humanitarian Access Review (January-June 2018) », 15 août 2018.

⁷³ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian Access Snapshot (January 2019) ».

⁷⁴ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Annual Humanitarian Access Snapshot (September 2018) », 10 octobre 2018.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Entretien avec des représentants d'organisations de la société civile à but humanitaire à Yei et Yambio, entre novembre 2018 et février 2019.

⁷⁷ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « South Sudan: Integrated Food Security Phase Classification (IPC) Snapshot (January-July 2019) », 22 février 2019.

États les plus touchés sont ceux de l'Unité, de Jongleï et du Bahr el-Ghazal septentrional et ceux des Lacs, de l'Équatoria-Oriental et du Haut-Nil.

83. Les perspectives en matière de sécurité alimentaire se sont dégradées depuis la fin de l'année 2018 : selon les estimations, entre janvier et mars 2019, 5,2 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire⁷⁸, dont 36 000 dans des conditions proches de la famine, contre 4,4 millions de personnes entre octobre et décembre 2018. Les comtés de Leer et de Mayendit (Unité), la région de Baqari et le comté de Wau (Bahr el-Ghazal occidental) figurent toujours parmi les zones où l'insécurité alimentaire atteint des niveaux catastrophiques⁷⁹. La situation risque de se détériorer encore dans les prochains mois, avec l'arrivée de la période de soudure qui touchera une part considérable de la population du Soudan du Sud⁸⁰.

84. À Yei, un groupe de 25 femmes et filles déplacées a confié au Groupe d'experts qu'en raison de l'insécurité, de nombreux habitants ne pouvaient plus cultiver leurs terres, ce qui entraînait de graves pénuries alimentaires. Un homme originaire de la région parti se réfugier en Ouganda a indiqué qu'à Lainya, de nombreux civils avaient été déplacés avant d'avoir pu faire leur moisson⁸¹.

85. Une femme a expliqué au Groupe d'experts qu'elle avait vu les pillages se multiplier dans la région depuis le début des combats, car les militaires ne touchaient souvent pas leur solde. « Notre vie à Yei est profondément perturbée par les soldats, ceux-là même qui sont censés protéger les civils. Les pillages sont de plus en plus fréquents, et les soldats volent même l'argent et la nourriture des personnes qu'ils ont violées. On comprend que les soldats se mettent à piller parce qu'ils n'ont pas été payés depuis des mois. À quoi s'attend le Gouvernement s'il donne des armes à des hommes qu'il ne paye pas ? »⁸².

C. Utilisation et recrutement d'enfants

86. En application de la résolution 2428 (2018), le Groupe d'experts a enquêté sur les violations liées à l'utilisation et au recrutement d'enfants dans des conflits. L'utilisation et le recrutement d'enfants se sont faits moins fréquents au Soudan du Sud depuis la signature de l'Accord revitalisé⁸³, mais des cas d'utilisation d'enfants à Yambio et Bentiu⁸⁴ ont été signalés au Groupe d'experts.

87. Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé a également relevé des cas d'utilisation et de recrutement d'enfants pendant la période considérée. Ces actes constituent une violation du droit

⁷⁸ Les estimations tirées du bilan humanitaire établi par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour janvier 2019 (5,2 millions de personnes) diffèrent des prévisions du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire pour la période allant de janvier à juillet 2019 (6,17 millions de personnes). Aux fins du présent rapport, il a été décidé de retenir les premières, de façon à permettre la comparaison avec les estimations tirées des bilans humanitaires de 2018.

⁷⁹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, The Republic of South Sudan, « Key IPC findings: September 2018-March 2019 », 28 septembre 2018.

⁸⁰ Programme alimentaire mondial, « Increasing number of people face severe food shortages in South Sudan », 22 février 2019 : <https://www1.wfp.org/news/increasing-number-people-face-severe-food-shortages-south-sudan>.

⁸¹ Entretien avec un déplacé, en Ouganda, en janvier 2019.

⁸² Entretien avec une civile en Équatoria-Central, en novembre 2018.

⁸³ Entretiens avec des représentants d'organismes des Nations Unies à Djouba, Bentiu et Yambio, entre octobre 2018 et février 2019.

⁸⁴ Commission mixte de suivi et d'évaluation, « Progress report No. 4: on the status of implementation of the R-ARCSS 2018 », 10 décembre 2018 ; Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, « Technical Committee meeting minutes No. 7 », 16-19 janvier 2019.

international applicable, c'est pourquoi le Groupe de travail a vivement engagé toutes les parties au conflit armé à libérer immédiatement et sans condition les enfants qui se trouvaient dans leurs rangs, et a demandé à celles qui ne l'avaient pas encore fait d'accorder à l'ONU un accès sans entrave à des fins de vérification et de libération des enfants associés à toutes les parties⁸⁵.

88. Le Groupe d'experts a entendu de multiples allégations selon lesquelles les recrutements d'enfants se poursuivraient dans l'État de l'Unité⁸⁶. Plusieurs témoins ont affirmé que les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le M/APLS dans l'opposition (Taban Deng Gai) recrutaient des combattants dans la région, les rapports sur la question faisant état de la présence d'enfants parmi les recrues⁸⁷.

89. À Yambio, où il s'est rendu récemment, le Groupe d'experts a appris que 106 enfants (79 garçons et 27 filles) avaient été libérés il y a peu, dont 13 garçons et 6 filles par les forces du M/APLS dans l'opposition (Riek Machar) et 66 garçons et 21 filles par les forces du Mouvement de libération nationale du Soudan du Sud⁸⁸.

D. Violence sexuelle et fondée sur le genre

90. Dans ses précédents rapports, le Groupe d'experts avait relevé que la violence sexuelle, en particulier le viol, avait été délibérément utilisée comme stratégie militaire pendant le conflit au Soudan du Sud (voir [S/2018/292](#)). Bien que les dispositions de l'Accord revitalisé imposent la cessation de toutes formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, le Groupe d'experts a reçu des informations faisant état d'actes de violences sexuelles liées aux conflits commis à grande échelle, notamment dans les États de l'Unité et de l'Équatoria-Central⁸⁹.

91. Le Groupe d'experts s'est concentré sur l'État de l'Unité où de nombreuses informations font apparaître la forte prévalence de la violence sexuelle⁹⁰. Si ces informations ont récemment suscité davantage d'attention, les femmes avec lesquelles le Groupe d'experts s'est entretenu dans la région ont souligné que le problème remontait au moins à 2014⁹¹.

92. Le Groupe d'experts reste conscient qu'il importe d'éviter que ses travaux fassent double emploi avec ceux d'autres organes et organismes des Nations Unies, notamment la Division des droits de l'homme de la MINUSS et la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud créée par le Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'avec ceux du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Il estime en particulier qu'il faut éviter de soumettre les victimes et les témoins à des séries d'entretiens portant

⁸⁵ Conseil de sécurité de l'ONU, « Déclaration publique du Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé », communiqué de presse, 18 décembre 2018.

⁸⁶ Entretien avec un ancien détenu travaillant auprès d'enfants à Bentiu, février 2019.

⁸⁷ Entretiens avec des sources confidentielles à Bentiu, en février 2019. Voir également l'annexe 1.

⁸⁸ Entretiens avec des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations de la société civile, en février 2018.

⁸⁹ Voir également les témoignages détaillés figurant à l'annexe 14.

⁹⁰ Entretiens avec des civils, des personnes déplacées et des défenseurs des droits de l'homme à Bentiu, en février 2019.

⁹¹ Entretien avec du personnel des Nations Unies, des responsables locaux et un représentant d'une association interconfessionnelle et réunion de groupe avec 25 civils sud-soudanais à Bentiu, en février 2019.

sur les mêmes événements traumatisants⁹². Il souligne toutefois que ses propres enquêtes indépendantes ont permis de mettre en lumière le caractère systématique des violences sexuelles perpétrées par des groupes armés contre la population civile dans la région de l'Unité.

93. À Bentiu, plusieurs personnes ont raconté au Groupe d'experts qu'à la suite des offensives militaires menées dans l'État de l'Unité en avril et en mai 2018, des civils qui cherchaient à se réfugier dans les sites de protection des civils avaient fait l'objet d'attaques⁹³ (voir l'annexe 1 pour une étude de cas sur les groupes armés dans l'État de l'Unité).

94. « À notre arrivée, nous pensions que nous étions en sécurité, mais les femmes se font violer quand elles partent chercher de l'eau ou ramasser du bois. Il n'y a pas longtemps, à la fin du mois de janvier, une femme de 30 ans et une fille de 13 ans ont été violées juste à la sortie du camp de protection des civils. Vous pouvez leur demander à toutes les deux, elles sont toujours dans ce camp. Nous sommes humiliées, marquées au corps, et mes plaies ne se sont toujours pas refermées depuis que ça m'est arrivé, elles sont là pour nous rappeler que nous sommes traquées comme des animaux pour être humiliées⁹⁴. »

95. Le Groupe d'experts a également entendu des témoignages sur le viol d'une résidente d'un site de protection des civils, commis par deux hommes armés à la fin du mois de décembre 2018⁹⁵, sur celui d'une femme âgée d'environ 70 ans en octobre 2018⁹⁶, sur le viol en réunion d'une enfant de 10 ans à Nyajui (Nhialdiu) en janvier 2018⁹⁷ et sur le viol d'une fille de 12 ans non loin du site de protection des civils de Bentiu, en septembre ou en octobre 2018 (voir annexe 14)⁹⁸.

96. Des survivantes et des témoins ont dit au Groupe d'experts que ces viols auraient été perpétrés par des jeunes armés, des « soldats » et des personnes armées masquées, « soit de cagoules, soit de chaussettes trouées au niveau des yeux et de la bouche⁹⁹ ». Le Groupe d'experts n'a pas pu établir avec certitude l'identité ou l'affiliation des auteurs des faits.

97. À l'alinéa e) du paragraphe 14 de la résolution 2428 (2018), le Conseil de sécurité a introduit un critère de désignation concernant spécifiquement « le fait de préparer, de donner l'ordre de commettre ou de commettre des actes de violence sexuelle ou sexiste au Soudan du Sud ».

98. Le Groupe d'experts, qui s'était intéressé de près à l'Équatoria-Central dans son rapport périodique, s'est employé à continuer d'étayer l'action menée par d'autres organes et organismes pour recenser les actes de violence sexuelle commis dans cette région, en enquêtant et en donnant des informations détaillées sur la présence et la structure de commandement des groupes armés dans l'État de l'Unité (voir annexe 1). Il espère que ces informations, ajoutées à celles que lui ont déjà communiqué d'autres entités des Nations Unies, aideront les membres du Comité à déterminer si l'une quelconque des personnes dont le nom est cité répond aux critères de

⁹² À la suite de la publication du rapport de Médecins sans frontières sur les viols commis en novembre 2018, une multitude d'intervenants, y compris humanitaires, se sont rendus à Bentiu pour enquêter sur le sujet. Certaines victimes se sont dites épuisées par les séries d'entretiens conduites par les différents acteurs en présence.

⁹³ Les personnes interrogées ont été nombreuses à demander l'anonymat, par crainte de représailles.

⁹⁴ Entretiens avec des sources confidentielles à Bentiu, en février 2019.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Entretien avec un responsable local à Bentiu, en décembre 2018.

désignation définis dans la résolution 2428 (2018), sans faire double emploi avec les travaux menés par d'autres organismes.

E. Application du principe de responsabilité

99. Il semble qu'il n'existe pas de volonté politique suffisante pour amener les responsables des violations recensées pendant le conflit prolongé au Soudan du Sud à répondre de leurs actes. Lors de multiples entretiens et discussions, les survivants, leurs familles, les responsables locaux et les représentants de la société civile ont dit la frustration et la colère que leur inspiraient les retards dans la création du tribunal mixte, prévue au chapitre 5 de l'Accord revitalisé, et dans le traitement judiciaire des atteintes flagrantes, nombreuses et avérées, qui avaient été commises durant le conflit, notamment le ciblage délibéré des civils, les enlèvements, les viols et autres formes de violence sexuelle, les pillages et la destruction de biens civils. Selon une étude récente, le conflit aurait causé près de 400 000 décès en surnombre, dont la moitié seraient directement attribuables à la violence¹⁰⁰.

100. En signant l'Accord revitalisé, les responsables sud-soudanais se sont à nouveau engagés à coopérer pleinement avec l'Union africaine aux fins de la création d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud (article 5.1.5 et 5.3.1). Tout récemment, en décembre 2018, le Conseil de sécurité a demandé aux dirigeants sud-soudanais de prendre toutes les mesures voulues en vue de la création du tribunal mixte pour le Soudan du Sud et de la Commission vérité, réconciliation et apaisement¹⁰¹. Les dispositions du chapitre V de l'Accord revitalisé prévoient des bases solides pour la bonne administration de la justice, la promotion de la réconciliation et le versement de réparations aux victimes, en s'appuyant, avec les adaptations nécessaires, sur les nombreuses institutions coutumières du Soudan du Sud.

101. Selon le projet de statut du tribunal mixte, toute personne, civile ou militaire, sans distinction de rang ou d'affiliation, est pénalement responsable. Est ainsi engagée la responsabilité pénale individuelle de quiconque a planifié, incité à commettre, ordonné, commis, facilité ou encouragé des actes relevant d'une entreprise criminelle commune, a participé à une telle entreprise ou à une entente en vue de la commettre, dans l'optique de planifier, préparer ou exécuter un crime visé par les dispositions de cet instrument¹⁰².

IV. Armes et application de l'embargo sur les armes

102. Conformément à son mandat visé au paragraphe 19 de la résolution 2428 (2018), qui consiste notamment à surveiller le respect de l'embargo sur les armes imposé sur tout le territoire du Soudan du Sud par les paragraphes 4 à 6 de la même résolution, le Groupe d'experts a cherché à réunir, à examiner et à analyser toute information concernant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe au

¹⁰⁰ Francesco Checchi *et al.*, « Estimates of crisis-attributable mortality in South Sudan, December 2013-April 2018 », septembre 2018.

¹⁰¹ Conseil de sécurité de l'ONU, « Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la violence sexuelle au Soudan du Sud », communiqué de presse, 7 décembre 2018. Voir également le communiqué issu de la 547^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue le 26 septembre 2015, dans lequel le Conseil a réaffirmé son engagement à lutter contre l'impunité, réitéré sa condamnation des violences et des atteintes commises par les acteurs armés au Soudan du Sud et convenu de la création d'un tribunal mixte indépendant, en application de l'accord de paix de 2015.

¹⁰² Alinéa premier de l'article 8 du projet de statut du tribunal mixte pour le Soudan du Sud.

Soudan du Sud ainsi que la fourniture de services de formation et d'autres formes d'assistance militaire visés par l'embargo.

103. Depuis sa création par la résolution 2206 (2015), et comme suite au paragraphe 18 c) de celle-ci, le Groupe d'experts compte parmi ses membres un expert en armes chargé de lui faire rapport sur la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe et la fourniture d'assistance connexe militaire ou autre, notamment par le truchement de réseaux de commerce illicite, aux personnes et entités qui sapent le processus politique ou qui participent à des actes violant le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire, dont le travail oriente les enquêtes menées par le Groupe dans le cadre de son mandat actuel.

104. La surveillance du respect de l'embargo sur les armes étant pour lui une tâche inédite, le Groupe d'experts a effectué de nombreux déplacements au Soudan du Sud afin d'établir un inventaire de référence des armes et des munitions qui se trouvaient déjà dans le pays avant l'application de l'embargo. Le repérage d'armes ou de munitions non incluses dans l'inventaire signifiera qu'il y a peut-être violation et donnera lieu à une enquête, bien que la possibilité demeure que des stocks anciens soient importés.

105. Le Groupe d'experts note que des décennies de conflit et d'instabilité ont amené les forces gouvernementales, les groupes d'opposition armés et les civils à accumuler d'importants stocks d'armes et de munitions. Il s'agit notamment de projectiles autopropulsés, de systèmes antiaériens, de mortiers, de mitrailleuses lourdes, de fusils-mitrailleurs, de fusils d'assaut (principalement des AK-47 standards et des variantes, les AK 56-1 et 56-2, et deux autres types de fusils d'assaut identifiables de construction plus récente en plus petite quantité), de pistolets, de munitions et, plus récemment, de l'achat d'un aéronef à réaction d'attaque au sol (L-39), d'hélicoptères (Mi-24 et Mi-17) et de chars (de type T-72 et des variantes), ainsi que de nombreux modèles de pièces d'artillerie, de lance-roquettes multiples et de missiles antichars sophistiqués.

106. Toutes les parties au conflit utilisent l'arme la plus répandue, l'omniprésent fusil d'assaut AK-47 dans sa version de 1951 (boîtier de culasse fraisé) et des variantes plus récentes (boîtier de culasse estampillé)¹⁰³, ainsi que des AK 56-1 et 56-2. Ces deux modèles ont principalement été importés en 2014¹⁰⁴. La mitrailleuse polyvalente AKM de calibre 7,62 mm avec bande de munitions est également très répandue¹⁰⁵.

107. La plupart des cartouches examinées par le Groupe d'experts étaient de calibre 7,62 × 39 mm et frappées des chiffres 811-13 ; elles feraient partie d'un lot de 27 millions de cartouches livré en 2014¹⁰⁶. Ces cartouches ont été observées à Bentiu, à Bor, à Malakal et à Wau et dans d'autres localités de l'Équatoria-Occidental, ce qui porte à croire que toutes les parties au conflit sont en possession de cartouches provenant de ce lot¹⁰⁷. Cela tend à indiquer non seulement que la livraison d'importantes quantités de munitions peut avoir une incidence notable sur le conflit au-delà du court terme, mais aussi que le fait que les forces gouvernementales continuent de se servir de ce lot après plusieurs périodes de conflit signifie probablement qu'elles utilisent des stocks de réserve et font de la reconstitution des stocks de munitions une priorité.

¹⁰³ Voir annexe 15.

¹⁰⁴ Entretien avec un ancien général de l'APLS. Voir également Conflict Armament Research, *Weapons Supplies into South Sudan's Civil War* (Londres, 2018).

¹⁰⁵ Voir annexe 15.

¹⁰⁶ Voir Conflict Armament Research, *Weapons Supplies into South Sudan's Civil War*, p. 11.

¹⁰⁷ Voir annexe 15.

108. Des véhicules blindés de transport de troupes ont été observés à Djouba, dans le comté de Yei et dans l'État de l'Unité mais aucun système d'armes blindé mécanisé n'a été vu, à part à Bentiu, où la présence d'un char de combat T-72M1 des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a été constatée¹⁰⁸. Il a été observé dans les huitième et dixième Divisions à Bor que la Division blindée mécanisée était assez bien approvisionnée¹⁰⁹.

109. Un avion de reconnaissance Diamond DA42 a été observé par le Groupe d'experts dans le hangar de l'unité aérienne des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à l'aéroport international de Djouba en février 2019, et cinq hélicoptères d'attaque Mi-24V ont été vus à plusieurs reprises à l'aéroport international de Djouba en février 2019. Quatre hélicoptères d'attaque Mi-24 ont été observés au quartier général de Bilpham à Djouba en février 2019 et un Mi-24 a été vu au parking à Luri en février 2019. Le nombre total d'hélicoptères Mi-24 en service n'est pas connu, le Groupe d'experts estimant que plusieurs d'entre eux ne sont pas utilisables et sont au parking à la caserne de Bilpham, près de Djouba. Les images satellite confirment qu'il est peu probable que ces Mi-24 aient été déplacés depuis le début de la période couverte par le mandat actuel.

110. Le Groupe d'experts a observé des écarts considérables dans les ressources dont disposent les différentes divisions des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, les unités urbaines étant nettement mieux équipées que les unités isolées, comme celles de Yambio en Équatoria-Occidentale et d'Abienmom, dans le nord de l'État de l'Unité¹¹⁰.

111. Les forces d'opposition avec lesquelles le Groupe d'experts s'est entretenu, notamment le M/APLS dans l'opposition et le Front de salut national, ont indiqué que la majeure partie des armes et des munitions dont elles disposaient avaient été volées aux forces gouvernementales, en général à la suite d'embuscades¹¹¹. De ce fait, leurs stocks d'armes, quoique plus limités, sont très semblables à ceux des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, et comptent notamment un grand nombre de fusils d'assaut AK-47 et de mitrailleuses polyvalentes AKM. Comme l'a indiqué le Groupe d'experts dans son rapport périodique, leurs stocks de munitions et d'uniformes semblent être limités.

112. Dans son rapport périodique, le Groupe d'experts a relevé un certain nombre de violations probables de l'embargo sur les armes, lequel s'applique également à l'assistance et à la formation dans le domaine militaire. Conformément au paragraphe 5 f) de la résolution 2428 (2018), toute assistance ou formation offerte dans ce domaine nécessite l'obtention d'une dérogation.

113. Dans ce même rapport périodique, le Groupe d'experts a noté la présence de membres armés des Forces de défense populaires de l'Ouganda dans toute l'Équatoria. Dans les mois qui ont suivi, des soldats de ces forces ont maintenu leur présence dans le secteur de la Rivière-Yei, notamment dans la ville de Yei et sur les routes qui la desservent, entre les 18 et 21 janvier 2019¹¹². La présence d'un nombre important de soldats (40 à 50) et d'une demi-douzaine de véhicules militaires a été signalée. À la connaissance du Groupe d'experts, aucune demande de dérogation n'a

¹⁰⁸ Observations faites par le Groupe d'experts à Djouba, dans l'État de l'Unité et dans le comté de Yei, en janvier et en février 2019.

¹⁰⁹ Observations faites par le Groupe d'experts à Bor, en janvier 2019.

¹¹⁰ Observations faites par le Groupe d'experts, notamment à Yambio et à Abienmom, en janvier et en février 2019.

¹¹¹ Entretiens avec des représentants de l'armée, de la police et de la société civile, à Bentiu, à Bor, à Djouba, à Yambio, à Kampala et en Ouganda, entre septembre 2018 et mars 2019.

¹¹² Entretiens avec des responsables locaux, des représentants de la société civile, des journalistes et des membres du personnel international, à Kampala et à Nairobi, en janvier 2019.

été présentée pour ce déploiement, contrairement à ce qu'exige le paragraphe 5 de la résolution 2428 (2018).

114. À l'occasion d'une réunion avec le Groupe d'experts, des représentants des Forces de défense populaires de l'Ouganda ont confirmé la présence de ces forces à Yei et indiqué que celles-ci assuraient la protection d'ingénieurs ougandais qui effectuaient des levés de la route entre Yei et l'Ouganda¹¹³. Le Groupe d'experts s'est également entretenu de ce déploiement avec le Ministre de la défense sud-soudanais, qui a réaffirmé que les Forces de défense populaires de l'Ouganda étaient là pour protéger les ingénieurs¹¹⁴.

115. À la suite d'informations selon lesquelles certains des cinq hélicoptères d'attaque Mi-24V de l'unité aérienne des Forces sud-soudanaises de défense du peuple n'étaient pas utilisables, au moins l'un d'entre eux ayant été endommagé par des tirs sol-air, le Groupe d'experts a observé que des travaux de réparation et d'entretien étaient effectués sur cinq hélicoptères à l'aéroport international de Djouba en février 2019. Il n'a pas pu déterminer si des entreprises étrangères avaient participé à ces travaux mais il fait remarquer que, par le passé, le Soudan du Sud a beaucoup compté sur l'aide étrangère pour l'utilisation et la maintenance de ces appareils.

116. Le Groupe d'experts note également que des avions-cargos se posent régulièrement pendant la nuit à l'aéroport international de Djouba, qui n'est pas véritablement surveillé, et que parmi ceux-ci se trouvent certainement des aéronefs immatriculés à l'étranger et des aéronefs appartenant à des compagnies aériennes étrangères et effectuant des vols en provenance de pays autres que le Soudan du Sud.

117. Le Groupe d'experts note que, contrairement aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 2428 (2018), les services douaniers des États voisins n'ont soumis au Comité aucun rapport d'inspection pendant la période couverte par son mandat. Il estime que l'application de l'embargo sur les armes gagnerait à ce que soient effectués, en particulier, des inspections des avions-cargos à destination de l'aéroport international de Djouba ou des aéroports sud-soudanais où une présence militaire est maintenue et des camions passant la frontière avec l'Ouganda au poste-frontière de Nimuli, qui est équipé d'appareils de détection sophistiqués.

V. Finances et ressources naturelles

118. Les ressources naturelles du Soudan du Sud, notamment le pétrole, les ressources minières et le bois dur tropical, constituent la principale source de recettes publiques et de devises ainsi que de financement des groupes d'opposition armés. La production et les prix du pétrole se redressant progressivement et les possibilités offertes par l'exploitation aurifère se faisant jour petit à petit, les ressources naturelles sud-soudanaises pourraient jouer un rôle de taille dans l'application de l'Accord revitalisé et la concrétisation de l'objectif d'un gouvernement d'unité nationale revitalisé, et procurer au pays les fonds dont il a cruellement besoin pour financer les dépenses de développement.

119. Au paragraphe 14 j) de la résolution 2428 (2018), le Conseil a chargé le Groupe d'experts d'enquêter sur la participation de groupes armés ou de réseaux criminels à l'exploitation ou au commerce illégaux des ressources naturelles. Au paragraphe 15, il s'est déclaré préoccupé par la menace que les malversations et les détournements

¹¹³ Réunion avec des agents de l'État ougandais, à Kampala, en mars 2019.

¹¹⁴ Réunion du Groupe d'experts avec le Ministre de la défense sud-soudanais, à Djouba, en janvier 2019.

de fonds publics faisaient peser sur la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, tout en soulignant que « les personnes menant des activités ou des politiques qui [avaient] pour but ou pour effet d'étendre ou de prolonger le conflit au Soudan du Sud pourraient se voir frappées d'une interdiction de voyager et de sanctions financières ».

120. Les dangers liés à la mauvaise gestion et au détournement des recettes tirées des ressources naturelles sud-soudanaises sont également mentionnés dans l'Accord revitalisé. Le chapitre 4 de l'Accord est consacré aux réformes et aux mesures visant à promouvoir une plus grande transparence et une meilleure application du principe de responsabilité dans l'utilisation et la gestion des ressources publiques, l'accent étant mis sur les recettes pétrolières. Lesdites mesures sont largement fondées sur le droit interne du Soudan du Sud, notamment la loi de 2012 relative au pétrole et la loi de 2012 relative à la gestion des recettes pétrolières.

121. Si l'on veut préserver les acquis de l'Accord revitalisé, il sera essentiel de mettre en œuvre le chapitre 4, notamment en assurant une base financière viable permettant d'en poursuivre l'application tout en instaurant la confiance réciproque nécessaire au bon fonctionnement d'un gouvernement d'union nationale.

A. Recettes pétrolières

122. Des documents provenant du Gouvernement indiquent clairement qu'au Soudan du Sud le terme « ressources publiques » est presque synonyme de recettes pétrolières.

123. Le budget national approuvé pour l'exercice 2018/19 prévoit des recettes pétrolières nettes d'un montant de 71,86 milliards de livres sud-soudanaises (463 612 903 dollars)¹¹⁵. Les recettes non pétrolières, elles, sont estimées à 25,056 milliards de livres sud-soudanaises (161 651 613 dollars), ce qui porte le total des recettes disponibles à 81,59 milliards de livres sud-soudanaises (526 387 097 dollars). Les recettes pétrolières devraient donc représenter un peu plus de 74 % du total des recettes publiques et plus de 88 % des ressources publiques disponibles pour l'établissement du budget.

124. Il est toutefois difficile de rapprocher les prévisions budgétaires du Soudan du Sud avec l'activité économique réelle. Dans l'article 4.8.1.1 de l'Accord revitalisé, les parties demandent que la loi de 2012 relative à la gestion des recettes pétrolières soit pleinement appliquée dans les trois mois suivant la période de transition. L'article IX.35.1 de la loi dispose que les détenteurs d'un permis d'exploitation de gisements de pétrole, les entrepreneurs et les sous-traitants doivent déclarer chaque année tous les paiements, monétaires ou en nature, effectués auprès d'organismes publics relatifs à leurs activités pétrolières, et que le Gouvernement doit communiquer le montant des recettes pétrolières perçu sans se soucier de l'obligation

¹¹⁵ Soudan du Sud, Ministère des finances et de la planification économique, *Budget national approuvé pour l'exercice 2018/2019*, document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

de confidentialité¹¹⁶. Ni les entreprises, ni le Gouvernement ne communiquent ces informations, ce qui ne permet pas de savoir quels sont les revenus réels générés¹¹⁷.

125. Ces dernières années, la production de pétrole au Soudan du Sud était concentrée dans les champs du Haut-Nil, l'Accord revitalisé ouvrant lentement la voie à la reprise de la production dans les champs de l'État de l'Unité, qui ont été très endommagés par le conflit et où la production a cessé vers décembre 2013. Bien que les estimations varient, la production récente dans le Haut-Nil a probablement atteint environ 130 000 barils par jour¹¹⁸, ce qui équivaut à environ 120 000 barils de pétrole commercialisables par jour une fois éliminée la teneur résiduelle en eau.

126. Comme indiqué dans le rapport périodique, la Déclaration de Khartoum de juin 2018 portant accord entre les parties au conflit au Soudan du Sud et l'Accord revitalisé de septembre 2018 ont jeté les bases d'une coopération sans précédent entre les gouvernements sud-soudanais et soudanais pour ce qui est de relancer également la production des champs pétrolifères de l'État de l'Unité (blocs 1, 2, 4 et 5A).

127. En août 2018, la production aurait repris dans le champ de Toma Sud, à la frontière avec le Soudan. Le 21 janvier 2019, le Ministre sud-soudanais du pétrole, Ezekiel Lul Gatkuoth, et son homologue soudanais, Azhari Abdel Qader, ont assisté à une cérémonie qui a marqué la réouverture officielle du champ pétrolifère de l'Unité, au nord de Bentiu¹¹⁹.

128. Cette coopération s'explique avant tout par les impératifs économiques auxquels font face deux pays qui ont besoin de revenus et de devises, le Soudan recevant actuellement 28 000 barils de pétrole par jour du Soudan du Sud¹²⁰ et les entreprises soudanaises, dont l'entreprise publique 2B Operating Petroleum Company, qui ont leurs activités dans les blocs des champs pétrolifères soudanais, jouant un rôle important dans la remise en état des champs de l'Unité au Soudan du Sud¹²¹.

129. Il existe toutefois une très grande incertitude quant à la production réelle des champs de l'Unité. Le Ministre sud-soudanais du pétrole a annoncé que la réouverture des gisements de l'Unité permettrait de produire entre 12 000 et 15 000 barils supplémentaires par jour et a fixé pour la fin de 2019 un objectif de production encore plus ambitieux de 70 000 barils par jour¹²². Ces chiffres semblent toutefois se rapporter à la capacité de production plutôt qu'aux niveaux de production réels. Le

¹¹⁶ Aux termes de l'article 4.8.1.14.11 de l'Accord revitalisé, le Soudan du Sud est également appelé à adhérer rapidement à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Le principe 11 de l'Initiative pour la transparence est libellé comme suit : « Nous sommes d'avis que la divulgation des paiements dans un pays donné devrait impliquer toutes les entreprises extractives présentes dans ce pays ». Le texte des principes est disponibles à l'adresse suivante : <https://eiti.org/fr/document/principes-litie>.

¹¹⁷ Le Groupe d'experts n'a connaissance d'aucun rapport sur les activités pétrolières publié par le Ministère du pétrole depuis 2015.

¹¹⁸ Le Ministre sud-soudanais du pétrole a donné ce chiffre à l'occasion de la Conférence sur l'état de l'industrie du pétrole et de l'énergie en Afrique de 2018, tenue du 5 au 7 septembre 2018. Dans le discours de présentation du budget pour l'exercice 2018/19, prononcé le 12 juillet 2018 par Salvatore Garang Mabiordit, Ministre des finances et de la planification économique, devant le corps législatif national provisoire, le niveau de production s'est établi à 127 000 barils par jour.

¹¹⁹ Voir, par exemple, Katherine Hourel et Denis Dumo, « South Sudan starts repairs, pumping oil from wells damaged in the civil war: minister », Reuters, 21 janvier 2019.

¹²⁰ Soudan du Sud, Ministère des finances et de la planification économique, « Budget national approuvé et cadre pour l'exercice 2018/19 », document conservé dans les dossiers du Groupe d'experts ; « Projet de rapport sur les dépenses pour le 1^{er} trimestre de l'exercice 2018/19 » ; entretien avec un agent de l'État soudanais, en octobre 2018.

¹²¹ Entretiens avec des fonctionnaires des Nations Unies et des diplomates internationaux, à Djouba, en février 2019.

¹²² Cette information a reçu un large écho dans la presse. Voir, par exemple, Hourel et Dumo, « South Sudan starts repairs, pumping oil from wells damaged in the civil war ».

Groupe d'experts a confirmé qu'entre 600 000 et 1,200 million de barils du « mélange du Nil », produit dans l'État de l'Unité, ont été commercialisés en décembre 2018¹²³.

130. Outre le fait qu'elle crée des revenus supplémentaires et forge une coopération renouvelée entre le Soudan du Sud et le Soudan, la reprise de la production dans l'État de l'Unité a également greffé une dimension économique sur des différends de longue date dans cette région historiquement instable du Soudan du Sud.

131. Au chapitre VIII de la loi de 2012 relative à la gestion des recettes pétrolières, dont l'application intégrale est prévue à l'article 4.8.1.1 de l'Accord revitalisé, il est indiqué à l'article 29.1.a que « les États producteurs de pétrole recevront 2 % des recettes pétrolières nettes ». L'article 29.1.b dispose que « les communautés productrices de pétrole des États producteurs de pétrole recevront 3 % des recettes pétrolières nettes » et l'article 29.1.c que 55 % de ces recettes doivent revenir aux comtés producteurs de pétrole de l'État et 45 % aux comtés non producteurs de l'État.

132. Le redécoupage des frontières des États et des comtés à la suite de la création d'États supplémentaires par décret présidentiel en 2015 et en 2016 aura donc des conséquences économiques importantes pour l'État de l'Unité. Le nouvel État des Ruweng¹²⁴, résultat de l'annexion d'un triangle de terres du comté de Roubkona, qui séparait auparavant les comtés de Pariang et d'Abiemon, est maintenant habité principalement par les Dinka Padang et rassemble la plupart des champs pétrolifères de l'État de l'Unité. Cela a non seulement lésé la population nuer du secteur, qui est maintenant privée des recettes pétrolières de l'État et des comtés, mais également accru la concurrence pour l'accès aux charges politiques des comtés et des États qui contrôlent ces revenus.

133. La surveillance des recettes pétrolières est également limitée par l'opacité qui entoure la commercialisation. À quelques exceptions mineures près, la totalité du pétrole sud-soudanais est exportée. Les compagnies pétrolières ont le droit de soustraire 45 % au maximum du pétrole produit, le « cost oil », pour couvrir les coûts de production. Les 55 % restants, le « profit oil », sont alors partagés entre le Gouvernement (78 %) et ses partenaires en coentreprises (voir annexe 16).

134. Les recettes publiques varient donc en fonction des niveaux de production, du prix international du pétrole et des dispositions des divers accords qui régissent la vente de celui-ci. Cependant, d'après les informations dont il dispose, le Groupe d'experts estime que selon toute vraisemblance les recettes mensuelles du Gouvernement provenant du pétrole brut atteignent entre 50 et 60 millions de dollars¹²⁵.

135. Toutefois, le Gouvernement sud-soudanais vend la quasi-totalité de son pétrole à l'avance, ce qui signifie que le pétrole qu'il livrera, généralement au bout de quelques mois, lui est payé par anticipation¹²⁶. Les entreprises bénéficient d'un escompte en échange d'un paiement anticipé et ajoutent des intérêts importants sur le

¹²³ Entretiens avec des négociants en produits de base, des spécialistes du secteur et des diplomates, à Djouba et à Londres et par téléphone, entre janvier et mars 2019.

¹²⁴ Créés par le décret constitutif n° 36/2015.

¹²⁵ Cela suppose une production totale comprise entre 135 000 et 155 000 barils par jour ; un prélèvement de 45 % du pétrole extrait (le « cost oil ») ; des remises de 7 à 10 dollars par baril ; un prix de vente d'environ 65 dollars le baril. Cette estimation suppose surtout, et cela est crucial, que le transfert de 28 000 barils par jour du Soudan du Sud au Soudan couvre à la fois la redevance de transit convenue et les paiements au titre de l'arrangement financier transitoire. Si tel n'était pas le cas, les recettes réelles de l'État pourraient alors être nettement inférieures.

¹²⁶ Entretiens avec des agents de l'État et des représentants d'entreprises de négoce de matières premières actives au Soudan du Sud ou qui cherchent à percer le marché sud-soudanais, à Doubaï, à Djouba et à Londres, entre octobre 2018 et février 2019 ; et documents conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

montant qu'elles ont payé d'avance. Étant donné que le nombre et les modalités de ces contrats de vente préalables ne sont pas connus et que des revenus peuvent être générés bien avant la production réelle, la surveillance des flux de revenus s'en trouve entravée. De tels accords ont également pour effet d'imposer des dettes et des obligations aux futurs gouvernements, y compris le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé qui doit être nommé en mai 2019. Le Groupe d'experts a recensé plusieurs autorisations d'engagement de dépenses au-delà de mai 2019¹²⁷.

136. Le pétrole brut sud-soudanais est de plus en plus prisé, un certain nombre d'acheteurs ayant remporté des cargaisons au cours des dernières années. Au nombre des entreprises internationales de négoce qui ont acheté ou payé d'avance des cargaisons de pétrole brut figurent BB Energy, Sahara Energy et, jusqu'à récemment, Trafigura¹²⁸. Glencore a également acheté récemment plusieurs cargaisons par l'intermédiaire de l'entreprise sud-soudanaise Trinity Energy, un fournisseur de carburant en aval spécialisé dans les systèmes de paiement mobiles¹²⁹. Trois de ces cargaisons sont liées à un accord de prêt conclu entre le Gouvernement sud-soudanais, Trinity Energy et la Banque africaine d'import-export, qui est garanti par le pétrole brut qui sera à terme enlevé par Glencore (voir annexe 17).

137. Le Groupe d'experts a confirmé que le Gouvernement sud-soudanais avait reçu des paiements anticipés pour un montant total à peine inférieur à 400 millions de dollars en 2017 et en 2018 par l'intermédiaire des entreprises de négoce de matières premières¹³⁰. Selon des documents du Gouvernement sud-soudanais, le pays a également obtenu des prêts à court terme en vendant du pétrole à livraison différée à ses partenaires de production en coentreprises. Le Ministère des finances a indiqué qu'il avait reçu pendant le premier trimestre de l'exercice 2018/19 des paiements anticipés d'un montant d'un milliard de dollars, dont 154 millions de dollars sont encore dus, émanant de la China National Petroleum Corporation et de Petronas¹³¹.

138. La gestion des recettes pétrolières et des ressources publiques sud-soudanaises se caractérise par une absence de rigueur qui ne permet pas de contrôler et de surveiller réellement ces opérations. Des agents de l'État ont qualifié des institutions clefs, notamment le Trésor et le Ministère des finances, d'entreprises « privatisées »¹³².

139. Il semblerait également que les dépenses déclarées ne correspondent pas à l'utilisation réelle des ressources publiques. Par exemple, la majeure partie des

¹²⁷ Entretiens et échanges de lettres avec des représentants d'entreprises de négoce de matières premières ayant des activités au Soudan du Sud, à Doubaï, à Djouba et à Londres, entre octobre 2018 et février 2019.

¹²⁸ Trafigura avait retenu les services d'une entreprise, « L.I.O. Ziv Ltd », pour contribuer à l'échelle locale à la gestion du commerce du pétrole brut entre Trafigura et le Gouvernement sud-soudanais. Cette collaboration a pris fin en mai 2017. Trafigura indique qu'il s'agissait d'un accord commercial entièrement distinct, qui n'était pas lié aux autres activités d'Israël Ziv et d'entreprises affiliées au Soudan du Sud.

¹²⁹ Échange de lettres avec Glencore et documents conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹³⁰ Entretiens et échanges de lettres avec des représentants d'entreprises de négoce de matières premières ayant des activités au Soudan du Sud, à Doubaï, à Djouba et à Londres, entre octobre 2018 et février 2019 ; documents conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹³¹ Soudan du Sud, Ministère des finances et de la planification économique, « Projet de rapport sur les dépenses pour le 1^{er} trimestre de l'exercice 2018/19 ». Voir également, Bank of South Sudan, « Rapport pour le 3^e trimestre ».

¹³² Entretiens avec des sources confidentielles actuellement employées ou auparavant employées par le Gouvernement sud-soudanais, à Djouba, entre octobre 2018 et février 2019. Voir également annexe 3.

dépenses publiques déclarées est consacrée aux salaires¹³³. Cependant, il est évident que dans la pratique, de nombreux fonctionnaires ne sont pas payés. La Bank of South Sudan a confirmé que les traitements des fonctionnaires ne sont pas versés régulièrement¹³⁴ et le Groupe d'experts a confirmé que les salaires des Forces sud-soudanaises de défense du peuple n'étaient pas versés régulièrement¹³⁵. Des documents du Ministère des finances indiquent clairement qu'une part importante des dépenses de l'exercice 2018/19 a servi à payer des arriérés de salaires de l'exercice précédent, des arriérés de 3 à 11 mois subsistant dans divers ministères¹³⁶. La Bank of South Sudan a indiqué qu'une manière efficace d'accroître la disponibilité des ressources publiques serait d'utiliser des données biométriques pour vérifier l'identité des personnes inscrites sur le fichier des salaires du Gouvernement, ce qui sous-entend que le détournement des salaires saigne à blanc les fonds publics¹³⁷. En janvier 2019, le Président Kiir a lui-même accusé des officiers supérieurs de détourner les denrées alimentaires et les ressources destinées aux soldats pour leur profit personnel¹³⁸.

140. Le Groupe d'experts a également recueilli des éléments de preuve concernant des cas précis de malversation ou de détournement de ressources, qui renseignent sur le rôle que ces pratiques jouent dans le processus de négociation politique – fondement de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Soudan du Sud.

141. En janvier 2019, un peu plus de 135 000 dollars ont été prélevés sur le budget du Comité national préparatoire à la transition pour la réfection de domiciles appartenant à deux personnalités politique¹³⁹.

142. Le 4 janvier 2019, le Comité national préparatoire à la transition a autorisé un retrait de 100 000 dollars « pour le domicile du Vice-Président, le général Taban Deng Gai ». En sa qualité de Premier Vice-Président du gouvernement, Taban Deng Gai bénéficie déjà d'un salaire gouvernemental et des indemnités correspondantes. Comme indiqué à l'annexe 1, les forces loyales à Taban Deng Gai dans l'État de l'Unité ont montré les exactions et les opérations de déstabilisation dont ils étaient capables lorsque se posait la question du sort qui serait réservé à leur chef dans un gouvernement comptant également la présence de Riek Machar.

143. Le 9 janvier 2019, le Comité national préparatoire à la transition a autorisé un autre retrait de 8,79 millions de livres sud-soudanaises – soit un peu plus de 35 000 dollars – « pour la remise en état de la maison du docteur John Garang ». La totalité du montant a été versée à l'avance. Rebecca Nyandeng De Mabior, la veuve de John Garang, qui est généralement considéré comme le père fondateur du Soudan du Sud, a récemment effectué un retour très remarqué à Djouba dans le cadre de l'application de l'Accord de paix revitalisé. Elle pourrait accéder à l'une des quatre vice-présidences du gouvernement. En exerçant de fortes pressions sur d'autres « anciens détenus » afin qu'ils prennent part au processus de paix, son retour pourrait également s'inscrire dans l'ambition que nourrit le Président Kiir de réunifier et de contrôler l'importante enseigne du SPLM, comme relevé ci-dessus. Selon des informations parues dans la presse et dont les auteurs ont obtenu de manière indépendante l'accès

¹³³ Soudan du Sud, Ministère des finances et de la planification économique, « Budget national approuvé et cadre pour l'exercice 2018/19 » ; Bank of South Sudan, « Rapport pour le 3^e trimestre ».

¹³⁴ Bank of South Sudan, « Rapport pour le 3^e trimestre », septembre 2018.

¹³⁵ Entretien, à Bentiu et à Djouba, entre octobre 2018 et février 2019.

¹³⁶ Document du Ministère des finances conservé dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹³⁷ Bank of South Sudan, « Rapport pour le 3^e trimestre ».

¹³⁸ Voir, par exemple, Denis Dumo, « South Sudan soldiers “unhealthy” due to food theft: Kiir », Reuters, 24 janvier 2019.

¹³⁹ Documents confidentiels figurant dans les dossiers du Groupe d'experts.

aux mêmes documents, les deux montants alloués, une fois combinés, représentent environ le tiers du montant total versé à l'époque dans les comptes du Comité national préparatoire à la transition¹⁴⁰.

144. Il ressort de l'examen que le Groupe d'experts a effectué sur d'autres documents que le contrôle des retraits à la Banque centrale est insuffisant, notamment en ce qui concerne les marchés publics¹⁴¹.

145. Entre juin et octobre 2018, quelque 20,57 millions de dollars et 40 millions de livres sud-soudanaises (250 000 dollars) ont été décaissés par tranches, par la Banque du Soudan du Sud, au profit d'une personne dénommée Kur Ajing Ater¹⁴². En outre, 1,5 million de dollars et 213 millions de livres sud-soudanaises (1,37 million de dollars) ont été transférés à une société dénommée « Lou Trading ». Le Groupe d'experts a établi que cette société appartenait à hauteur de 40 % à Kur Ajing Ater et que tous les autres actionnaires résidaient à la même adresse que lui¹⁴³. Le décaissement de la majeure partie de ces montants s'est effectué en l'absence de toute indication sur leur finalité. Un seul montant de 570 000 dollars est présenté comme servant au paiement de « véhicules », tandis que deux autres paiements de 2 millions de dollars et 40 millions de livres sud-soudanaises auraient été effectués pour l'alimentation destinée à l'APLS.

146. En août 2018, une société dénommée « Lou for Trading » s'est vu attribuer par le ministère de la Défense un contrat d'une valeur de 11 357 038 000 SSP (73 millions de dollars) au titre de l'achat de véhicules et de matériel de communication destinés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple¹⁴⁴. Le volume de ce contrat à lui seul représente presque 10 fois le montant total budgétisé pour l'année au titre des biens et services destinés aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple¹⁴⁵. Dans un document daté de juin 2018, le Ministère des Finances s'est dit préoccupé par cette adjudication, notant qu'elle dépassait le montant des dépenses approuvées et des ressources disponibles, que le processus d'achat approprié n'avait pas été suivi, aucun appel d'offres n'ayant été lancé, et que rien ne justifiait le recours à une source unique pour l'attribution et la passation du marché¹⁴⁶.

147. Le Groupe d'experts a reçu confirmation que de nouveaux véhicules des Forces Djouba de défense du peuple et du Service national de sécurité avaient été vus à Djouba ces derniers mois¹⁴⁷. Si ces véhicules sont destinés aux forces armées du Soudan du Sud, leur importation nécessite une notification en vertu des paragraphes 4 et 5 de la résolution 2428 (2018).

148. En novembre 2016, « Lou for Trading » s'était vu octroyer un autre contrat d'une valeur de 539 455 142 dollars (équivalant à 1 704 682 470 livres sud-soudanaises d'après le contrat) pour la fourniture de vivres aux Forces sud-

¹⁴⁰ Sam Mednick, « South Sudan peace deal funds spent on renovating politicians' homes », *The Guardian*, 13 février 2019.

¹⁴¹ En février 2019, il a été annoncé que le nouveau directeur des achats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple était le général de division Gregory Vasili Dimitry. Document figurant dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁴² Documents consultés par le Groupe d'experts. Le Groupe d'experts a tenté à plusieurs reprises d'entrer en contact avec Kur Ajing Ater pour recueillir ses observations, mais n'y est pas parvenu.

¹⁴³ D'après des dossiers du Ministère de la justice datant de 2015 et des documents consultés par le Groupe d'experts.

¹⁴⁴ Documents consultés par le Groupe d'experts.

¹⁴⁵ Documents consultés par le Groupe d'experts ; et Soudan du Sud, Ministère des finances et de la planification économique, « Approved national budget and context for FY 2018/2019 ».

¹⁴⁶ Document consulté par le Groupe d'experts.

¹⁴⁷ Observations du Groupe d'experts et entretiens du Groupe avec la MINUSS et la communauté diplomatique internationale à Djouba (février 2019).

soudanaises de défense du peuple¹⁴⁸. Ce contrat, qui semble avoir été prorogé à plusieurs reprises, dépasse la totalité du budget dévolu aux biens et services de l'ensemble du secteur de la sécurité pour l'exercice 2017/18 (1 408 176 171 livres sud-soudanaises)¹⁴⁹.

149. Le verrouillage du processus d'achat rend difficile toute vérification du caractère concurrentiel des prix proposés. L'importance des contrats rend également presque impossible la vérification de la livraison effective des quantités convenues, étant donné que ces quantités (avec les paiements correspondants) sont inévitablement fractionnées et livrées en diverses tranches informelles, tandis que l'adjudicataire peut de fait effectuer, sans limites, des prélèvements sur les ressources publiques.

150. Dans ses différents entretiens, le Groupe d'experts a appris que Kur Ajing Ater était un homme d'affaires qui entretenait des liens commerciaux étroits avec le Président Kiir¹⁵⁰.

151. La gestion des ressources publiques du Soudan du Sud fait face à une autre difficulté, à savoir la pratique du Gouvernement consistant à ne pas inscrire les recettes pétrolières dans le budget. Le contrôle de l'affectation et de la dépense des ressources publiques peut s'en trouver limité.

152. En janvier 2016, le Ministère des Finances du Soudan du Sud a alloué 45 millions de dollars à un projet agricole dénommé « Green Horizon »¹⁵¹. L'allocation a été prélevée sur un paiement de 75 millions de dollars effectué par le négociant international de produits de base, Trafigura, au Gouvernement sud-soudanais en guise de paiement anticipé pour la livraison de pétrole brut¹⁵². Trafigura a confirmé que le paiement avait été effectué directement au compte de revenus du Gouvernement sud-soudanais, conformément aux règles et règlements applicables, fait corroboré par des documents que le Comité a examinés. Trafigura a également indiqué clairement au Groupe d'experts que, même si la société savait qu'une partie du paiement anticipé devait être affectée au projet Green Horizon et qu'elle appuyait l'affectation, par le Gouvernement, des revenus provenant du pétrole brut aux dépenses de développement, elle n'était pas partie prenante à ce projet¹⁵³.

153. Le projet Green Horizon est géré par « Global Group », qui est basé en Israël et qui, à son tour, est détenu et géré par Israel Ziv. Selon Global Group, l'avance de 45 millions de dollars que lui a versée le Gouvernement sud-soudanais avait pour objet le financement du budget quinquennal du projet, qui avait débuté en 2016¹⁵⁴.

154. Le Groupe d'experts s'est rendu dans l'une des exploitations agricoles créées dans le cadre du projet Green Horizon, près de Djouba, et a constaté qu'elle menait

¹⁴⁸ Documents consultés par le Groupe d'experts.

¹⁴⁹ Documents consultés par le Groupe d'experts ; et Soudan du Sud, Ministère des finances et de la planification économique, « Approved national budget and context for FY 2018/2019 ».

¹⁵⁰ Entretiens avec des responsables en fonctions et d'anciens responsables du Soudan du Sud, des membres de l'opposition et des entrepreneurs indépendants, par téléphone et en personne dans des lieux tenus secrets pour la protection des sources (janvier et février 2019).

¹⁵¹ Documents confidentiels figurant dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁵² Le Groupe s'est entretenu avec Trafigura, qu'il remercie pour sa coopération. Documents confidentiels figurant dans les dossiers du Groupe d'experts.

¹⁵³ Rencontres avec Trafigura. Ces informations sont corroborées par des preuves écrites que le Comité a examinées.

¹⁵⁴ Entretiens avec le personnel de Green Horizon et de Global Group à Djouba, en février 2019 ; et documents figurant dans les dossiers du Groupe d'experts. Le Groupe d'experts remercie pour leur coopération Israël Ziv et le personnel de Global Group et des projets Green Horizon Smart City à Djouba.

des activités agricoles, dont la production de fruits et de légumes (voir annexe 18)¹⁵⁵. Global Group a déclaré au Groupe d'experts qu'il s'agissait d'un projet « salvateur », qui « luttait contre la faim » et « fournissait de la nourriture à des dizaines de milliers de personnes au Soudan du Sud » ; on devait donc y voir « un exemple d'activités positives pour les pays en développement », censées « renforcer la sécurité alimentaire »¹⁵⁶.

155. Le Groupe d'experts note toutefois que les 45 millions de dollars de recettes pétrolières alloués au projet semblent avoir été ôtés du budget national du Soudan du Sud, bien que Global Group ait indiqué au Groupe d'experts que le projet était « supervisé par le Ministère des finances » sur une base mensuelle¹⁵⁷. Il ressort des rapports sur les dépenses de l'État sud-soudanais pour la période allant de 2015 à 2018 que la totalité des dépenses relatives à l'ensemble des lignes budgétaires concernant l'agriculture et la foresterie s'élève à moins de 10 millions de dollars, la majeure partie de ces dépenses étant consacrée aux traitements des fonctionnaires¹⁵⁸. Selon Global Group, environ deux tiers des 45 millions de dollars alloués ont été dépensés à ce jour. Cela donne à penser que le projet est géré en dehors du processus budgétaire ordinaire du Gouvernement, ce qui limite le contrôle et la mise en jeu de la responsabilité au regard de la gestion et de la dépense des ressources¹⁵⁹. Toujours selon Global Group, l'Assemblée nationale sud-soudanaise a approuvé une « deuxième phase » du projet Green Horizon, mais aucun fonds n'a été transféré à Global Group à ce jour¹⁶⁰. Dans son rapport sur le budget approuvé pour 2018/19, la Commission du budget de l'Assemblée nationale constate l'inscription d'un poste budgétaire de 89,75 millions de dollars au titre des « coûts prévus » pour la phase II du projet Green Horizon¹⁶¹.

156. Global Group collabore également avec le Ministère sud-soudanais de la défense depuis au moins 2016. Il dément l'existence de tout partenariat formel avec le Ministère de la défense ou les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et informe le Groupe d'experts que la coopération se limite à la formation d'ex-combattants démobilisés des Forces susmentionnées et à l'utilisation de certaines de leurs terres, près de leur caserne de Bilpham, pour l'exploitation d'une ferme du projet Green Horizon « à des fins exclusivement agricoles »¹⁶².

157. Par ailleurs, Global Group collabore avec le Ministère de l'intérieur et la Police nationale du Soudan du Sud. Les activités menées à ce titre semblent avoir été

¹⁵⁵ Le Groupe d'experts s'est rendu dans la ferme du projet Green Horizon, près de Djouba, en février 2019.

¹⁵⁶ Échange de correspondances avec le Groupe d'experts.

¹⁵⁷ Échange de correspondances avec le Groupe d'experts.

¹⁵⁸ Les rapports sur les dépenses publiés par le Ministère des finances énumèrent les dépenses comme suit : 2015-2016 – « Agriculture et foresterie » : 35 268 706 livres sud-soudanaises, à un taux de change moyen de 16,73 livres sud-soudanaises pour 1 dollar ; 2016-2017 – « Ressources naturelles et développement rural » : 599 millions de livres sud-soudanaises, à un taux de change moyen de 70 livres sud-soudanaises pour 1 dollar ; 2017-2018 – T1 à T3 : 50 367 718 livres sud-soudanaises, à un taux de change moyen de 120,97 livres sud-soudanaises pour 1 dollar.

¹⁵⁹ En décembre 2018, le Département du trésor des États-Unis a imposé des sanctions à Israël Ziv et à trois sociétés de Global Group. Voir Département du trésor des États-Unis, « Treasury sanctions three individuals for their roles in the conflict in South Sudan », communiqué de presse, 14 décembre 2018. Israël Ziv et Global Group ont opposé un démenti « ferme » et « catégorique » à toutes ces allégations, à la fois publiquement et auprès du Groupe d'experts. Voir annexe 21.

¹⁶⁰ Échange de correspondances avec le Groupe d'experts.

¹⁶¹ Assemblée nationale législative de transition de la République du Soudan du Sud, « Rapport sur la deuxième lecture du projet de budget pour l'exercice 2018/19 ».

¹⁶² Entretiens avec le personnel de Green Horizon et de Global Group à Djouba, en février 2019 ; et documents figurant dans les dossiers du Groupe d'experts.

indépendantes du projet Green Horizon et avoir été financées par une allocation distincte de fonds publics.

158. Dans sa deuxième lecture du projet de budget pour 2018/19, la Commission des finances et de la planification économique de l'Assemblée nationale a pris note de l'approbation d'une ligne budgétaire de 4 002 716 dollars intitulée « Mise en œuvre intégrale du projet Ville intelligente à Djouba »¹⁶³. Global Group a confirmé que ce montant couvrait les frais d'exploitation courants et s'ajoutait aux paiements antérieurs effectués au titre de la mise en place du projet. Global Group note toutefois qu'à ce jour une partie seulement des fonds alloués a été décaissée¹⁶⁴.

159. Le projet Ville intelligente a été officiellement lancé par le Président Salva Kiir en décembre 2017. Il s'agit d'un ambitieux programme de surveillance, qui consiste à déployer un grand nombre de caméras de surveillance à Djouba. Lors de son lancement, le Président Kiir a présenté l'initiative comme s'agissant d'une mesure de lutte contre la criminalité¹⁶⁵.

160. Global Group a permis au Groupe d'experts d'accéder au programme Ville intelligente, qu'il décrit également comme étant une initiative de lutte contre la criminalité, mise en œuvre avec la Police nationale sud-soudanaise et connue des organismes des Nations Unies présents au Soudan du Sud¹⁶⁶. Le Groupe d'experts a été informé qu'il y avait actuellement 11 sites de caméras à Djouba, chacun étant équipé de plusieurs caméras à haute résolution capables d'effectuer des zooms avant pour enregistrer des niveaux de détail élevés. Selon les opérateurs du programme Ville intelligente, les images d'un mois sont stockées sur les serveurs de l'entreprise. Le Groupe d'experts note que le projet a une application claire en matière de sécurité publique, mais demeure préoccupé par les risques d'abus qui pourraient exister si l'accès aux images n'est pas strictement contrôlé, étant donné les pouvoirs étendus d'organismes tels que le Service de sécurité nationale. Global Group a indiqué au Groupe d'experts qu'il ne contrôlait pas les matériaux enregistrés par le programme Ville intelligente, les décisions concernant leur utilisation étant prises uniquement par la Police nationale sud-soudanaise.

B. L'Or

161. Le Soudan du Sud possède d'importants gisements d'or alluvionnaires. Ils se concentrent principalement en Équatoria-Central et en Équatoria-Oriental, bien des activités d'extraction d'or aient également cours dans le Bahr el-Ghazal occidental, en Équatoria-Occidental et dans le Haut Nil (voir annexe 19). Contrairement au pétrole, les gisements d'or alluvionnaires sont relativement faciles à exploiter et ne nécessitent pratiquement pas de capital ou d'équipement spécialisé. Ces dernières années, l'or a pris une place plus importante dans l'économie du conflit. Toutefois, il pourrait également devenir une source importante de ressources publiques et de moyens de subsistance à l'échelon local.

162. L'exploitation de l'or au Soudan du Sud est régie par la Loi minière de 2012, qui prévoit un certain nombre de catégories de permis, de la prospection à la production, selon différentes échelles. Toutefois, selon le Ministère des mines, seuls

¹⁶³ Assemblée nationale législative de transition du Soudan du Sud, « Rapport sur la deuxième lecture du projet de budget pour l'exercice 2018/19 », chap. 2.1.a.4 et 2.1.b.6.

¹⁶⁴ Échange de correspondances avec le Groupe d'experts.

¹⁶⁵ Voir, par exemple, Sudan Tribune, « S. Sudan president launches surveillance drones, CCTV cameras », 5 décembre 2017 ; Radio Tamazuj, « Kiir launches surveillance drones, CCTV cameras in Juba », 4 décembre 2017. Disponible à l'adresse : <https://radiotamazuj.org/en/v1/news/article/kiir-launches-surveillance-drones-cctv-cameras-in-juba>.

¹⁶⁶ Le Groupe d'experts a visité le projet Ville intelligente à Djouba, en février 2019.

des permis de prospection ont été délivrés à ce jour ; ces permis donnent à leur titulaire un droit d'exploration dans la zone de concession attribuée, mais n'autorisent pas la production d'or. Selon le Ministère, quelque 57 permis de prospection ont été délivrés à ce jour, bien qu'une poignée seulement d'entreprises explorent activement leurs concessions, en raison du conflit et de l'instabilité¹⁶⁷. Les permis sont valides pour cinq ans et comprennent un droit de location annuel de 1,43 dollar par unité cadastrale¹⁶⁸. La Loi minière de 2012 autorise également l'exploitation minière artisanale informelle jusqu'à une profondeur de 10 mètres, mais un permis d'exploitation minière doit être délivré par les autorités étatiques locales. Aucune licence de ce type n'est actuellement délivrée, essentiellement en raison d'un manque de capacités à l'échelon étatique¹⁶⁹.

163. Ainsi, selon le Ministère des mines, tout l'or produit au Soudan du Sud est en fait extrait illégalement. Dans de nombreux cas, cependant, cette illégalité résulte du caractère limité des capacités et du rayon d'action de l'État, plutôt que de la criminalité, l'exploitation artisanale de l'or offrant une importante source de revenus aux individus et aux familles qui n'ont guère d'autres possibilités.

164. La plus grande partie de la production d'or au Soudan du Sud revêt un caractère artisanal, ce qui signifie que les gisements alluviaux relativement peu profonds sont uniquement exploités à l'aide d'équipements rudimentaires. Pour bon nombre de ces mineurs, l'extraction de l'or s'inscrit dans une stratégie de subsistance diversifiée et ne constitue pas une occupation à temps plein. L'orpaillage est également saisonnier au Soudan du Sud, la plupart des régions enregistrant des pointes pendant la saison des pluies, lorsque l'eau nécessaire à l'exploitation est plus facilement disponible¹⁷⁰. Il est donc difficile d'estimer avec précision le nombre total d'orpailleurs, bien qu'un chiffre de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers durant les périodes de pointe soit jugé plausible¹⁷¹.

165. Il est tout aussi difficile d'établir des estimations fiables de la production, dans la mesure où la production artisanale varie selon le lieu, la saison et le temps consacré à l'exploitation minière. Les estimations les plus courantes fournies au Groupe d'experts sur la production artisanale étaient de l'ordre de trois à quatre grammes par semaine, les chiffres étant légèrement plus élevés pour certaines régions de l'Équatoria-Oriental¹⁷².

166. Si les prix varient en fonction d'un certain nombre de facteurs, les gisements alluviaux de l'Équatoria présentent un niveau de pureté allant de 90 % à 92 %, l'or se négociant sur le plan local à environ 8 000 livres sud-soudanaises le gramme

¹⁶⁷ Entretien avec un représentant du Ministère des mines à Djouba, en février 2019. Voir également le portail du cadastre minier du Soudan du Sud pour plus de détails sur les titulaires de permis actuels, à l'adresse <http://portals.flexicadastre.com/southsudan/>.

¹⁶⁸ Entretien avec un représentant du Ministère des mines à Djouba, en février 2019.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Entretiens, notamment par téléphone, avec le Ministère des mines, des membres de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national qui pratiquent l'orpaillage et des représentants de la société civile, à Djouba et à Kampala (septembre 2018-février 2019).

¹⁷¹ L'estimation la plus élevée, faisant état de 60 000 orpailleurs, provient du rapport de Cordaid, *Mining in South Sudan : Opportunities and Risks for Local Communities (2016)*. Bien qu'elle soit toujours considérée comme plausible, il est probable que cette estimation se situe à présent à la limite supérieure de l'estimation raisonnable, en raison des nouveaux déplacements de populations civiles en Équatoria-Central et du développement d'une exploitation minière industrielle mieux organisée en Équatoria-Oriental.

¹⁷² Entretiens, notamment par téléphone, avec le Ministère des mines, des membres de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national qui pratiquent l'orpaillage et des représentants de la société civile, à Djouba et à Kampala (septembre 2018-février 2019). Selon le rapport de Cordaid, la production est estimée à une moyenne de 1 à 2 grammes par mineur et par semaine.

(29 dollars) près des mines et à des prix plus élevés dans les comptoirs urbains et régionaux de négoce de l'or¹⁷³.

167. Le Groupe d'experts a pu confirmer la pratique d'un orpaillage intermittent dans le centre de l'Équatoria, à Gorom et dans le bassin du fleuve Luri à l'ouest de Djouba, dans les environs de Lobonok, de Morobo et de Wonduruba et dans diverses rivières et ruisseaux saisonniers dans la zone de Kajo Kaji ; en Équatoria-Occidental, le long de la frontière avec la République démocratique du Congo ; et en l'Équatoria-Oriental, dans les différents systèmes fluviaux ; dans les environs et au sud de Kapoeta, et le long de la frontière ougandaise au sud-est de Chukudum¹⁷⁴.

168. Plusieurs de ces zones sont contrôlées par des groupes d'opposition armés, en particulier l'APLS dans l'opposition et le Front de salut national. Les représentants des deux groupes ont confirmé au Groupe d'experts qu'ils se livraient, à l'occasion, à l'orpaillage et qu'ils taxaient les civils qui extrayaient de l'or dans les zones qu'ils contrôlaient. La taxation, qui semble revêtir un caractère informel et sporadique, s'établirait généralement à environ 1 gramme pour 3 grammes produits¹⁷⁵.

169. L'APLS dans l'opposition pratique l'extraction de l'or dans les environs de Kajo Kaji. L'APLS dans l'opposition et les Forces du Front de salut national ont également extrait de l'or et taxé les orpailleurs civils dans les environs de Lobonok et de Wondoruba et le long du fleuve Luri¹⁷⁶.

170. D'après les informations recueillies dans un certain nombre d'entretiens, les connaissances des groupes armés en matière d'extraction de l'or et leur capacité à exploiter cette ressource semblent assez limitées. Les combattants des groupes d'opposition font état d'opérations minières relativement ponctuelles et limitées, qui consistent surtout à s'attaquer aux orpailleurs civils, bien que ces combattants eux-mêmes pratiquent l'orpaillage lorsque l'on découvre de l'or. Les personnes avec lesquelles le Groupe d'experts s'est entretenu se sont déclarées incapables d'utiliser les équipements perfectionnés qu'ils avaient pu se procurer à la suite d'actes de pillage ou de saisies.

171. Si les groupes armés utilisent l'or pour financer leurs activités, on ne dispose guère d'éléments liant directement la poursuite de la violence aux tentatives de contrôle des zones de production d'or. Les événements qui se sont produits aux environs du 3 janvier 2019 dans la région de Gorom, en Équatoria-Central, constituent peut-être une exception. Le Groupe d'experts a reçu de nombreuses informations selon lesquelles des affrontements auraient fait au moins 15 morts et plus de 20 blessés parmi les civils lorsque des hommes armés ont attaqué un site minier aurifère à Kisaru, près de Gorom. Le site, qui se situe près de la caserne des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Luri, a également enregistré la présence sporadique du Front de salut national. Le Gouvernement et le Front de salut national ont échangé des allégations sur la responsabilité de ces meurtres, selon le schéma décrit

¹⁷³ Entretiens, notamment par téléphone, avec le Ministère des mines, des membres de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national qui pratiquent l'orpaillage et des représentants de la société civile, à Djouba et à Kampala (septembre 2018-février 2019).

¹⁷⁴ Entretiens, notamment par téléphone, avec le Ministère des mines, des membres de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national qui pratiquent l'extraction de l'or et des représentants de la société civile, à Djouba et à Kampala (septembre 2018-février 2019).

¹⁷⁵ Entretiens, notamment par téléphone, avec le Ministère des mines, des membres de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national qui pratiquent l'extraction de l'or et des représentants de la société civile, à Djouba et à Kampala (septembre 2018-février 2019).

¹⁷⁶ Ibid.

ci-dessus¹⁷⁷. Le groupe d'experts n'a pas été en mesure d'attribuer définitivement la responsabilité de ces événements à l'une ou l'autre partie.

172. Bien qu'il n'existe pas, actuellement, de licences de production valides au Soudan du Sud, il semble qu'une production plus organisée se développe rapidement dans les zones sous contrôle gouvernemental, notamment dans les concessions situées près de Kapoeta, mais aussi à Luri, en Équatoria-Central et dans l'État de Boma¹⁷⁸ dans le Haut Nil¹⁷⁹. Un petit nombre de sociétés internationales interviennent dans toutes ces zones et semblent rajouter à l'exploration qui leur est autorisée la production d'or. Le Groupe d'experts a pris connaissance de preuves photographiques et vidéo de l'existence d'équipements de production d'or dans l'Équatoria-Oriental, capables de traiter jusqu'à 20 à 30 tonnes de terre par heure et produisant probablement entre 1 et 5 grammes d'or par heure, en fonction de l'emplacement et de la disponibilité de l'eau et du combustible¹⁸⁰.

173. Dans ces régions, le Gouvernement participe, dans une large mesure, à la production, la sécurité de l'exploitation organisée de l'or à Luri étant assurée, contre paiement, par des soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple¹⁸¹. Les responsables étatiques, qui ont été décrits comme étant les exploitants d'or les plus actifs, utilisent une disposition de la Loi minière de 2012, qui délègue la réglementation de l'exploitation minière artisanale aux États, pour justifier leur participation directe aux côtés des sociétés internationales¹⁸².

174. Le commerce de l'or n'est pratiquement pas réglementé au Soudan du Sud et il n'existe aucun cadre juridique effectif qui régisse l'exportation de l'or. Peu de certificats d'exportation ont été délivrés et aucune exportation d'or n'a été enregistrée. Situation résultant aussi, en partie, du caractère limité des capacités de l'État, toutes les exportations d'or du Soudan du Sud sont donc, en principe, illégales.

175. En 2017, par l'intermédiaire de la Banque centrale, le Gouvernement a lancé un projet pilote d'achat centralisé de l'or à Kapoeta. Toutefois, selon des responsables gouvernementaux, le recours au taux de change officiel pour calculer le prix de l'or et l'installation de ces responsables au centre-ville plutôt que sur le site de la mine ne leur ont pas permis de concurrencer les nombreux négociants d'or mobiles et informels présents dans les zones de production de l'or. De ce fait, moins de 1 kilogramme d'or a été acheté dans le cadre de ce programme avant l'abandon de ce dernier¹⁸³.

176. Bon nombre de ces négociants sont des ressortissants étrangers, la majorité de l'or étant « passée en contrebande » en Ouganda où il est vendu dans des villes frontalières comme Arua et Koboko, mais aussi à Entebbe et à Kampala. Les membres

¹⁷⁷ Entretiens, notamment par téléphone, avec des officiers supérieurs du Front de salut national (Thomas Cirillo), de l'APLS dans l'opposition, des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud et de l'Armée/Front uni du Soudan du Sud, des représentants de la société civile, des dirigeants communautaires, des anciens et des journalistes, à Kampala et à Nairobi (janvier 2019).

¹⁷⁸ Créé par le décret constitutif n° 36/2015.

¹⁷⁹ Entretiens, notamment par téléphone, avec une source confidentielle, des chefs de tribus de l'Équatoria, des journalistes, des membres de la société civile, des représentants de l'APLS dans l'opposition et du Front de salut national et des hommes d'affaires, à Djouba et à Kampala (septembre 2018-février 2019).

¹⁸⁰ Documents confidentiels figurant dans les dossiers du Groupe d'experts, vérifiés par des experts du secteur minier de l'or disposant d'une expérience dans la région.

¹⁸¹ Entrevues avec des sources confidentielles de la communauté minière, du milieu des affaires et des organisations de la société civile (septembre 2018-février 2019).

¹⁸² Ibid.

¹⁸³ Entretiens avec le Ministère des mines, à Djouba (février 2019), corroborés par des représentants de la société civile dans la région.

de l'APLS dans l'opposition et du Front du salut national ont confirmé au Groupe d'experts qu'ils avaient vendu en Ouganda de l'or extrait au Soudan du Sud. Des volumes plus limités sont également vendus directement à Doubaï, via l'aéroport international de Djouba¹⁸⁴. Comme c'est souvent le cas dans la région, la plus grande partie de l'or est acheminée dans des bagages à main, par la route ou sur des vols civils.

177. Le Soudan du Sud ne produit pas des certificats d'origine¹⁸⁵. Le Ministère des mines du Soudan du Sud a confirmé qu'il avait vu des certificats d'origine sud-soudanais circuler en Ouganda, en soulignant toutefois que tous ces certificats étaient inévitablement frauduleux. La majorité de l'or du Soudan du Sud vendu en Ouganda est donc vraisemblablement présenté à tort comme étant d'origine ougandaise ou commercialisé sans qu'un certificat d'origine soit exigé. Dans la mesure où les exportations d'or ougandaises continuent d'augmenter, le Groupe d'experts estime qu'il importe d'établir une estimation claire des niveaux de production ougandais. Les autorités ougandaises n'ont fourni aucune estimation de ce type à la demande du Groupe d'experts¹⁸⁵.

178. Comme suite à la recommandation qu'il avait formulée dans son rapport intérimaire de 2018 (S/2018/1049, par. 95), le Groupe d'experts a confirmé la facilité avec laquelle l'or continuait de franchir les frontières internationales et le caractère très limité du contrôle auquel sont soumises les opérations sur l'or dans les principaux centres du commerce de l'or, notamment en Ouganda et aux Émirats arabes unis. Un contrôle plus minutieux et une meilleure application des mesures de vigilance pourraient limiter l'accès au marché de l'or illicite, notamment celui provenant de la contrebande. Au Souk de l'or à Doubaï, de nombreux négociants ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils ne s'étaient pas renseignés sur l'origine de l'or qu'ils avaient acheté et qu'ils n'étaient donc pas en mesure de déterminer s'ils vendaient de l'or du Soudan du Sud¹⁸⁶. D'autres négociants semblaient confondre le Soudan du Sud et le Soudan.

C. Bois d'œuvre

179. Le Soudan du Sud, et les Équatorias en particulier, possèdent quelques-unes des plus vastes et plus anciennes forêts de teck d'Afrique¹⁸⁷. Les négociants en teck actifs dans ce pays sont, dans la plupart des cas, des ressortissants étrangers qui y travaillent sans avoir obtenu de concessions ou d'autorisations officielles du Gouvernement. Ils négocient directement avec les autorités de facto de leur zone d'activité, c'est-à-dire les fonctionnaires locaux, les chefs locaux des SSPDF et, dans les zones sous contrôle de l'opposition, les chefs du SPLM/A-IO ou les responsables civils locaux. En échange de la permission d'exploiter les forêts de teck, ils acquittent des droits qui leur assurent protection et liberté de circulation.

180. Il ressort des entretiens que les experts ont pu avoir sur le sujet que la majorité du teck exploité illégalement est abattu par des civils locaux auxquels les négociants

¹⁸⁴ Entretiens avec des négociants d'or et des experts du secteur de l'or, notamment à Doubaï ; entretiens, notamment par téléphone, avec des hommes d'affaires, des représentants de la société civile, des journalistes et des représentants de l'opposition, à Nairobi et à Kampala (entre septembre et novembre 2018).

¹⁸⁵ Le Groupe d'experts a présenté cette demande lors de plusieurs réunions tenues avec les autorités ougandaises à Kampala, en novembre 2018 et en février 2019.

¹⁸⁶ Entretiens avec des négociants d'or, à Doubaï (octobre 2018).

¹⁸⁷ Cristian Nasulea *et al.*, « All roads lead to Juba: an inquiry into the economic viability of South Sudan », *Revista Economica*, vol. 68, n° 6 (voir <https://ideas.repec.org/a/blg/reveco/v68y2016i6p104-117.html>).

fournissent du matériel d'exploitation forestière ou en financent l'acquisition. Dans certains cas, ces négociants semblent avoir également installé des scieries clandestines près de plantations de teck. Les grumes de teck sont ensuite exportées du Soudan du Sud à travers les frontières avec la République démocratique du Congo ou l'Ouganda et peuvent être illégalement frappées de nouveaux droits pendant leur transport¹⁸⁸.

181. En Équatoria-Occidental, des groupes appartenant au SPLM/A-IO se sont livrés plus ou moins activement à l'exploitation du teck depuis au moins le début de 2018 et jusqu'en février 2019, leur activité étant devenue plus sporadique depuis septembre 2018 en raison d'une aggravation de l'instabilité dans la région.

182. Le Groupe d'experts a reçu des informations crédibles selon lesquelles le général John Mohammedo Sabadari, commandant de la Division 9A du SPLM/A-IO, et le général James Marko Nando, commandant de la Division 9B, ont participé directement à la taxation du bois d'œuvre exploité illégalement dans les zones sous leur contrôle et à son transport vers la République démocratique du Congo et l'Ouganda¹⁸⁹. Il a pu confirmer qu'il y avait exploitation illégale de teck à Lirangu (comté de Yambio), Tambura (comté de Tambura) et Morongo et Diabio (deux localités du comté d'Ezo). Le SPLM/A-IO a également dressé un certain nombre de postes de contrôle illégaux sur les axes routiers de ces zones¹⁹⁰.

183. Les taxes et redevances prélevés par les groupes armés semblent avoir été très variables. Les paiements de protection pendant les périodes d'exploitation du teck se seraient situés entre 400 et 500 dollars environ. Les frais de transport auraient été de l'ordre de 1 000 dollars par grumier, mais variaient en fonction de la taille des grumiers ainsi que du volume et de la qualité des grumes transportées. Ce commerce serait la source d'importants profits, les grumes de teck du Soudan du Sud se vendant jusqu'à entre 350 dollars et 470 dollars le mètre cube en Ouganda¹⁹¹. Une partie des recettes serait perçue par des représentants du SPLM/A-IO basés dans les pays voisins, dont l'Ouganda, et une partie des profits serait affectée à l'achat de petits lots de munitions et de fournitures médicales dans le cadre du commerce transfrontalier informel avec la République démocratique du Congo¹⁹².

184. En novembre 2018, le général John Mohammedo Sabadari a également participé à des négociations avec le gouvernement de l'État de Gbudwe¹⁹³ sur le contrôle des plantations de teck de la région de Lirangu. Ces négociations auraient échoué du fait que le général Sabadari était peu disposé à accepter un contrôle conjoint de ces plantations, craignant que ce contrôle conjoint ne nuise à ses relations avec les négociants en teck. Dans ce contexte, il convient de noter que les sites de cantonnement proposés pour les forces de John Sabadari et James Nando correspondent à des plantations de teck de la région de Rirangu¹⁹⁴.

¹⁸⁸ Entretiens avec des spécialistes du bois de teck, des représentants du SPLM/A-IO et diverses sources confidentielles à Yei et Kampala, décembre 2018 et janvier 2019.

¹⁸⁹ Le Groupe a demandé par écrit aux intéressés de lui faire parvenir leurs observations, mais il n'a encore reçu d'eux aucune réponse.

¹⁹⁰ Entretiens conduits à Yambio de décembre 2018 à février 2019, en personne et par téléphone, avec un chercheur indépendant, des membres du personnel de la MINUSS et des représentants de la société civile.

¹⁹¹ Entretiens et échanges de correspondance avec des spécialistes du bois de teck et des représentants de la société civile, décembre 2018-février 2019. Voir aussi https://www.itto.int/fr/market_information_service/.

¹⁹² Entretiens avec des représentants du SPLM/A-IO et de la société civile à Kampala et Nairobi, décembre 2018-février 2019.

¹⁹³ Créé par le décret constitutif n° 36/2015.

¹⁹⁴ Entretiens avec des membres du personnel de la MINUSSI, des chercheurs indépendants et des représentants de la société civile, décembre 2018 et janvier 2019.

185. Les revenus tirés du teck présentent la même importance pour le gouvernement de l'État de Maridi¹⁹⁵ que pour le gouvernement local de l'Équatoria-Occidental. En septembre 2018, pour compenser l'insuffisance des crédits accordés par Djouba pour le fonctionnement des administrations locales et des services de police, le gouvernement local a vendu pour 400 000 dollars de teck des plantations de Zaria à divers négociants. Cette somme aurait servi en partie à acheter des uniformes pour les diplômés du Centre de formation et de recherche de Maridi de la Police nationale sud-soudanaise et à payer la solde des unités de police et des SSPDF, qui n'avait pas été payée depuis six ou sept mois¹⁹⁶.

186. L'Équatoria-Central accueille les plus grandes plantations de teck du Soudan du Sud, dont la plantation de Loka qui couvre quelque 1 751 hectares. La valeur totale de ce teck se situerait entre 50 et 70 millions de dollars¹⁹⁷.

187. Le SPLM/A-IO a lui aussi tiré profit de l'exploitation du teck en Équatoria-Central. En septembre 2018, il a ouvert une enquête sur le gouverneur de l'État de Yei River, qui était alors membre de ce mouvement, suite à des allégations selon lesquelles il était impliqué dans le commerce illicite du teck à des fins d'enrichissement personnel. Le gouverneur a été suspendu de ses fonctions en attendant les conclusions d'une enquête interne prévues pour le mois de mai 2019¹⁹⁸. Selon des informations communiquées au Groupe d'experts, les principaux sites d'exploitation forestière du SPLM/SPLA-IO en Équatoria-Central se trouvaient à Kegulu, Kajioko South, Kajioko North, Loka West et Pacula. La majeure partie des grumes de teck provenant de ces sites serait transportée jusqu'à la frontière ougandaise par les routes reliant Morobo à Lujulu et Panjume East à Pabunga.

188. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles le Gouvernement tirerait également profit du commerce du teck au niveau des comtés, notamment ceux de Morobo, Kajo Kaji et Yei¹⁹⁹. Des comités de sécurité de comté, dirigés par un commissaire de comté, auraient conclu des accords avec des négociants en teck. Les négociants bénéficieraient ensuite de la protection des SSPDF pendant l'abattage et le transport, y compris jusqu'à la frontière avec l'Ouganda le long de l'axe Djouba-Nimule. Les paiements se situeraient entre 900 et 1 000 dollars par grumier²⁰⁰.

189. Dans l'Équatoria-Oriental, ce sont les SSPDF qui participent le plus activement au commerce du bois d'œuvre, en particulier dans le comté de Pageri, qui est situé près de la frontière avec l'Ouganda et de la rivière Nyolo, le long de la route conduisant de Djouba à Nimule. Dans le *payam* de Kerepi, les négociants en bois d'œuvre exploiteraient l'acajou en recrutant des bûcherons locaux et sous la protection de soldats des SSPDF en garnison à Kerepi, le transport sur la route de Kerepi à Pageri étant également placé sous le contrôle de soldats des SSPDF. En plus de participer eux-mêmes à ce commerce, les soldats concernés vendraient du charbon de bois produit à partir des branches provenant de l'élagage des grumes. Le Groupe d'experts a reçu des informations similaires selon lesquelles les SSPDF assureraient la protection des bûcherons d'Umo, dans le sud du pays, près du comté de Lobonok ;

¹⁹⁵ Créé par le décret constitutif n° 36/2015.

¹⁹⁶ Entretiens avec des membres du personnel de la MINUSSI, des spécialistes du bois de teck et des représentants du SPLM/A-IO et de la société civile à Yambio et Kampala, décembre 2018-février 2019.

¹⁹⁷ Entretiens avec des spécialistes du bois de teck et des négociants en teck, à Kampala, septembre 2018-janvier 2019.

¹⁹⁸ Lettre du Président et Coordonnateur en chef du SPLM/SPLA-IO, 21 octobre 2018 ; entretien avec une source confidentielle, octobre 2018 ; entretiens avec des représentants du SPLM/A-IO, à Kampala, en décembre 2018 et janvier 2019.

¹⁹⁹ Entretiens, y compris par téléphone, avec des représentants de la société civile et du SPLM/A-IO, à Djouba, Yei et Kampala, décembre 2018-février 2019.

²⁰⁰ Ibid.

cette protection armée serait assurée par l'unité d'artillerie des SSPDF basée dans le village de Tokuro²⁰¹.

D. Charbon de bois

190. Il est bien connu que le charbon de bois est une source de financement des parties dans de nombreux conflits régionaux²⁰². Le Groupe d'experts a établi que cette source alimente peut-être elle aussi le conflit dans le Soudan du Sud.

191. La demande de charbon de bois est relativement forte dans ce pays, ce qui a contribué à une importante déforestation, notamment en Équatoria-Central. Le charbon de bois constitue en effet une source de combustible bon marché pour un grand nombre de ménages sud-soudanais. Selon le rapport intitulé « South Sudan: First State of Environment and Outlook Report 2018 », le bois de feu et le charbon de bois représentent plus de 80 % de la consommation de bois au Soudan du Sud²⁰³.

192. La production et la vente de charbon de bois, en particulier le long des principaux axes routiers, constituent une source importante de moyens de subsistance pour de nombreuses communautés. En outre, il semble bien que les deux parties au conflit au Soudan du Sud participent à ce commerce, que ce soit au niveau de la production, du transport ou de la vente. Dans les zones plus rurales, ce commerce semble constituer une source importante de revenu pour des soldats à qui le Gouvernement omet souvent de verser leur solde²⁰⁴. Permettre aux soldats de participer au commerce du charbon de bois peut donc être, pour les officiers locaux, un moyen important d'éviter les défections et de préserver leur autorité.

193. Les SSPDF semblent également impliquées dans le transport du charbon de bois. Plusieurs témoins avec qui le Groupe d'experts s'est entretenu ont déclaré avoir vu des camions des SSPDF en transporter d'importants volumes vers le marché de Konyo à Djouba en octobre 2018. Ailleurs en Équatoria-Central, des camions des SSPDF transportant du charbon de bois ont été observés à Lobonok et Kansuk, là encore à proximité de marchés locaux. Le 23 janvier 2018, un camion des SSPDF aurait été arrêté à un poste de contrôle alors qu'il transportait 16 sacs de charbon de bois (voir l'annexe 20)²⁰⁵.

194. On peut également voir des soldats des SSPDF vendre du charbon de bois le long des principaux axes routiers, notamment à Djouba, le long des routes de Yambio à Nzara et de Yambio à Maridi près de l'aéroport de Nzara et près de Chukudum en

²⁰¹ Entretiens avec des civils de l'Équatoria-Oriental, membres du Comité économique du SPLM/A-IO, février 2019 ; et échanges de correspondance avec des membres du SPLM/A-IO, mars 2019. Voir aussi le « Report of the Ma'di community on illegal logging for July 2018-January 2019 » (rapport de la communauté Ma'di sur l'exploitation forestière illégale pendant la période juillet 2018-janvier 2019) conservé dans les dossiers de la Commission.

²⁰² Voir le rapport publié sous la cote S/2017/924. Voir aussi Amy Yee, « In Africa's oldest park, seeking solutions to a destructive charcoal trade », Yale Environment 360, 14 septembre 2017 (voir <https://e360.yale.edu/features/in-africas-oldest-park-seeking-solutions-to-a-destructive-charcoal-trade>).

²⁰³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « South Sudan cracks down on charcoal trade », 2 août 2018.

²⁰⁴ Entretiens et correspondance avec des personnes déplacées et des réfugiés sud-soudanais, des spécialistes de l'économie du charbon de bois et des fonctionnaires des Nations Unies, à Djouba et Nairobi, décembre 2018-février 2019.

²⁰⁵ Entretiens et échanges de correspondance avec des membres du personnel de la MINUSSI, des représentants de la société civile et des personnes déplacées, à Djouba et Yei, novembre 2018-janvier 2019. Photos conservées dans les dossiers du Groupe d'experts.

Équatoria-Oriental²⁰⁶. Une personne qui s'est entretenue avec le Groupe d'experts a expliqué que « l'armée n'a rien pour vivre parce qu'elle n'est pas payée »²⁰⁷.

195. Dans l'Équatoria-Occidental, et en particulier à Tambura et Lirangu, le Groupe d'experts a appris que le SPLM/A-IO et d'autres groupes armés taxaient les bûcherons qui abattaient des arbres pour produire du charbon²⁰⁸.

196. Les principales sources de production de charbon de bois au Soudan du Sud se trouvent à Mangola, Magwe, Jemesa, Digal, Garsi, Lainya et Yei, ainsi que dans les régions de Chukudum et Budi, dans les villages situés le long de la route allant de Bor à Djouba, et au Jonglei. Le charbon de bois est transporté jusqu'à Djouba principalement par les itinéraires suivants : Terekeka-Maridi-Djouba ; Yei- Djouba ; Bor- Djouba ; Torit-Nesitu- Djouba ; Kajo Kaji- Djouba ; et Lainya- Djouba²⁰⁹. À Djouba, le charbon de bois est principalement vendu sur les marchés de Jebel, Gudele, Gumbo, Munuki et Konyo.

197. Selon les entretiens du Groupe d'experts, le prix du charbon de bois à Djouba au début de mars 2019 se situait entre 2 300 et 2 500 livres sud-soudanaises (SSP) pour un sac de 30 kilos²¹⁰. À Yambio, en Équatoria-Occidental, les prix étaient d'environ 800 à 1 200 SSP pour un sac de 10 kilos, tandis qu'à Wau dans le Bahr El-Ghazal occidental et Chukudum en Équatoria-Oriental, un petit sac coûtait environ 400 SSP et un sac moyen entre 850 et 1 200 SSP en janvier et février 2019²¹¹. Selon une étude réalisée en 2015 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, quelque 2,5 millions de sacs de charbon de bois ont été consommés par les ménages à Djouba en 2014, et le charbon de bois sud-soudanais aurait eu pour acquéreurs tant des négociants que des ménages²¹². Bien qu'il n'ait pas pu se procurer d'estimations plus récentes, le Groupe d'experts considère que le commerce du charbon de bois reste important au Soudan du Sud, en particulier dans les zones urbaines où le bois de chauffage est moins facile à ramasser.

VI. Application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs

A. Interdiction de voyager

198. Le Groupe d'experts a continué de suivre l'application de l'interdiction de voyager qui a été renouvelée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2428 (2018), dont l'annexe porte inscription de deux nouveaux noms sur la liste des personnes visées par cette mesure. Dans son rapport d'étape (S/2018/1049), le Groupe d'experts

²⁰⁶ Entretiens et échanges de correspondance avec des membres du personnel de la MINUSSI, des représentants de la société civile et des personnes déplacées, à Djouba et Yei, novembre 2018-janvier 2019.

²⁰⁷ Scènes observées par les membres du Groupe d'experts de novembre 2018 à février 2019 ; échanges de correspondance avec des réfugiés, décembre 2018 ; entretiens avec des membres du personnel de la MINUSSI et des militants de la société civile, à Yambio, en janvier 2019.

²⁰⁸ Entretiens avec trois anciens fonctionnaires du Gouvernement sud-soudanais, Nairobi, janvier 2018 ; entretien avec un officier de la Police nationale sud-soudanaise, à Yambio, décembre 2018 ; entretiens avec des spécialistes de l'économie du charbon de bois, à Djouba, janvier et février 2019.

²⁰⁹ Entretiens et échanges de correspondance avec des spécialistes du charbon de bois, des représentants du SPLM/A-IO et des personnes déplacées, à Djouba, décembre 2018-février 2019.

²¹⁰ Entretiens et échanges de correspondance avec des civils à Djouba et des représentants du MPLS/A-IO en Ouganda, mars 2019.

²¹¹ Entretiens et échanges de correspondance avec des personnes déplacées et des spécialistes du charbon de bois, à Djouba et Yambio, janvier et février 2019.

²¹² USAID South Sudan, « Charcoal production and use in South Sudan: a Wildlife Conservation Society South Sudan action plan for mitigating environmental impacts », mars 2018.

a signalé un certain nombre de violations de l'interdiction de voyager, en particulier par Gabriel Jok Riak (SSi.001).

199. Dans l'ensemble, toutefois, le Groupe d'experts a noté des progrès importants dans le recours aux dérogations prévues au paragraphe 11 de la résolution 2206 (2015) et renouvelées au paragraphe 12 de la résolution 2428 (2018). Trois demandes de dérogation ont été soumises au Comité pour approbation au cours des mois suivants, dont deux ont été approuvées, bien que le préavis donné avant le voyage ait été très bref. L'État qui a reçu l'individu désigné n'a pas fourni les informations prévues par la section 10 des directives du Comité après le retour dudit individu au Soudan du Sud. Les demandes de dérogation ont également permis de mettre à jour la liste des sanctions en y ajoutant des compléments d'information. Certains États Membres ont déclaré que l'insuffisance des informations fournies dans la liste faisait obstacle à une application efficace de l'interdiction de voyager.

200. Le Groupe d'experts a relevé une nouvelle violation de l'interdiction de voyager, en novembre 2018, par Malek Reuben Riak Rengu (SSi.007) qui n'a pas présenté de demande de dérogation. Il s'est en effet rendu à Khartoum pour une réunion du Conseil d'examen de la stratégie de défense et de sécurité le 29 novembre 2018.

B. Gel des avoirs

201. Comme suite aux paragraphes 12 et 13 de la résolution 2428 (2018) réaffirmant les mesures financières imposées au paragraphe 12 de la résolution 2206 (2015), le Groupe d'experts a continué de suivre et d'appuyer l'application du gel des avoirs, notamment en multipliant les démarches auprès des États voisins du Soudan du Sud et de leurs secteurs bancaires respectifs.

202. Malgré la difficulté d'obtenir des informations sur la propriété des entreprises, en particulier dans le Soudan du Sud, le Groupe d'experts a repéré plusieurs groupes d'entreprises appartenant soit directement à des individus désignés soit à des membres de leur famille. Ces entreprises exercent leurs activités dans des secteurs très divers, ce qui montre à quel point il importe, pour appliquer le gel des avoirs, de les « cartographier » et de les surveiller, et de surveiller les membres de la famille des individus désignés et les autres personnes susceptibles d'agir en leur nom, conformément aux dispositions du paragraphe 14 i) de la résolution 2428 (2018).

203. En s'appuyant sur des registres de sociétés tenus de 2015, le Groupe d'experts a repéré 16 sociétés liées à Paul Malong Awan (SSi.008) ou à ses proches parents. Six de ces sociétés sont liées à son épouse, Ajok Wol Atak Deng, et neuf autres sont liées à ses enfants²¹³. Le Groupe a confirmé que l'une de ces sociétés, la Golden Star Holdings Clearance Agency Ltd, avait vu ses comptes au Soudan du Sud gelés avec un solde de 1 651 985,52 SSP en juin 2018, avant que Malong ne soit frappé par les mesures adoptées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2428 (2018). Il a également confirmé qu'Ajok Wol Atak Deng possède des biens à Nairobi.

204. Des registres de sociétés de 2015 associent également Malek Riak Reuben Rengu (SSi.007) à un vaste réseau d'au moins 23 entreprises, notamment dans les secteurs de l'ingénierie et de l'énergie. L'intéressé possède certaines de ces sociétés en propre, tandis que d'autres appartiennent à ses enfants, dont plusieurs sont par ailleurs administrateurs de sociétés dont il est propriétaire. Six sociétés appartenant en partie à sa fille Christine Malek Reuben Riak sont particulièrement importantes.

205. Le Groupe d'experts a confirmé que Malek Riak Reuben Rengu (SSi.007) tire des revenus de l'« ABC Progressive Private School Co Ltd » avec sa fille Diana Malek

²¹³ Documents conservés dans les dossiers du Groupe d'experts.

Reuben, qui y détient également une participation de 15 % en plus d'être la directrice générale de cette société. L'« ABC Progressive Private School Co. Ltd » est une école privée de Djouba dont les frais de scolarité s'élèvent à environ 450 dollars par semestre²¹⁴.

206. Les travaux du Groupe d'experts visant à surveiller et appuyer la mise en œuvre du gel des avoirs ont également mis en évidence des obstacles de nature plus générale à une application effective de cette mesure dans la région.

207. On compte actuellement huit individus inscrits sur la liste des individus visés par les mesures financières ciblées du Comité. Six d'entre eux ont été désignés il y a plus de trois ans et deux autres il y a plus de huit mois. Le Groupe d'experts a communiqué aux Gouvernements de la région et, par leur intermédiaire, aux banques commerciales régionales, des informations détaillées sur les avoirs commerciaux présumés de ces individus, ainsi que sur les avoirs commerciaux des membres confirmés de leur famille.

208. Malgré quelques cas manifestes de collaboration constructive avec le Groupe d'experts et le désir de coopérer témoigné par les Gouvernements et les entreprises, la plupart des réactions constatées ont mis en évidence d'importants déficits structurels qui font obstacle à une mise en œuvre efficace des mesures financières ciblées.

209. La plus grande partie des courriers du Groupe d'experts concernant la mise en œuvre du gel des avoirs est restée sans réponse, même lorsque le Groupe fournissait des informations nombreuses et détaillées pour faciliter les investigations demandées. Quant aux réponses qui ont été reçues, elles déploraient généralement les délais trop brefs accordés par le Groupe d'experts, car les banques de la région connaissaient mal leurs obligations en matière de gel des avoirs. Le Groupe d'experts s'est ainsi vu très largement attribuer la responsabilité de sensibiliser les banques commerciales à l'existence de ces obligations et de leur communiquer les données de renseignement financier nécessaires pour appliquer les mesures correspondantes, alors même qu'on le dissuadait par ailleurs de mener une action directe auprès des banques commerciale.

210. Pour que la mise en œuvre des mesures financières ciblées puisse être effective, il faut d'abord assurer une communication efficace de l'information et des données de renseignement aux banques commerciales, et que ces dernières procèdent ensuite à une vérification effective et fiable de leurs comptes et de leurs opérations par rapport à ces informations. De l'avis du Groupe d'experts, le gel des avoirs ne peut être utilement mis en œuvre que si les organismes publics et les banques commerciales compétents sont en mesure de traiter, de partager et de communiquer efficacement des volumes relativement importants d'informations, y compris de données concernant leurs comptes et leurs opérations.

211. Le Groupe est conscient des problèmes de capacités et de ressources qui font qu'il est difficile pour les États Membres de mettre en œuvre des mesures ciblées. Il note toutefois que nombre des mesures structurelles susceptibles de faciliter une mise en œuvre effective de mesures financières ciblées sont probablement bien connues des institutions et des banques commerciales nationales compétentes, puisque celles-ci appliquent déjà des instruments connexes tels que les recommandations du Groupe d'action financière visant à lutter contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, comme le préconise le Groupe de lutte contre le blanchiment

²¹⁴ Entretiens et échanges de correspondance avec des représentants de la société civile, une source gouvernementale confidentielle et des membres de la diaspora sud-soudanaise, Djouba, janvier et février 2019.

d'argent en Afrique orientale et australe²¹⁵. Ces recommandations soulignent qu'il est important de désigner une cellule nationale de coordination chargée de faciliter l'échange d'informations ; d'imposer aux banques une large obligation de vigilance sur leurs clients, y compris la connaissance des propriétaires réels des sociétés concernées et une vigilance renforcée dans les relations avec des « personnes politiquement exposées » ; et de suivre une approche fondée sur les risques pour garantir une affectation rationnelle de ressources limitées²¹⁶.

VII. Conclusion

212. L'Accord de paix revitalisé représente une étape importante dans l'action menée pour mettre fin au conflit au Soudan du Sud. Son avenir reste toutefois incertain, en raison des problèmes auxquels continue de se heurter sa mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité, les dispositions relatives à la sécurité, la transparence financière et la décentralisation du pouvoir. Un suivi attentif de la mise en œuvre de l'accord sera donc essentiel si l'on veut pouvoir lui fournir un appui efficace et utile.

213. Il sera tout aussi essentiel de faire en sorte que les dividendes de la paix l'emportent sur les avantages économiques tirés du conflit au Soudan du Sud, notamment en réformant l'utilisation et la gestion des ressources publiques par l'application des lois en vigueur et des dispositions prévues au chapitre 4 de l'Accord de paix revitalisé, afin que des ressources excessives ne soient pas absorbées par les dépenses de sécurité ou détournées par de puissants réseaux clientélistes. Une application énergique des sanctions individuelles et de l'embargo sur les armes imposés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2428 (2018) constituera également un appui essentiel, mais elle exigera des efforts supplémentaires, en particulier de la part des États voisins du Soudan du Sud.

214. Le plus important reste toutefois d'entretenir la dynamique nécessaire à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé en garantissant que celui-ci améliorera de façon concrète, dans l'ensemble du pays, les conditions de vie d'une population civile qui continue de subir toute sorte de violences sexuelles et fondées sur le genre et qui connaît une situation humanitaire catastrophique, avec notamment de graves pénuries alimentaires.

VIII. Recommandations

215. Le Groupe d'experts formule les recommandations suivantes :

a) Pour assurer l'application effective de l'embargo sur les armes, le Conseil de sécurité devrait engager les États Membres de la région et voisins à rendre compte au Comité des mesures qu'ils ont adoptées pour donner effet aux dispositions des paragraphes 4 à 6 et 8 à 10 de la résolution 2428 (2018), et le Comité devrait prier les pays voisins du Soudan du Sud de présenter chaque semestre des rapports d'inspection, conformément au paragraphe 10 de la résolution 2428 (2018), en ayant en soin de mettre un modèle de rapport à leur disposition sur son site Web ;

²¹⁵ Voir <http://www.fatf-gafi.org/fr/pages/groupeanti-blanchimentenafriqueorientaleetaustralegabaoa.html>.

²¹⁶ Le texte intégral des recommandations du Groupe d'action financière peut être consulté à l'adresse [http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/recommandationsgafi/documents/recommandations-gafi.html?hf=10&b=0&s=desc\(fatf_releasedate\)](http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/recommandationsgafi/documents/recommandations-gafi.html?hf=10&b=0&s=desc(fatf_releasedate)).

b) Pour promouvoir la mise en œuvre de l'accord de paix revitalisé et l'application du principe de responsabilité pour les crimes graves commis dans le cadre du conflit au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité devrait encourager le Gouvernement sud-soudanais à honorer l'engagement qu'il a pris de signer avec l'Union africaine le mémorandum d'accord sur le tribunal mixte, étape importante pour la création de cette juridiction ;

c) Pour mieux repérer et décourager les malversations et les détournements de fonds publics, qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, comme énoncé au paragraphe 15 de la résolution 2428 (2018), le Conseil de sécurité devrait encourager les États Membres à prendre contact avec les sociétés actives ou immatriculées dans leur juridiction et leur demander instamment de divulguer les paiements et paiements anticipés relatifs aux activités pétrolières effectués en faveur du Gouvernement sud-soudanais, selon les principes de l'Initiative de transparence des industries extractives et dans la logique de l'article 4.8.1.14.11 de l'accord de paix revitalisé, qui prévoit que le Soudan du Sud doit s'employer à « accélérer » ses efforts pour rejoindre l'Initiative, et à veiller à ce que tous ces paiements soient effectués conformément aux dispositions du chapitre 4 de l'accord de paix revitalisé et aux lois nationales du Soudan du Sud, notamment la loi de 2012 sur la gestion des recettes pétrolières ;

d) Pour assurer l'application effective de l'embargo sur les armes établi par la résolution 2428 (2018) et encourager la formation des agents des services des douanes nationaux et d'autres administrations douanières concernées, le Comité devrait élaborer et publier sur son site Web une notice d'aide à l'application destinée à aider les États Membres dans la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, en accordant une attention particulière à la formation, à la procédure d'inspection détaillée aux paragraphes 7 à 10 de la résolution 2428 (2018), à la procédure de demande de dérogations présentée aux paragraphes 5 et 6 de la résolution, et au déploiement de personnel ou d'équipement militaire sur le territoire du Soudan du Sud ;

e) Pour assurer l'application effective de l'embargo sur les armes, le Comité devrait encourager les États Membres à prendre officiellement langue avec les compagnies de transport de fret aérien et les autorités régionales de l'aviation pour les informer des dispositions de l'embargo sur les armes établi par la résolution 2428 (2018) et les engager à prêter leur concours aux inspections prévues au paragraphe 10 de ladite résolution ;

f) Pour faciliter la communication indépendante d'informations sur l'application de l'embargo sur les armes, toutes les demandes de dérogation approuvées en ce qui concerne l'embargo devraient être affichées sur le site Web du Comité, de la même façon que pour les dérogations approuvées quant à l'interdiction de voyager²¹⁷ ;

g) Pour assurer l'application effective du gel des avoirs, le Comité devrait adresser des lettres aux autorités de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda et du Soudan afin d'encourager ces États de la région à communiquer à leurs organismes publics, y compris, mais pas uniquement, les banques centrales, les administrations fiscales et les instances de contrôle financier, des exemplaires de sa liste relative aux sanctions

²¹⁷ Aux termes de l'alinéa k) du paragraphe 10 des Directives régissant la conduite des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, « [s]auf décision contraire du Comité, toute demande de dérogation et de prorogation d'une dérogation qui a été approuvée par le Comité selon la procédure indiquée ci-dessus est affichée sur le site Web du Comité sous la rubrique "Dérogations", jusqu'à son expiration », https://www.un.org/securitycouncil/sites/www.un.org.securitycouncil/files/2206_guidelines_fr.pdf.

visant huit Sud-Soudanais, et s'employer à obtenir des renseignements supplémentaires sur les dispositions prises pour appliquer les mesures de gel des avoirs ;

h) Pour assurer une coopération et une coordination efficaces entre le Groupe d'experts et les autres institutions et organismes des Nations Unies, conformément aux paragraphes 21 et 24 de la résolution 2428 (2018), le Comité devrait demander à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, à la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et à la Commission d'enquête de l'Union africaine sur le Soudan du Sud de mettre en place un protocole d'échange d'informations sur les actes qui pourraient menacer la paix, la stabilité et la sécurité au Soudan du Sud, notamment les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et les entraves à l'aide humanitaire ;

i) Pour éviter que l'exploitation et le commerce illégaux de bois d'œuvre ne servent à financer les groupes armés au Soudan du Sud, le Comité devrait encourager les autorités fiscales régionales et nationales et le Gouvernement sud-soudanais à prendre des mesures pour empêcher les personnes ou sociétés non titulaires d'un permis officiel du Ministère de l'environnement et des forêts du Soudan du Sud de transporter du teck dans leurs juridictions respectives et d'en faire le commerce ;

j) Pour prévenir les pratiques d'exploitation ou de commerce illicite de ressources minérales qui pourraient déstabiliser le Soudan du Sud, comme décrit à l'alinéa j) du paragraphe 14 de la résolution 2428 (2018), et en accordant une attention particulière à l'or qui pourrait provenir du Soudan du Sud, le Comité devrait encourager l'Ouganda et les autres membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à réaffirmer et à faire appliquer les règles aux termes desquelles les entreprises sont tenues de publier des informations sur leurs pratiques en matière de diligence raisonnable et sur les résultats obtenus, y compris les efforts visant à atténuer les risques que de l'or sud-soudanais incorrectement étiqueté fasse l'objet d'un commerce, conformément au Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et comme en a décidé la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, notamment en promulguant des lois nationales qui soient compatibles avec cette norme et exigent la certification des exportations d'or, et ainsi que les membres de la Conférence s'y étaient précédemment engagés dans le cadre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles²¹⁸ ;

k) Pour mieux repérer ou décourager les malversations et les détournements de fonds publics qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, comme énoncé au paragraphe 15 de la résolution 2428 (2018), le Comité devrait encourager les États Membres qui apportent des contributions financières ou en nature au budget national du Soudan du Sud ou au budget complémentaire du Conseil national préparatoire à la transition à les conditionner à la réalisation d'audits sérieux effectués en temps voulu, notamment par la Chambre nationale de l'audit du Soudan du Sud, et à la mise en œuvre d'autres dispositions relatives à la gestion des recettes énoncées au chapitre 4 de l'accord de paix revitalisé.

²¹⁸ Déclaration de Lusaka issue du Sommet extraordinaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la région des Grands Lacs, 15 décembre 2010 ; Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Annex 1

Case study on armed groups in Unity State

A large number of armed groups are present in the area that makes up the former Unity State. These include regular SSPDF forces; SPLA-IO Taban Deng Gai (TDG) forces that have been officially integrated into the SSPDF; SPLA-IO Riek Machar (RM) forces; as well as various other armed militias. Their competing presence in a strategically, economically, and politically significant area has resulted in a fragile security balance that has been tested throughout 2018, including after the September 2018 signing of the R-ARCSS. The frequent armed confrontations that have resulted are one of the principal drivers of violence, including widespread SGBV, against civilians in the area.

Unity has witnessed a great deal of violence since the start of the conflict in South Sudan. Multiple government offensives sought to retake SPLM/A-IO strongholds in the area between 2013 and 2015.²¹⁹ These operations were characterised by acts of extensive violence against civilians.

After renewed fighting broke out in Juba in July 2016, SPLA-IO Chairman Riek Machar escaped to the Democratic Republic of Congo (DRC) and the SPLM/A sought to consolidate its territorial and political control.

President Salva Kiir replaced Riek Machar, who had been serving as First Vice-President in a Government of National Unity, with General Taban Deng Gai, a senior member of the SPLA-IO.²²⁰ This split the SPLM/A-IO into two factions: one remaining loyal to Machar (SPLA-IO (RM)) and the other to Taban Deng Gai (SPLA-IO (TDG)).²²¹ Both men are ethnic Nuer and from Unity State. Machar is Dok Nuer from Leer, whilst Deng Gai is Nuer Jikani from Guit.²²² Their renewed rivalry quickly exacerbated existing intra-Nuer tensions in the area. Nuer militias and youth groups fragmented, dispersing and disrupting established chains of commands across Unity State.²²³

Officially, government SSPDF forces controlled the area through its Division 4 during the second half of 2016, but, in reality, its reach did not extend beyond Bentiu and a few other cities.

The main armed forces in the area remained under the control of SPLA-IO (RM) and SPLA-IO (TDG).²²⁴ In addition, the South Sudan Liberation Army (SSLA)—a mostly Bul Nuer force of around 3,000-5,000 fighters—also remained a potent and active force in the Mayom area, under the command of General Matthew Puljang. This independent

²¹⁹ Among the most significant military campaign are those of January 2014 and April 2015. See Joshua Craze, Jerome Tubiana, Claudio Gramizzi, “A state of Disunity: Conflict Dynamics in Unity State, South Sudan, 2013-2015,” Small Arms Survey, 2016: <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/working-papers/HSBA-WP42-Unity-Dec-2016.pdf>

²²⁰ Taban Deng Gai was also the Governor of Unity State from 2005 to 2013. Interviews, community leaders, elders, businessmen, and former Unity state officials: Bentiu and by phone; December 2018.

²²¹ See: “Legitimacy, exclusion, and power. Taban Deng Gai and the South Sudan peace process,” HSBA N. 25, Small Arms Survey, December 2016: <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/issue-briefs/HSBA-IB25-Taban-Deng-Gai-Dec-2016.pdf>

²²² Interviews, community and religious leaders, elders, and youths; Bentiu, December 2018.

²²³ See: Wal Duany, “Neither palaces nor prisons: the constitution of order among the Nuer”, Indiana University PhD dissertation, 1992. Interviews, community and religious leaders, elders, state officials, youths, and businessmen; Bentiu and by phone; December 2018.

²²⁴ Interviews, community leaders and elders, Bentiu, December 2018.

fighting force was aligned with SSPDF government forces and enjoyed a unique arrangement by which it reported directly to SSPDF headquarters in Juba (Bilpham).²²⁵

Taban Deng Gai emerged as a key ally of President Kiir after the summer of 2016, and since early 2017, has sought to reassert his political and economic influence in Unity State. Taban Deng's local commanders resumed recruitment in the area, some incentivised with pay or supplies, but also through the abduction of youths. At the same time, Taban Deng Gai sought to integrate his forces in the area with local SSPDF Division 4 forces, which are headquartered in Bentiu.

This integration ultimately failed at first, reportedly because General Stephen Buay Rolnyang, a Bul Nuer from Mayom and then Commander of SSPDF Division 4, considered Taban Deng Gai's forces poorly trained and difficult to manage, while also fearing the growing personal power of Taban Deng Gai.²²⁶

By the end of 2017, the SSPDF had recognised its inability to seize Unity decisively from SPLA-IO (RM) forces, with Division 4 Commander General Buay also reportedly resistant to further military campaigns that were inflicting a heavy toll on the civilian population.²²⁷

At this point, the Government decided to effectively hand control of Unity's military campaign to Taban Deng Gai, which also offered an opportunity to test the loyalty of their new ally. Taban Deng quickly seized the opportunity to move decisively against the SPLA-IO (RM) in their own communities, and continued the recruitment and mobilization of Nuer youths, especially in his home constituencies, swelling the ranks of his forces. Some of these new recruits were integrated into SPLA-IO (TDG) forces, while others were mobilized more occasionally and informally.

As a consequence, the chain of command remained highly dispersed. Forces were mostly unpaid, encouraging local commanders to conduct periodic offensives aimed first and foremost at generating resources and payment. Commanders reportedly told fighters that anything could be looted during attacks. In one case, a commander is said to have told youths: "For those of you who are yet to get married, it is your chance now to find a nice woman."²²⁸

In April 2018, a fresh military offensive was launched in Unity state, targeting the few remaining SPLA-IO (RM) forces, with the aim of "clearing opposition-held areas" and "forcefully displacing civilians."²²⁹ This operation continued into May, June, and July 2018.²³⁰ SPLA-IO (TDG) forces, supported by the more informal youth militias,²³¹ moved into Leer and Mayendit Counties in Southern Liech State.

The Panel has established that SPLA-IO (TDG) units, commanded by Lieutenant General Peter Dor Manjur Gatluak, were at the forefront of these offensives, alongside a youth militia controlled by then Gany County Commissioner, Gordon Koang Biel

²²⁵ Interviews, SSPDF and SPLM/A-IO senior officers, senior politicians, community leaders, and journalists; Juba and Bentiu; December 2018; Kampala and Nairobi; January 2019.

²²⁶ Interviews, community and religious leaders, elders, SSPDF Division 4 senior officers, and journalists; Bentiu and Juba; December 2018.

²²⁷ Interviews, community and religious leaders, elders, youths, political analysts, and state officials; Bentiu, Juba, and by phone; December 2018

²²⁸ Interviews, community and religious leaders, elders, youths, UN personnel, businessmen, and state officials; Bentiu, December 2018.

²²⁹ Interviews, SSPDF high-ranking commanders, community and religious leaders, elders, youths, international political analysts and human rights researchers, and state officials; Bentiu, Juba, and by phone; December 2018. See also, Amnesty International, "Anything that was breathing was killed – War crimes in Leer and Mayendit, South Sudan," September 2018: <https://www.amnesty.org/en/documents/afr65/8801/2018/en/>

²³⁰ Interviews, community and religious leaders, elders, and youths; Bentiu, December 2018.

²³¹ Recruitment was, allegedly, mostly from Guit, Rubkona and Koch.

(Nuer Jagei).²³² The Panel also gathered evidence that suggests these operations were supported by the SSPDF Division 4 Commander, Major General Samson Mabior Lual, including with men, trucks, and ammunition.²³³

During these attacks, civilians in opposition-held areas were killed, while widespread looting and destruction targeted crops, food, medical supplies, health facilities, and entire villages. Acts of SGBV, including rape, gang-rape and the abduction and enslavement of women and girls, took place on a significant scale.²³⁴

In May 2018, in the midst of this Unity offensive, Taban Deng Gai announced his decision to dissolve his SPLA-IO (TDG) forces, and again asked the SSPDF Chief of Staff, sanctioned individual General Gabriel Jok Riak (SSi.001), to expedite the integration of SPLA-IO forces into the regular SSPDF.²³⁵

Further to this announcement, and following the signature of R-ARCSS in September 2018, a number of meetings took place between SSPDF Division 4 and SPLA-IO (TDG) commanders to discuss this proposed integration. At the same time, the forced recruitment of adults, women and children across Guit county continued, in an effort to boost numbers ahead of integration.²³⁶

Two challenges to meaningful integration quickly emerged. SPLA-IO (TDG) commanders had higher military ranks than their Division 4 counterparts, but had a comparatively low number of fighting troops under their command. Despite a significant number of officers, and multiple rounds of recruitment, SPLA-IO (TDG) forces appear, today, to comprise only around 3,000 fighters. At one integration exercise, only around 1,000 fighters were presented by SPLA-IO (TDG) for integration.^{237 238}

However, other commanders such as the current commander of SPLA-IO (TDG)'s Kuergueni headquarters, Maj General William Riek Riek, have not been integrated.

SPLA-IO (TDG) forces have also continued to act independently of, though at times in cooperation with, the SSPDF.²³⁹ A senior SSPDF Division 4 Military Intelligence commander told the Panel that SPLA-IO (TDG) forces “are not trained; these are not soldiers, they are at best militiamen. To turn them into soldiers we will need to start from scratch. And they do not know what a military chain of command is, they do not respect

²³² Interviews, community and religious leaders, elders, civil society, and local politicians; Bentiu, Juba, Kampala; December 2018-January 2019.

²³³ Interviews, community and religious leaders, elders, youths, villagers, UNMISS and other UN personnel, CTSAMVM, and international NGO personnel; Bentiu, Juba, and by phone; December 2018.

²³⁴ Ibid.

²³⁵ “Taban asks new army chief to expedite integration of his forces into army,” Radio Tamazuj, 7 May 2018: <https://radiotamazuj.org/en/news/article/taban-asks-new-army-chief-to-expedite-integration-of-his-forces-into-army>

²³⁶ Interviews, SSPDF Division 4 high ranking officers, Northern Liech State authorities, and civil society; Bentiu, December 2018; Kampala, Nairobi; January 2019.

²³⁷ Interview, SSPDF Division 4 high-ranking officer; Bentiu; December 2018.

²³⁸ A number of senior SPLA-IO (TDG) officers have formally integrated into SSPDF. These include: Lt General Peter Dor Manjur Gatluak, (Riverine Forces in Upper Nile); Lt General Wang Chok Korkom, (SSPDF Deputy Chief of Staff for Organization); Maj General Karlo Kual, (Deputy Commander of SSPDF Division 4); Maj General Mayel Thay, (SSPDF Division 4); and Maj General Makal Kual, (SSPDF Division 4).

²³⁹ Interviews, SSPDF Division 4 high-ranking commanders and Unity state officials, Bentiu, December 2018.

orders.”²⁴⁰ The Panel was told that “no more than 10 percent of their forces are integrated.”²⁴¹

SPLA-IO (TDG) forces have continued to aggressively assert themselves in different parts of Unity State, particularly in Guit County, Rubkona County, and Koch County (all in Northern Liech State under the contested 32-state division). In November 2018, reports of ongoing harassment and abuses of civilians, rapes at checkpoints near the Bentiu Protection of Civilian site, and rape and gang rape in Nimni and Nhialdiu areas in Rubkona County, were largely attributed to forces connected to SPLA-IO (TDG).²⁴²

The Panel also corroborated information that, on 5 December 2018, SPLA-IO (TDG) forces attacked one of the few remaining SPLA-IO (RM) positions in Guit County, Biil, with fighting lasting for three days.²⁴³

The signing of the R-ARCSS in September 2018 secured the return of Riek Machar to the national political scene. This has raised questions about the future role of South Sudan’s current First Vice-President, Taban Deng Gai, in a Revitalised Government of National Unity.²⁴⁴

In parallel, both the local political dynamics of Unity State and intra-Nuer tribal politics are changing in ways that risk further marginalising Taban Deng Gai. Peace celebrations that took place in Bentiu at the end of December 2018 were attended by the Governor of Northern Liech State, Joseph Monyтуil (Bul Nuer), and representatives of the SPLA-IO (RM). The return to Juba of Angelina Teny, the wife of Riek Machar, senior member of the SPLM-IO (RM) and a Jikani Nuer from Guit, where she still exerts significant political influence, could also imperil Taban Deng Gai’s standing in his traditional strongholds.²⁴⁵

The Panel has been told by multiple sources that Taban Deng Gai therefore remains committed to attacking SPLA-IO (RM) military positions in Unity, still seeing this as an opportunity to demonstrate his continued relevance, and in so doing, disrupt the peace process, if necessary, and alter the military and political dynamics in Unity state and the country at large.²⁴⁶

From this complex landscape, the Panel has identified a number of significant fighting forces in the Unity area:

SSPDF Division 4, headquartered in Northern Liech State’s capital, Bentiu, is commanded by Major General Samson Mabior Lual, with Major General Karlo Kual serving as his Deputy. They control major towns, including Bentiu, Leer, Yirol, and have the capacity to move into the rural areas surrounding these towns if needed. Despite better organization, equipment, and training, these SSPDF forces often lack fuel for patrols, and the force has gone unpaid for over six months, with the food available to the force also limited.

²⁴⁰ Interview, SSPDF Division 4 high-ranking officer, Bentiu, December 2018.

²⁴¹ Interview, SSPDF Division 4 high-ranking officer, Bentiu, December 2018.

²⁴² Interviews, international NGO staff, civil society, religious leaders, SSPDF commanders, Northern Liech State authorities, and UN personnel; Bentiu and Juba; December 2018.

²⁴³ This was the second such incident in Biil in one month, and the third since August, and seemed connected to an attempt by SPLA-IO (TDG) forces to remove SPLA-IO (RM) forces out of one of their few strongholds in Guit County, most probably for fear that the implementation of the R-ARCSS would allow SPLA-IO (RM) forces to gain ground and support from the population. Interviews, civil society, senior politicians, local and international observers, Bentiu, December 2018; Kampala, Khartoum and Nairobi; January 2019.

²⁴⁴ Interviews, senior politicians, civil society, journalists and analysts; Juba, Bentiu, December 2018; Addis Ababa, Kampala, Khartoum and Nairobi; January 2019.

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Interviews, civil society, journalists, senior politicians, community and religious leaders; Bentiu and Juba, December 2018; Kampala, Khartoum and Nairobi; January 2019.

SPLA-IO (TDG) forces, while officially integrated, largely retain separate barracks. They are headquartered in Kergueini, which is under the command of Major General William Riek Riek, although Lt General Peter Dor Manjur Gatluak retains significant influence over their actions and is often seen in Guit County and in the headquarters itself. Other SPLA-IO (TDG) units are present in:

- Koch (Koch County), under the command of Major General Mayel Thay;
- Tong (Rubkona County);
- Tumor (Mayom County), under the command of Major General Makal Kual;
- Rubkway (Rubkway County, Southern Liech State), under the command of Major General James Gadit; Pariang (the capital of Ruweng State), where a limited SPLA-IO (TDG) force responds to orders from local Governor, Tem Machar.

SPLA-IO (RM) forces retain control of:

- Ganyliel County, Nyal County, Paynjiar County and Mayendit County, all under the command of Brigadier General Dok Wanjang and Brigadier General John Tap Puot;
- Biil, in Guit County, under the command of General Michael Mawich;
- While under increasing pressure in Northern Liech and Ruweng States, SPLA-IO (RM) elements also still control a few areas between Wicok, Buaw, Ngop and Bentiu, as well as Wunkur, all under the command of Brigadier Tito Biel Wich.

The South Sudan Liberation Army (SSLA), led by General Matthew Puljang, is a mostly Bul Nuer force, and still has around 2,000 fighters who are mostly deployed in Mayom County. General Puljang remains allied to Government forces, and still responds directly to SSPDF headquarters in Juba (Bilpham), rather than local SSPDF command.

There is also a force of at least 1,000 **youths**, mostly Nuer Jagei, from Koch County, formed and led by then Gany County Commissioner, Gordon Koang Biel, until at least July 2018. Biel was then sacked from his role of County Commissioner and placed under house arrest in Bentiu. Upon release, by September 2018, he was integrated into the SSPDF with the rank of General. In recent months, General Biel's force has operated in collaboration with SPLA-IO (TDG) commanders, and is now often referred to as a "proxy force" in the hands of SPLA-IO (TDG).

The abuse of civilians, including endemic levels of SGBV and rape, is a widespread and persistent problem in Unity.²⁴⁷ The complex military and political landscape in Unity is crucial to understanding this trend, but also to the attribution of responsibility. While official territorial control is claimed by SSPDF Division 4, it is clear that their effective control over much of this territory is limited. Most SSPDF units are confined to barracks, with only sporadic capacity for patrol and operations.

In the view of the Panel, SPLA-IO (TDG) forces pose a particular threat to civilians in the Unity area. The perceived vulnerability of its political leadership, including Taban Deng Gai himself, may drive a determination to assert their continued significance. At the same time, a predatory relationship to the civilian population and territory has been intrinsic to the very core of these forces since their inception, with a rank and file that remains largely untrained and unpaid. One SSPDF commander, familiar with SPLA-IO (TDG) operations in Unity, told the Panel that he heard a commander telling his forces before a military operation in 2018: "Go get what you can. Food, a chicken, a goat, a cow, a woman, whatever you find is for you."

²⁴⁷ Interviews, community and religious leaders and elders, women in Bentiu PoC, and civil society; Bentiu, December 2018.

Annex 2

Further information on the evolution and command structures of the National Security Service²⁴⁸

The NSS is regulated by the National Security Service Act of 2014, which gives the NSS broad powers and provides few safeguards against their abuse. Its core mandate is to “safeguard the national interest”²⁴⁹ in accordance with the “authority of the Constitution and the law”, while respecting “the will of the people, the rule of law, democracy, human rights and fundamental freedoms” while being “professional with the mandate to focus on information gathering, analysis and advice to the relevant authorities.”²⁵⁰

Under Lt. General Akol Koor Kuc, recent years have seen the NSS pursue an ever-broader interpretation of these powers, eventually emerging as a parallel and independent security force with activities ranging from intelligence gathering to military operations, many of which are well beyond its stated mandate.

The origins of the NSS’ rise can be traced to President Kiir’s growing mistrust of the SPLA’s former Chief of Defence Staff, General Paul Malong Awan (SSi.008). Reportedly fearing an SPLA coup led by Malong, President Kiir encouraged and allowed the NSS to grow from an intelligence-gathering agency into an increasingly powerful and autonomous fighting force capable of influencing South Sudan’s politics, society, and economy.²⁵¹ What may have been developed as a counterweight to Malong’s power and influence over key parts of the SPLA (now SSPDF) quickly became the dominant actor in South Sudan’s security sector when Malong fled to Kenya in 2018. With the assent of the influential Jieng Council of Elders—an informal group of influential Dinka leaders and elders—Lt. General Akol Koor Kuc emerged as its increasingly influential leader.

The influence of the NSS has grown, in part, from the increase in the size of its fighting force, well beyond what is required by its official mandate, and which now numbers around 10,000. Most fall under the Operations Division’s Batch 4 and 5, formally led by Major General Gabriel Ayor, but in reality commanded by Major General Aciec Kuot who, like Lt. General Akol Koor Kuc, is from Tonj.²⁵² An additional force of around 5,000 makes up the Protection Division (Batch 3), commanded by Major General Deng Akol Wek Ateny, which is assigned to the protection of the President and key institutions.²⁵³ In recent years, these NSS forces have exerted increasing control over Juba, as well as towns such as Yei and Wau.

These NSS forces are also better equipped and trained than ordinary SSPDF forces, with the NSS having established its own procurement and supply systems. Unlike their SSPDF counterparts, most of whom have gone unpaid for months at a time in recent years, NSS personnel are regularly paid and fed.²⁵⁴

One person well-acquainted with the system told the Panel that the “NSS is a parallel force to the army, and a parallel structure to Government institutions. The model Akol

²⁴⁸ See also confidential annex 1

²⁴⁹ National Security Act, Chapter III.13.1, October 2014.

²⁵⁰ National Security Act, Chapter I.6.a/b/c, October 2014

²⁵¹ Interviews, SSPDF, SSPDF-MI, former SPLA-MI, NSS senior officers, SPLM, SPLM-IO senior representatives, civil society, journalists, Juba, Nairobi, Khartoum, Addis Ababa, Kampala, by phone, September-December 2018, January-March 2019.

²⁵² Interviews, confidential sources, undisclosed locations, November 2018, January-February 2019.

²⁵³ Interviews, confidential sources, undisclosed locations, November 2018, January-February 2019.

²⁵⁴ Interviews, confidential sources, undisclosed locations, December 2018, January-February 2019.

Koor Kuc put in place is entirely anti-democratic; borrowed from the NISS in Khartoum.”²⁵⁵

The Panel has been able to establish the following chains of command for key components of the NSS/ISB:

Lt. Colonel Jackson Deng Goch commands the NSS ‘Blue House’ detention facility.²⁵⁶

The ‘Riverside’ facility is under the control of:²⁵⁷

- Maj. General Achiech Kuot Kuot;
- His deputy Brig. General Niew Niew;
- Col. Kaka Roric Jur, who is commander of ‘Riverside Special Operations’; and
- Major Wol Deng Mading, the Head of the detention facility itself.

²⁵⁵ Interview, confidential source, undisclosed location, February 2019.

²⁵⁶ Interviews, confidential sources, undisclosed locations, October 2018, December 2018, January-February 2019.

²⁵⁷ Interviews, confidential sources, undisclosed locations, January-February 2019.

Annex 3

Diversion of public funds to security spending

Public documents indicate that, despite the ongoing implementation of the R-ARCSS, significant percentages of South Sudan's public finances continue to be diverted to the security sector.

In the Approved Budget for the Financial Year 2018/19, it is noted that "expenditures are largely skewed towards defence at the expense of poverty reduction. Security and accountability/public administration and rule of law spending have accounted for over 70 per cent of the total budget over the past three fiscal years."²⁵⁸ The Chairman of the National Assembly's Budget Committee noted, in his review of the budget, that the precipitous decline in South Sudan's GDP is, in part, "due to the on-going war that continues to divert resources away from investments into security sector."²⁵⁹ He also warns that, "as peace will bring more prosperity, we are forewarned of the propensities by [un]scrupulous individuals to rob the nation of the oil wealth."

Security sector spending is budgeted to be 15,455,430,392 SSP (US\$99,712,454). To this, spending on Police and Prison services might reasonably be added for a total of around a quarter (23 per cent) of total budgeted spending.

There are, however, few effective mechanisms in place to ensure spending matches the approved budget, with significant spending routinely diverting from the approved budget. A draft Ministry of Finance spending report for the first quarter of the 2018/19 financial year notes that the security sector had, by the end of the first quarter, already spent 118 per cent of its entire allocated budget on goods and services for the year. The Office of the President, under which the budget for the NSS sits, has also routinely overspent against its allocated budget.²⁶⁰

There is also evidence to suggest that reported spending does not match the actual use of public resources. The bulk of reported Government spending is, for example, on salaries.²⁶¹ At the same time, however, it is clear that many Government salaries are not being paid in practice. The Bank of South Sudan has confirmed that civil service salaries are not being paid regularly;²⁶² the Panel has confirmed that SSPDF salaries are not being paid regularly;²⁶³ and documents from the Ministry of Finance make it clear that a significant amount of spending in 2018/19 has gone towards clearing salary arrears for the previous financial year, with arrears of three to eleven months still remaining across various Government departments.²⁶⁴ The Bank of South Sudan has identified "the cleansing of the government payroll using biometric verification data"²⁶⁵ as one important means of increasing available public resources, implying that the misappropriation of salaries is a drain on public accounts. In January 2019, President

²⁵⁸ Government of South Sudan, Ministry of Finance and Economic Planning, Approved National Budget and context for FY 2018 / 2019, document on file with Panel.

²⁵⁹ Transitional National Legislature of the Republic of South Sudan, Report on the Second Reading of the Budget for the Financial Year 2018/19, presented by the Chairman of the Committee on Finance and Economic Planning, 13 August 2018, section 1.2.

²⁶⁰ See, for example, Ministry of Finance, 2015/16 Full Year Macro-Fiscal Report, October 2016

²⁶¹ Government of South Sudan, Ministry of Finance and Economic Planning, Approved National Budget and context for 2018/2019, document on file with Panel and Central Bank of South Sudan, Third Quarter Report, September 2018

²⁶² Central Bank of South Sudan, Third Quarter Report, September 2018

²⁶³ Panel interviews, Bentiu and Juba, October 2018-February 2019.

²⁶⁴ Ministry of Finance document on file with Panel.

²⁶⁵ Central Bank of South Sudan, Third Quarter Report, September 2018

Kiir himself accused senior officers of diverting food and resources meant for soldiers for personal gain.²⁶⁶

As part of the implementation of the R-ARCSS, a supplementary budget was also developed by the NPTC and approved by the Government's Council of Minister in February 2019 in order to finance its work for the remaining four months of the NPTC's mandate.²⁶⁷ This budget is to be funded mainly from the Government's public resources, including oil revenues.

The total supplementary budget proposed is US\$285,085,509. Of this total, US\$245,252,855—around 86 per cent—is devoted to “Security Mechanisms”. Of this amount, US\$143,496,907, around 58 per cent, is budgeted for the Joint Military Ceasefire Commission (JMCC), which will oversee the cantonment of forces, with US\$95,278,903, around 38 per cent, going to Joint Transitional Security Committee (JTSC). By contrast, US\$29,617,730 of the total budget is allocated for the establishment of the National Pre-Transitional Committee (NPTC) and US\$2,270,100, less than 1 per cent, is allocated to “reconciliation and healing.”

²⁶⁶ See, for example, Reuters, South Sudan soldiers 'unhealthy' due to food theft: Kiir, January 2019: <https://www.reuters.com/article/us-southsudan-unrest/south-sudan-soldiers-unhealthy-due-to-food-theft-kiir-idUSKCN1PI2T8>.

²⁶⁷ Documents on file with Panel.

**Annex 4
Joint Defence Board Cantonment Areas and Barracks Agreement of 3 February 2019**

CANTONMENT AREAS AND BARRACKS

Phase One (1)

3rd February 2019
Palm Africa Hotel, Juba – South Sudan

Resolutions:

Pursuant to Article 2.2.3.3, of the Revitalized Agreement on the Resolution of Conflict in the Republic of South Sudan, (R-ARCSS 2018) all forces shall be cantoned under supervision of the current monitoring bodies at their present barracks and cantonment sites. Cantoned forces shall be assembled in accessible areas and in a size of not less than a battalion.

The parties agreed to immediately commence cantonment of opposition forces in twenty-five (25) cantonment sites, whereas, the SSPDF will be cantoned in ten (10) main barracks for Phase One, as indicate in the table below:

| S/NO. | STATE/REGION | AREAS OF CANTONMENT (SPLA-IO & SSOA forces) | BARRACKS (SSPDF) | BARRACKS (NSS & ORGANISED FORCES) | NO. FORCES TO BE TRAINED | TRAINING CENTRES |
|-------|-------------------|---|---|-----------------------------------|--------------------------|------------------|
| 1. | UNITY | 1. Mirmir 2. Pakur (Rubkona) 3. Bong | 1. Bentiu, 2. Leer 3. Mayendit, 4. Mayom | | | |
| 2. | WESTERN EQUATORIA | 1. Rirangu Sue | 1. Yambio, | | | |

JCC
GJR
[Signature]
SSOA CO
1 Charr

| | | | | | | |
|----|--------------------------|--|--|--|--|--|
| | | (Yambio) 2. Ngiri (Mundri) | 2. Tombura 3. Mundri, 4. <u>Maridi</u> | | | |
| 3. | CENTRAL EQUATORIA | 1. Panyume 2. Wunaleit 3. Lobojo (Lobonok) | 1. <u>Juba</u> , 2. <u>Yei</u> , 3. Kajokeji, 4. Terkeka, 5. Mogerl, 6. Kaya 7. Thertanya | | | |
| 4. | EASTERN EQUATORIA | 1. Ashwa (Pagerl) 2. Lorere/Nyara 3. Nawokitbong (Kapoeta) | 1. <u>Torit</u> , 2. <u>Kapoeta</u> , 3. Magwi 4. Nimule, 5. Ikotos, 6. Narus, 7. New site, 8. New Kush | | | |

Jkc

GJA

Scott
Co-Chair

| | | | | | | |
|----|--|--|---|--|--|--|
| 5. | JONGLEI (Bieh/Akobo/Phow/Jonglei) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Pulturuk 2. Pieri 3. Ker (Ayod) 4. Dor (Fangak) 5. (Weibuony in Geni) | <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Malual Choat,</u> 2. Pibor 3. Likwangoli, 4. Gumruk, 5. Nanam, 6. Buma, 7. Marroa, 8. Kethngor, 9. Pochalla, 10. Duk, 11. Ayod, 12. Waat, 13. Yuai, 14. Pajut, 15. Gadiang, | | | |
| 6. | UPPER NILE (Nasir/Sobat/Fashoda/Adar) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Torpuot 2. Turow 3. Wichpanyikang 4. Thuorgwang 5. Lieng (Khor Yabus) | <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Malakal,</u> 2. Doleb, 3. Nasir, 4. Galacel, 5. Pagak, 6. <u>Renk,</u> 7. Lelo, 8. Kodok, 9. Kaka, 10. Wudokona, 11. Maban, 12. Poch, 13. Gopa, 14. Chatha, | | | |

JKC GJR

3
SSDA Co-Chair

| | | | | | | |
|----|-------------------------------|---|---|--|--|--|
| | | | <ol style="list-style-type: none"> 15. Jamam, 16. Molbuok, 17. Atam, 18. Dukduk, 19. Chumudi, 20. Halga, 21. Kuek, 22. Gabat, 23. Uwaci, | | | |
| 7. | WESTERN BAHR GHAZAL | <ol style="list-style-type: none"> 1. Dulu 2. Busheri | <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Wau,</u> 2. Raja, 3. Kitkit, 4. Timza, 5. Bor Madina, | | | |
| 8. | NORTHERN BAHR-EL-GAZAL/WARRAP | 1. Malek Gumel | 1. <u>Awell,</u> (Wunyik) | | | |
| | TOTAL | 25 CANTONMENT SITES | 68 BARRACKS (10 MAIN, 58 SUB-BARRACKS) | | | |

Signed

GJR
3rd Feb. 2019

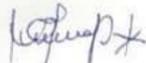
General Gabriel Jok Riak
SSPDF Chief of Defense Force and
Chairperson of JDB

GJR

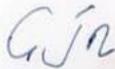
SSDA Co-Chair

Signed 

Lt. General James Koang Chuol
SPLM/A-IO DCoGs for Administration and Finance
Co-Chair of JDB

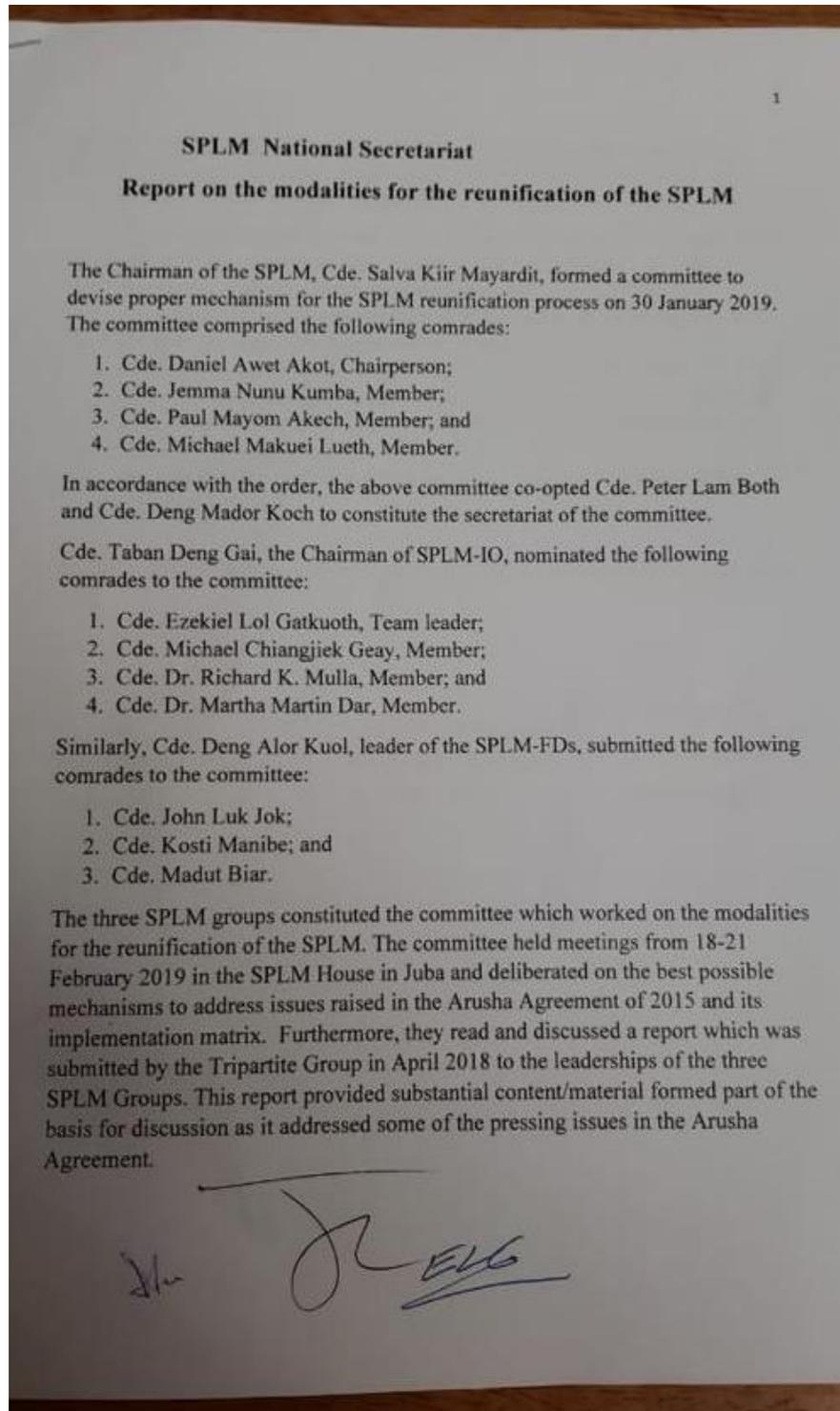
Signed 

Maj. General Charles Machieng Kuol
SSOA
Co-Chair of JDB.



Annex 5

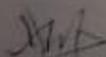
SPLM national secretariat: Report on the modalities for the reunification of SPLM, 21 February 2019

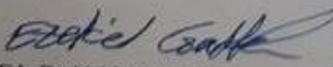


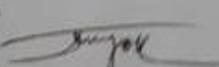
After thorough discussions and analysis of issues from different perspectives for over three days, the committee recommends to the Chairman of the SPLM the following steps and actions for the immediate reunification of the Party:

1. To operationalize his previous Order for the reinstatement of members of PB and NLC who were dismissed from party membership and leadership positions to their previous positions in the Party;
2. All seats that fell vacant in the PB and NLC shall be filled by the reunified PB from the respective groups within 30 days;
3. To convene a meeting of the reunified PB as it stood in December 2013, at the earliest possible time, to deliberate on the allocation of the 16 additional seats in accordance with the provisions of the Arusha Agreement and the SPLM Constitution; and
4. The reunified PB shall restructure the SPLM National Secretariat as per Arusha Agreement.

Signed in the SPLM House in Juba on this 21st Day of the month of February, 2019 A.D.


Cde. Daniel Awet Akot,
For the SPLM


Cde Ezekiel Lol Gatkuoth
For SPLM – IO


Cde John Luk Jok
For SPLM - FDs

Annex 6 National Security Service promotions, August 2018

National Security Service GHQs
Email: isbghqs@gmail.com
JUBA, SOUTH SUDAN



OFFICE OF THE MINISTER
Minister, Office of the President
for National Security Service
Tel: +211 956891339

REPUBLIC OF SOUTH SUDAN

Please quote our reference when replying

Our Ref: **RSS/MNSS/OM/J/1/2/6/18** Date: **4th AUGUST 2018**

To:

Lt Gen. Thomas Duoth Guet ✓
Director General,
General Intelligence Bureau - GIB

Repeat:

Lt Gen. Akol Koor Kuc
Director General,
Internal Security Bureau - ISB

Subject: Absorption into the System of the Newly Promoted Officers into their New National Security Service Ranks

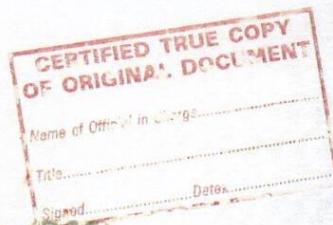
Reference to the Republican Decree **No: 100/2018, A.D** for the **promotion of Officers into the National Security Service (NSS), 2018 A.D**, you are hereby directed to immediately absorb the newly promoted officers into their respective ranks as of the National Security Service system.

This is for your immediate consideration



Hon. Obuto Mamur Mete
Minister,
Ministry of National Security Service
Office of the President

Ref. to Dec. for Amendment - Requests - [Signature]



Republic of South Sudan (RSS)
The President

RSS/RD/J/100/2018

2nd August 2018
Date: _____

THE REPUBLIC OF SOUTH SUDAN (RSS)

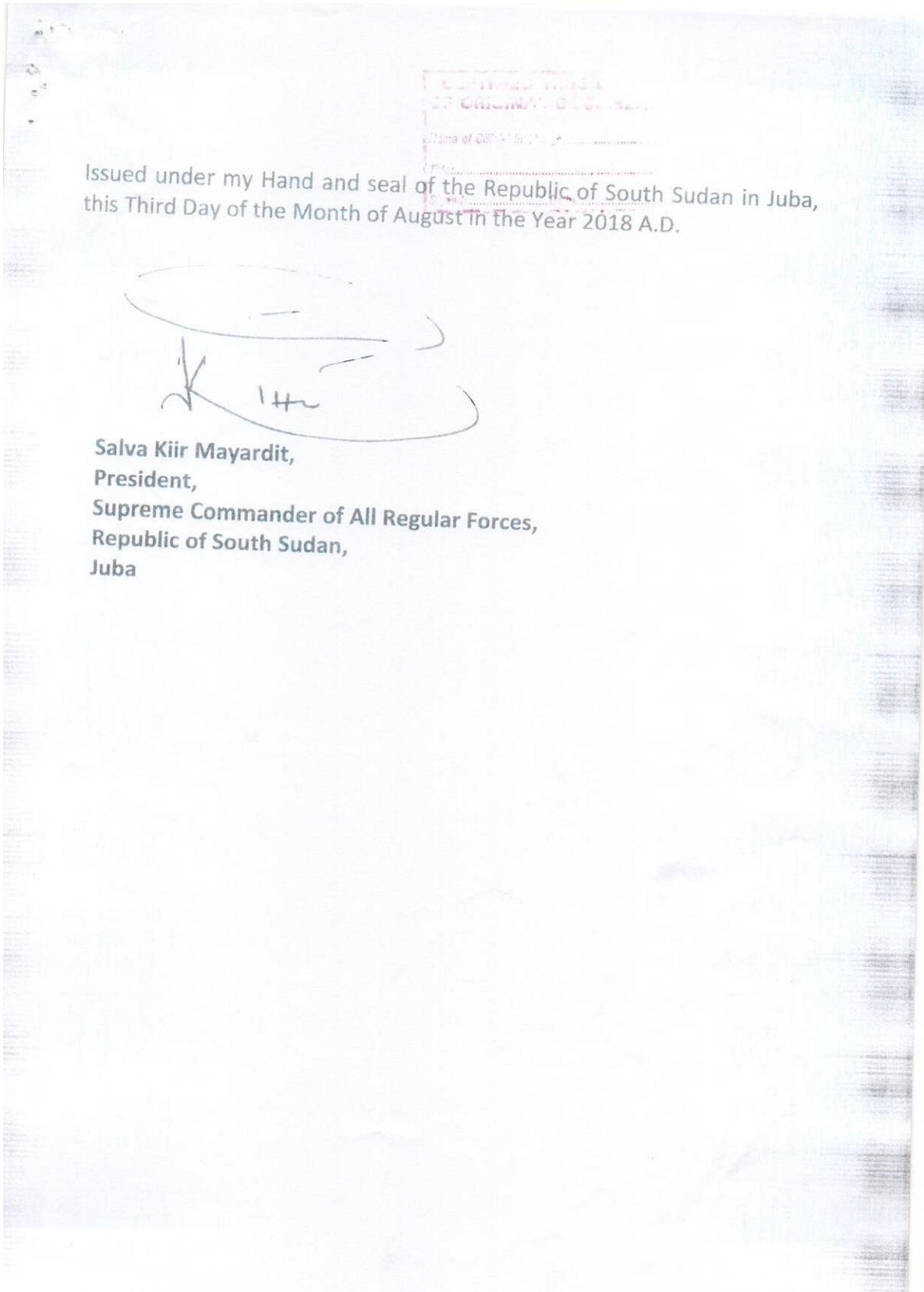
Republican Decree NO: 100/2018 for the **Promotion of Officers in National Security Service**, 2018 A.D

1. **TITLE AND COMMENCEMENT:**

The Decree shall be cited as "The Republican Decree NO: 100/2018, A.D for the **Promotion of Officers into the National Security Service**, 2018 A.D." and shall come into force on the date of its signature by the President of the Republic.

2. **THE DECREE**

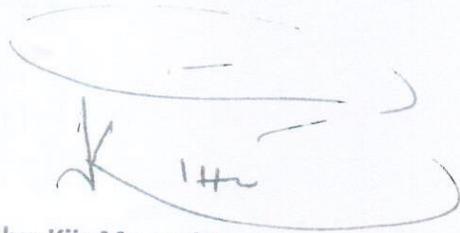
In exercise of powers conferred upon me under section 46(1) of the National Security Service Act, 2014, I, Salva Kiir Mayardit, President of the Republic of South Sudan and the Supreme Commander of all Regular Forces, do hereby issue this Republican Decree for **Promotion of Officers into the National Security Service** with effect from 1st January 2018 as hereunder:



COPIES THIS IS
OF ORIGINAL DOCUMENT

Name of Officer by Whom Issued

Issued under my Hand and seal of the Republic of South Sudan in Juba,
this Third Day of the Month of August in the Year 2018 A.D.



Salva Kiir Mayardit,
President,
Supreme Commander of All Regular Forces,
Republic of South Sudan,
Juba

A. COLONELS

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

Name of Officer in Charge

Title

Date

| S/NO | RANK | NAME IN FULL | LAST DATE OF PROMOTION | DUE FOR PROMOTION TO | REMARKS |
|------|------|--------------------------|------------------------|----------------------|---------|
| 1. | COL. | HAKIM MUORWEL MARIAL | 01/01/2007 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 2. | COL. | JULIUS WILLIAM WARE | 01/01/2010 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 3. | COL. | STEPHEN ONAK PAWANG | 01/01/2010 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 4. | COL. | JOHN MANUT WOL | 01/01/2010 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 5. | COL. | PETER CAFENOL URIEMO | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 6. | COL. | KUAI MALET KUOL | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 7. | COL. | LOUIS MAYAR BILKUEI | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 8. | COL. | SIMON TOR KONDOK | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 9. | COL. | KULANG MAKENY AROK | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 10. | COL. | MARTIN LUAL LIU | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 11. | COL. | OKOMI LA AKOL | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 12. | COL. | MATHEW THOKRIEL LUETH | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 13. | COL. | GUM AGOK DEK | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 14. | COL. | LINO DENG WEK | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 15. | COL. | DAVID PANCHOL ADUONG | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 16. | COL. | RIAK KIIR DENG | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 17. | COL. | BENJAMIN KUC AGOOK | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 18. | COL. | THOMAS GATOT CHIOK | 01/01/2011 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 19. | COL. | ISAAC DAKBAI DAU | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 20. | COL. | MAJIER ABDALLA MABIOR | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 21. | COL. | ALBINO MAWICH KUOL | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 22. | COL. | MANAS MACHAR BOL | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 23. | COL. | CIENKUEU MADING ROC | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 24. | COL. | KUOL MAJAK AKOT | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 25. | COL. | RIAK MAJOK RING | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 26. | COL. | AKOT LUAL ARECH | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 27. | COL. | OHIYOK DAVID ODUHO | 14/03/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 28. | COL. | ANDREA RAY ALLAM | 14/03/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 29. | COL. | GUK RIK POUT | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 30. | COL. | TER TONGYIK MAJOK | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 31. | COL. | DENG AYIENY ALEU | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 32. | COL. | WOL LUAL WOL | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 33. | COL. | SALVA CHOL MAJOK | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 34. | COL. | KUAC ATUER WIEU | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 35. | COL. | SAMUEL NIEWNIEW AKUECTOC | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 36. | COL. | DOMINIC DENG KUOC MALEK | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 37. | COL. | LUAL CHOL KUR | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |

11 Page

S km

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|-----|---------|----------------------------|------------|-------------------|-----|
| 38. | COL. | JUBEK JOHN NOEL | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 39. | COL. | NAPOLEON ADOK GAI | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 40. | COL. | PAULINO PIOL MALEK | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 41. | COL. | BONA GONG NGENY | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 42. | COL. | CHOL AGOTH DENG | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 43. | COL. | PETER PAKAK PAKAK | 16/07/2017 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 44. | LT.COL. | ABE KHAMIS KAMBAMBA | 01/01/2008 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 45. | LT.COL. | ARIA LORO LOTHENUM | 01/01/2008 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 46. | LT.COL. | SOLOMON DENG KURENG | 01/01/2008 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 47. | LT.COL. | JALPAN OBYEC NYAWELO | 01/12/2009 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 48. | LT.COL. | MANYANG MANHOM AWAN | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 49. | LT.COL. | WILLIAM OYET OMORO | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 50. | LT.COL. | STEPHEN KUETH GAC | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 51. | LT.COL. | DENG KUAC DENG | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 52. | LT.COL. | AYUEL KUR LUAL | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 53. | LT.COL. | MALANG KERUBINO KUANYIN | 16/05/2014 | BRIGADIER GENERAL | GIB |
| 54. | LT.COL. | MALUAL DHAL MUORWEL | 01/01/2007 | BRIGADIER GENERAL | ISB |
| 55. | LT.COL. | WOL TONG AKOL | 01/01/2008 | BRIGADIER GENERAL | ISB |

B. LIEUTENANT COLONELS

| S/NO | RANK | NAME IN FULL | LAST DATE OF PROMOTION | DUE FOR PROMOTION TO | REMARKS |
|------|---------|-------------------------|------------------------|----------------------|---------|
| 1. | LT.COL. | KUOL MUOR MUOR KUOL | 01/01/2008 | COLONEL | ISB |
| 2. | LT.COL. | WILLIAM AJANG CHAN | 01/01/2008 | COLONEL | GIB |
| 3. | LT.COL. | MAYEN TAP MAYEN | 01/01/2008 | COLONEL | ISB |
| 4. | LT.COL. | NATALI OMET TIPO | 01/01/2008 | COLONEL | GIB |
| 5. | LT.COL. | KONG BIEL THANYPINY | 01/01/2008 | COLONEL | ISB |
| 6. | LT.COL. | DUT AGANY DUT | 01/01/2008 | COLONEL | GIB |
| 7. | LT.COL. | ARKANGELO OSWAHA LWANI | 01/01/2008 | COLONEL | GIB |
| 8. | LT.COL. | ASSUOD PAULO AWEDIT | 01/01/2008 | COLONEL | ISB |
| 9. | LT.COL. | DHIEU PAUL CHABIET | 16/05/2014 | COLONEL | GIB |
| 10. | LT.COL. | PETER LUL NYAK | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 11. | LT.COL. | PETER GABRIEL JUR | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 12. | LT.COL. | FRED LAKO RAIMOND | 16/05/2014 | COLONEL | GIB |
| 13. | LT.COL. | MUORWEL ANDREW ANYUONIC | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 14. | LT.COL. | JOHN OKECH OKELLO | 16/05/2014 | COLONEL | GIB |
| 15. | LT.COL. | LODULE LUWALA ALHAJ | 16/05/2014 | COLONEL | GIB |
| 16. | LT.COL. | SIMON SEBIT MICHAEL | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 17. | LT.COL. | KUOT BAK DENG BAK | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 18. | LT.COL. | AKOL THEM AROP | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 19. | LT.COL. | MARIAL MOSES MAJOK | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 20. | LT.COL. | KUEK CHANUONG KUEK | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|-----|---------|---------------------------|------------|---------|-----|
| 21. | LT.COL. | SIMON CHUOL JOP | 16/05/2014 | COLONEL | GIB |
| 22. | LT.COL. | GUEM DAVID MANYOK | 16/05/2014 | COLONEL | GIB |
| 23. | LT.COL. | PETER RUEI PUOT | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 24. | LT.COL. | JAMES DENG MALIM | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 25. | LT.COL. | SIMON ABUJA ATEM | 16/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 26. | LT.COL. | JOSEPH ANYAK LUAL | 01/12/2015 | COLONEL | GIB |
| 27. | MAJOR | MANYTOJ KUEL ADOR | 01/07/2009 | COLONEL | GIB |
| 28. | MAJOR | OBOYA OMAN ABOLLA | 01/07/2009 | COLONEL | ISB |
| 29. | MAJOR | AROP OTOWNG AWIJAK | 01/07/2009 | COLONEL | ISB |
| 30. | MAJOR | MACHIEK MADING MABENY | 01/11/2009 | COLONEL | ISB |
| 31. | MAJOR | LUAL ALINY LUAL | 01/07/2010 | COLONEL | ISB |
| 32. | MAJOR | GEORGE RUBEN FEDERICO | 01/07/2010 | COLONEL | GIB |
| 33. | MAJOR | MALUIL AKOL KUOT | 02/07/2011 | COLONEL | GIB |
| 34. | MAJOR | CIRILO ROBA BRINJI | 02/07/2011 | COLONEL | GIB |
| 35. | MAJOR | STEPHEN TABAN MALESH | 02/07/2011 | COLONEL | ISB |
| 36. | MAJOR | GIFT ELIABA HALAWA | 02/07/2011 | COLONEL | ISB |
| 37. | MAJOR | MAGOK GONG MAGOK | 02/07/2011 | COLONEL | GIB |
| 38. | MAJOR | TARTISIO BADI NOAH | 02/07/2011 | COLONEL | GIB |
| 39. | MAJOR | DUT ABRAHAM GUM | 02/07/2011 | COLONEL | ISB |
| 40. | MAJOR | PETER LADU PITIA | 02/07/2011 | COLONEL | ISB |
| 41. | MAJOR | MADUT YOM MADUT | 02/07/2011 | COLONEL | ISB |
| 42. | MAJOR | MARIER AROK DHAL | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 43. | MAJOR | CHAW KUOL MANYANG | 06/05/2014 | COLONEL | GIB |
| 44. | MAJOR | CHOL AMOS AGOK | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 45. | MAJOR | HENRY AKOCH ISAJAH | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 46. | MAJOR | WILLIAM GAI WICHYEAH | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 47. | MAJOR | OFENI NGOTA AMITAI | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 48. | MAJOR | GABRIEL LUBANG MODI | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 49. | MAJOR | JAMES LADO MODI | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 50. | MAJOR | ALOR AGUEK AROP | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 51. | MAJOR | AKOT AGUER MOU | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 52. | MAJOR | ZACHARIA RIEK KEAH | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 53. | MAJOR | ATAK DENG AKOL | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 54. | MAJOR | GAI ATEM KUOL | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 55. | MAJOR | JOHN LUIS SIJIN | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 56. | MAJOR | GABRIEL WIETHIANG PAULINO | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 57. | MAJOR | EMMANUEL DAVID DUAL | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 58. | MAJOR | JUAC BIAR CHOL DENG | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 59. | MAJOR | PASQUALE KARLO AWIN | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 60. | MAJOR | PHILLIP PIOL AYUEL | 06/05/2014 | COLONEL | ISB |
| 61. | MAJOR | MAJOK MAKOM MAJOK | 21/07/2015 | COLONEL | ISB |
| 62. | CAPT. | VINCENT MARK WANGA | 05/11/2012 | COLONEL | ISB |

SKM

C. MAJORS

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

Name of Officer in Charge

Title

| S/NO | RANK | NAME IN FULL | LAST DATE OF PROMOTION | DUE FOR PROMOTION TO | REMARKS |
|------|-------|--------------------------|------------------------|----------------------|---------|
| 1. | MAJ. | AYUAL NYOC AYUAL | 01/01/2004 | LT. COLONEL | ISB |
| 2. | MAJ. | MANYIEL MALOU BEK MALANG | 01/07/2009 | LT. COLONEL | ISB |
| 3. | MAJ. | ANTHONY EDWARD PETER | 01/07/2010 | LT. COLONEL | ISB |
| 4. | MAJ. | ALI TABAN LO'KAKU | 02/07/2011 | LT. COLONEL | ISB |
| 5. | MAJ. | ABUOCH AYUEL ABUOCH | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 6. | MAJ. | MAKUR MAGAK AMANG | 06/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 7. | MAJ. | ABUK KON ANOK | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 8. | MAJ. | JAMES THEM DUOT | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 9. | MAJ. | SIMON BUONY GATNOR | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 10. | MAJ. | DIING AKOT KUOL | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 11. | MAJ. | KAVA WINSTON MICHAEL | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 12. | MAJ. | AKUR CHOL MALUAL DENG | 06/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 13. | MAJ. | JOSEPH AYOK NHIAL | 06/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 14. | MAJ. | CHARLES ANDREW CHURKALI | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 15. | MAJ. | CHOL RING AJAK | 06/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 16. | MAJ. | AYUEL MALUAL AYUEL | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 17. | MAJ. | BENJAMIN BOL MADUT | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 18. | MAJ. | MAYAR BARJOK MAKUEI | 06/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 19. | MAJ. | JAMES ALOR MAJOK DENG | 06/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 20. | MAJ. | GEORGE GUM THUC MUORWEL | 01/01/2007 | LT. COLONEL | GIB |
| 21. | MAJ. | OLWAK CHOL AYOK | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 22. | MAJ. | JOHNSON RUACH BIEL | 06/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 23. | MAJ. | AGUTI ADUT AGUTI | 06/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 24. | MAJ. | WANJANG TUT CHAR | 06/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 25. | MAJ. | VICTOR DENG AKEEN | 01/01/2008 | LT. COLONEL | GIB |
| 26. | MAJ. | BANG WIEU KOOR | 21/07/2015 | LT. COLONEL | ISB |
| 27. | MAJ. | OHISA MOSES BEDA | 21/07/2015 | LT. COLONEL | ISB |
| 28. | MAJ. | ANTHONY SANDE JUMA ALI | 15/01/2016 | LT. COLONEL | ISB |
| 29. | MAJ. | JUSTIN KULANG HENRY | 15/01/2016 | LT. COLONEL | ISB |
| 30. | CAPT. | ANEI RING CHEIR | 02/07/2007 | LT. COLONEL | GIB |
| 31. | CAPT. | HENRY MARCELLO MOSES | 01/12/2008 | LT. COLONEL | ISB |
| 32. | CAPT. | GARANG KUOT KUOT | 01/07/2009 | LT. COLONEL | ISB |
| 33. | CAPT. | NGOR YUSIF NGOR | 01/07/2009 | LT. COLONEL | GIB |
| 34. | CAPT. | ACWIL ODHONG AYUL | 01/07/2009 | LT. COLONEL | GIB |
| 35. | CAPT. | GENG GENG REEC | 01/07/2009 | LT. COLONEL | ISB |
| 36. | CAPT. | SEBIT JUMA MORGAN | 01/07/2009 | LT. COLONEL | GIB |
| 37. | CAPT. | KIIR MONYTOCH MONYCHOL | 01/07/2009 | LT. COLONEL | GIB |
| 38. | CAPT. | AJUONG DENG JEPUR | 01/07/2009 | LT. COLONEL | ISB |
| 39. | CAPT. | GILO OPIO GILO | 01/07/2009 | LT. COLONEL | GIB |
| 40. | CAPT. | GARANG MANYUOL AKOT | 01/07/2009 | LT. COLONEL | GIB |
| 41. | CAPT. | SILVANO SEBIT DUKU | 01/07/2011 | LT. COLONEL | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|-----|-------|------------------------|------------|-------------|-----|
| 42. | CAPT. | CHIENGJUK DANIEL TIPO | 01/07/2010 | LT. COLONEL | ISB |
| 43. | CAPT. | ANN ACHAN MARK | 01/07/2010 | LT. COLONEL | GIB |
| 44. | CAPT. | ABRAHAM AYUEL ALEER | 05/11/2012 | LT. COLONEL | GIB |
| 45. | CAPT. | DAMBEK RING KUOL | 05/11/2012 | LT. COLONEL | ISB |
| 46. | CAPT. | AJAK MAJOK AJAK | 05/11/2012 | LT. COLONEL | GIB |
| 47. | CAPT. | JIBENI YOUNES AMUM | 05/11/2012 | LT. COLONEL | GIB |
| 48. | CAPT. | WOL DHIEU AKUCJANG | 05/11/2012 | LT. COLONEL | GIB |
| 49. | CAPT. | VETO SAMUEL OYATH | 01/03/2013 | LT. COLONEL | GIB |
| 50. | CAPT. | DENG SANTINO DENG | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 51. | CAPT. | WILLIAM DENG PAL | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 52. | CAPT. | ADAM ADUPO LORIKO | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 53. | CAPT. | BOL CHOL WIEU | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 54. | CAPT. | GEORGE LUATE ALFRED | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 55. | CAPT. | VICTORIA KETTY STEPHEN | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 56. | CAPT. | JOHN SEBIT MAKUAC | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 57. | CAPT. | ANTHONY TIKO ALLAN | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 58. | CAPT. | MICHAEL MAPER MAJAK | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 59. | CAPT. | ANDREW AYODI CHOL | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 60. | CAPT. | CHARLES WANI PAUL | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 61. | CAPT. | RIAK AGANY AGUTO | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 62. | CAPT. | GIETH KON MATHIANG | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 63. | CAPT. | TONG GOP TONG | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 64. | CAPT. | TAKPINY PETER GATKUOTH | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 65. | CAPT. | JACKSON GARANG AJOU | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 66. | CAPT. | MANOAH STEPHEN BABANEN | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 67. | CAPT. | KUOL MAJOK MABIOR | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 68. | CAPT. | JOSEPH KON UKECH | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 69. | CAPT. | NUER STEPHEN RET | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 70. | CAPT. | DUOP ULUAK KEAT | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 71. | CAPT. | JOSEPH LAGU MARTIN | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 72. | CAPT. | KIIR MAJAK DENG | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 73. | CAPT. | GABRIEL THALOKA TOP | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 74. | CAPT. | SANTINO DUT ULIR | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 75. | CAPT. | DOMINIC WOL DENG | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 76. | CAPT. | MAKOI GAK TOKMAC | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 77. | CAPT. | GUEK WANG KORYOM | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 78. | CAPT. | ALUEL ATEM RING | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 79. | CAPT. | AKOI TEENG AKOI | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 80. | CAPT. | GATOT SAMUEL GAI CHUOL | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 81. | CAPT. | AKOL MAKER GALUAK | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 82. | CAPT. | WILSON BOL LAT | 16/05/2014 | LT. COLONEL | GIB |
| 83. | CAPT. | KUOL KUOL BULO | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 84. | CAPT. | KUOT GARANG KUOT | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 85. | CAPT. | GABRIEL WOL WOL JONG | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 86. | CAPT. | LUKA LOK MATHIANG | 01/01/2010 | LT. COLONEL | ISB |
| 87. | CAPT. | EMMANUEL SEBIT MAJAKA | 15/01/2016 | LT. COLONEL | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|-----|---------------------|-------------------|------------|-------------|-----|
| 88. | 1 ST LT. | DENG TONG KENJOK | 16/05/2014 | LT. COLONEL | ISB |
| 89. | 1 ST LT. | LODAE SIMON PETER | 05/11/2012 | LT. COLONEL | ISB |

D. CAPTAINS

| S/NO | RANK | NAME IN FULL | LAST DATE OF PROMOTION | DUE FOR PROMOTION TO | REMARKS |
|------|-------|-------------------------|------------------------|----------------------|---------|
| 1. | CAPT. | ALAAK DENG ALAAK | 01/07/2008 | MAJOR | ISB |
| 2. | CAPT. | NIMERI OMAR AMUOT | 01/07/2009 | MAJOR | ISB |
| 3. | CAPT. | DAVID THIEP AKOON | 01/07/2009 | MAJOR | ISB |
| 4. | CAPT. | CHARLES DENG MAWUT | 01/07/2009 | MAJOR | GIB |
| 5. | CAPT. | JOHN LAGU MARCELLO | 01/07/2010 | MAJOR | ISB |
| 6. | CAPT. | KEAK JOK MUON | 01/07/2010 | MAJOR | ISB |
| | CAPT. | MICHAEL MAJOK KUCH | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 7. | CAPT. | NATALE TONG TONG DHEL | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 8. | CAPT. | MUSA JAL PAUL KOORYOM | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 9. | CAPT. | SANTINO KUOT MALUIL | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 10. | CAPT. | AKRAM GABRIEL NYOK | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 11. | CAPT. | AJING AJING DUT | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 12. | CAPT. | SATURLINO MODI FRANCIS | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 13. | CAPT. | PAUL AYII LAWRENCE ALEU | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 14. | CAPT. | CHOL AKIC AJAK | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 15. | CAPT. | EMMANUEL MONYCHOL AKOP | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 16. | CAPT. | GARANG ARIATH BAAK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 17. | CAPT. | KOTH CHOL KOOR | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 18. | CAPT. | PETER LUAL AJOK | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 19. | CAPT. | AKIYOY MOU PAJOK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 20. | CAPT. | IRENE NOVELLO NYILLOCK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 21. | CAPT. | BOL CHOL WIEU | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 22. | CAPT. | BILAL KHEIR MANOFEE | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 23. | CAPT. | ALEER LEEK DENG | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 24. | CAPT. | ATEM DE MAIWAK ABUOI | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 25. | CAPT. | MAYOR ABDUN NGONG | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 26. | CAPT. | ANGELO ANYAK DENG | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 27. | CAPT. | ISAAC ATER JOHNSON | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 28. | CAPT. | ANTHONY BATISTA MONIAOR | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 29. | CAPT. | BAK BARNABA CHOL | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 30. | CAPT. | ATEM AWAN GAK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 31. | CAPT. | ABRAHAM AJAK GARANG | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 32. | CAPT. | CHOL ARKANGELO NYUOL | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 33. | CAPT. | MARTIN YAI ALEU | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 34. | CAPT. | GARANG BOL AREECH | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 35. | CAPT. | JOHN SAMUEL BROWN | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 36. | CAPT. | JANE ALAWIYA LOUIS | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 37. | CAPT. | WOL DENG MADING | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|-----|---------------------|--------------------------|------------|-------|-----|
| 38. | CAPT. | BOL WEK AGOTH | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 39. | CAPT. | NHIAL AJITH NHIAL | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 40. | CAPT. | EMMANUEL JOHN BOI | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 41. | CAPT. | AJALWANG MATHEW GOWING | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 42. | CAPT. | THIHK THIIK MAYARDIT | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 43. | CAPT. | MARTIN MANUT MALITH | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 44. | CAPT. | DAVID MAJUR MAKENY | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 45. | CAPT. | SAMUEL MAKUR MAJOK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 46. | CAPT. | SABRINO GARANG BARJOK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 47. | CAPT. | MANUT ACUIL LUAL | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 48. | CAPT. | JOK DENG BOL MALEK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 49. | CAPT. | JOSEPH ABIEM KUOL | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 50. | CAPT. | MARTIN AKUEIN DENG ANGOK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 51. | CAPT. | SAMUEL LUETH MOU | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 52. | CAPT. | MADUT AYAI DENG | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 53. | CAPT. | ITWARA SONIA OBUTO MAMUR | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 54. | CAPT. | MARIAL PETER MAJOK | 15/01/2016 | MAJOR | ISB |
| 55. | CAPT. | JAMES VITO MUNGASH | 15/01/2016 | MAJOR | ISB |
| 56. | CAPT. | AJIECH MONYICIRIN AJIECH | 15/01/2016 | MAJOR | ISB |
| 57. | 1 ST LT. | ARANI PHILLIP TABALANG | 01/01/2010 | MAJOR | ISB |
| 58. | 1 ST LT. | DAVID MAYEN GATKUOTH | 01/01/2010 | MAJOR | GIB |
| 59. | 1 ST LT. | LAM JOHN BEDIET | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 60. | 1 ST LT. | CHOL JOHN OLAMIN | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 61. | 1 ST LT. | ALBINO OKUOCH JOHN | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 62. | 1 ST LT. | AMIN HENRY JADA | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 63. | 1 ST LT. | ASHUNG WILLIAM AROP | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 64. | 1 ST LT. | JIMMY JOSEPH BENJAMIN | 01/07/2011 | MAJOR | ISB |
| 65. | 1 ST LT. | THIHK AKOL THIHK | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 66. | 1 ST LT. | AROP AKUEI NANA | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 67. | 1 ST LT. | SEBIT CHARLES NATANIEL | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 68. | 1 ST LT. | PAUL UMAN LAWRENCE WOL | 01/07/2011 | MAJOR | ISB |
| 69. | 1 ST LT. | ANDREA AKOT AKOL | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 70. | 1 ST LT. | DUT COSTA MARIAL | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 71. | 1 ST LT. | PETER KEK GATLUAK GENG | 01/07/2011 | MAJOR | ISB |
| 72. | 1 ST LT. | STEPHEN ELIA TRANQUILO | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 73. | 1 ST LT. | AROP DENG NYIGEW | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 74. | 1 ST LT. | LEXSON FRANCIS TABAN | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 75. | 1 ST LT. | JAMES TABAN LADO | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 76. | 1 ST LT. | PHILLIP DAVID DAUDY | 01/07/2011 | MAJOR | ISB |
| 77. | 1 ST LT. | SANTINO GABRIEL CHOL | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 78. | 1 ST LT. | MARKO KER MALUAL | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 79. | 1 ST LT. | VICTOR LADU DONATO | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 80. | 1 ST LT. | JIMMY PETER WANI | 01/07/2011 | MAJOR | ISB |
| 81. | 1 ST LT. | WOL SIMON TUT | 01/07/2011 | MAJOR | ISB |
| 82. | 1 ST LT. | MOSES PETER AKEC | 01/07/2011 | MAJOR | ISB |
| 83. | 1 ST LT. | JOHN MADING THON BOL | 01/07/2011 | MAJOR | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|------|---------------------|-----------------------------|------------|-------|-----|
| 84. | 1 ST LT. | CHRISTINA NYANKIIR KUOL | 01/07/2011 | MAJOR | GIB |
| 85. | 1 ST LT. | WILSON YAIRO MIGIDO | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 86. | 1 ST LT. | ATHIAN DENG AKEN | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 87. | 1 ST LT. | GENGE MICHAEL DOMINIC | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 88. | 1 ST LT. | MAW ADOL KUOL | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 89. | 1 ST LT. | YOANES GABRIEL FEEDIL AMUM | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 90. | 1 ST LT. | ZAMOI CEASAR LOUIS | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 91. | 1 ST LT. | BENJAMIN MATHEW MATHIANG | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 92. | 1 ST LT. | YIEN MONYKUANY BUOP GUELGAK | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 93. | 1 ST LT. | NAAMA ABSAI KOMBOSAYO | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 94. | 1 ST LT. | FRANCO YUSIF DOBU | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 95. | 1 ST LT. | WILLIAM ANIMBUE DANIEL | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 96. | 1 ST LT. | DENNIS AYOUB PHILLIP GAZA | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 97. | 1 ST LT. | ROBERT ZACHARIA MALOK | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 98. | 1 ST LT. | SAMUEL MAYEN DENG | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 99. | 1 ST LT. | DUOT AKOL AYEI KACH | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 100. | 1 ST LT. | TANG KUEI RUACH | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 101. | 1 ST LT. | MUNDIT JOCK MUNDIT | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 102. | 1 ST LT. | OKUCH GILO BOYA | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 103. | 1 ST LT. | GALIO JAMES BOI | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 104. | 1 ST LT. | TABAN RUDOLF GETTANO | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 105. | 1 ST LT. | DAVID NYANG GACH | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 106. | 1 ST LT. | DANIEL PETER ONORIO | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 107. | 1 ST LT. | MONYKUCH PETER MAYOM | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 108. | 1 ST LT. | DOMINIC OYOM AGAPITO | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 109. | 1 ST LT. | NICHOLA LOMURU KENYI | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 110. | 1 ST LT. | GARANG NGONG KUAC | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 111. | 1 ST LT. | KHAPEAL JUANG TOCH | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 112. | 1 ST LT. | BADHIEL CHUOL KAI | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 113. | 1 ST LT. | SUZI ISAAC SAMUEL | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 114. | 1 ST LT. | MAYAR GEORGE APAI | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 115. | 1 ST LT. | PETER BENJAMIN AJONGO | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 116. | 1 ST LT. | KHAMISA NADI KUTILE OLE | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 117. | 1 ST LT. | AKOT PETER NGONG | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 118. | 1 ST LT. | ELIZABETH APAI PAUL | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 119. | 1 ST LT. | CHOL DAU LUETH | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 120. | 1 ST LT. | AKOK GABRIEL AKOL | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 121. | 1 ST LT. | NIEN CHANY BOL | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 122. | 1 ST LT. | GABRIEL KIIR KUR | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 123. | 1 ST LT. | JOHN PAUL UBAR | 05/11/2012 | MAJOR | ISB |
| 124. | 1 ST LT. | LAM ISAAC JUER | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 125. | 1 ST LT. | CHANGKUOTH KOAT RUOT | 05/11/2012 | MAJOR | GIB |
| 126. | 1 ST LT. | ISAAC MARTIN NYANG | 24/07/2012 | MAJOR | GIB |
| 127. | 1 ST LT. | CHRISTOPHER RUAI PETER | 01/03/2013 | MAJOR | GIB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|------|---------------------|---------------------|------------|-------|-----|
| 128. | 1 ST LT. | METE OBUTO MAMUR | 07/10/2013 | MAJOR | ISB |
| 129. | 1 ST LT. | ALBINO BUOCH DIING | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 130. | 1 ST LT. | BOL KUN GATDET | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 131. | 1 ST LT. | LUAL GATWECH LUAL | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 132. | 1 ST LT. | JUAC AMOS AGOK | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 133. | 1 ST LT. | MALITH DENG AYUEL | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 134. | 1 ST LT. | JOSEPH AGUEK MILO | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 135. | 1 ST LT. | JOHN WIYUAL WAL | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 136. | 1 ST LT. | MARY THINYIN RUEA | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 137. | 1 ST LT. | WILLIAM MAYOR MAKER | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 138. | 1 ST LT. | ADING DENG ADING | 16/05/2014 | MAJOR | GIB |
| 139. | 1 ST LT. | JAMES GATLUAK DAK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 140. | 1 ST LT. | LOKULI LADO LOLIK | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 141. | 1 ST LT. | JOSEPH KHAMIS MARIO | 16/05/2014 | MAJOR | ISB |
| 142. | 1 ST LT. | KERBINO DAK MATHEW | 20/11/2014 | MAJOR | ISB |
| 143. | 1 ST LT. | MATHOR RUOT BIDIO | 20/11/2014 | MAJOR | GIB |
| 144. | 1 ST LT. | WOL DHAL TONG | 24/02/2016 | MAJOR | ISB |
| 145. | 1 ST LT. | AMET ALBINO AJEK | 01/07/2007 | MAJOR | ISB |
| 146. | 1 ST LT. | LUAL AKEEN AKEC | 01/07/2007 | MAJOR | GIB |

E. FIRST LIEUTENANTS (1ST LT.)

| S/NO | RANK | NAME IN FULL | LAST DATE OF PROMOTION | DUE FOR PROMOTION TO | REMARKS |
|------|---------------------|----------------------------|------------------------|----------------------|---------|
| 1. | 1 ST LT. | WANI JOHN LADO | 01/01/2002 | CAPTAIN | ISB |
| 2. | 1 ST LT. | BIONG MAWIEN MARIAL | 01/01/2007 | CAPTAIN | ISB |
| 3. | 1 ST LT. | GARKEK RIAK GARKEK | 01/01/2010 | CAPTAIN | ISB |
| 4. | 1 ST LT. | JAGO NGOR AWIJOK | 01/01/2010 | CAPTAIN | GIB |
| 5. | 1 ST LT. | SATURLINO SILVESTRO LOMOLO | 01/01/2010 | CAPTAIN | ISB |
| 6. | 1 ST LT. | MARTIN MOSES LADU | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 7. | 1 ST LT. | THOMAS PETER AGUEM | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 8. | 1 ST LT. | LAM KUANY CHIENGJIEK | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 9. | 1 ST LT. | LADU PAULO MODI MATIYA | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 10. | 1 ST LT. | WILLIAM JOSEPH DENG DENG | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 11. | 1 ST LT. | ATHIAN ATHIAN BAAK MADUT | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 12. | 1 ST LT. | JAMES PAGAN MAJOK AYEK | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 13. | 1 ST LT. | MARIO AKILO EDWARD | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 14. | 1 ST LT. | CHAN AMOS AGOK | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 15. | 1 ST LT. | MAJOK MAKUR AKEC | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 16. | 1 ST LT. | MALITH MAJOK PARAMINA | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 17. | 1 ST LT. | MALUAL JOHN KONG | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 18. | 1 ST LT. | JOSEPH JAMES OKUOTH | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 19. | 1 ST LT. | LOMORO COSMOS MORRIS | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 20. | 1 ST LT. | EMMANUEL PETER SUKOLE | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 21. | 1 ST LT. | LADU SIMON LAKI SUSU | 01/07/2011 | CAPTAIN | GIB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|-----|---------------------|--------------------------|------------|---------|-----|
| 22. | 1 ST LT. | GEORGE MAKUAC BOL | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 23. | 1 ST LT. | KUOL AJAK DENG AJAK | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 24. | 1 ST LT. | GODWIL CHARLES BROWN | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 25. | 1 ST LT. | JOSEPH MAYIIK MAJOK DENG | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 26. | 1 ST LT. | SAMUEL LAM ZACHIO ZAYAK | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 27. | 1 ST LT. | BIAR MAJOK MAYEN | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 28. | 1 ST LT. | JIMMY PETER TABAN | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 29. | 1 ST LT. | WOL AGOK WOL ATEM | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 30. | 1 ST LT. | GEORGE GABRIEL JONGO | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 31. | 1 ST LT. | WOL ABDOUN AKEC MAJOK | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 32. | 1 ST LT. | DAVID ALHAJ TABAN LOTIO | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 33. | 1 ST LT. | SANTINO CHOL ATER BIOR | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 34. | 1 ST LT. | DENG MAWIEN UTOR GOUT | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 35. | 1 ST LT. | JAMES GARANG MAYEN | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 36. | 1 ST LT. | GUM ACHUAL KUOL DENG | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 37. | 1 ST LT. | MARKO ADAM MALEK PIOK | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 38. | 1 ST LT. | STEPHEN WANI CORNELIO | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 39. | 1 ST LT. | EMMANUEL COSSI WANI | 01/07/2011 | CAPTAIN | GIB |
| 40. | 1 ST LT. | JOHN LUKAK RUEBEN GORE | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 41. | 1 ST LT. | STEPHEN JADA ALFRED | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 42. | 1 ST LT. | MATHEW LOFUL SILVESTO | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 43. | 1 ST LT. | DAVID LADU JOHN TONGUN | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 44. | 1 ST LT. | YOHANNA TOMBE MATADIO | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 45. | 1 ST LT. | GERMANIA PETER YOANIS | 01/07/2011 | CAPTAIN | ISB |
| 46. | 1 ST LT. | MABIOR ATEM MABIOR | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 47. | 1 ST LT. | BENJAMIN MUORWEL MANIN | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 48. | 1 ST LT. | MARTIN MANASE MIKAYA | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 49. | 1 ST LT. | QUIRKO LEKOI COSMOS | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 50. | 1 ST LT. | MOGGA KENYI DAVID | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 51. | 1 ST LT. | DENG MAWUT SIMON | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 52. | 1 ST LT. | AMAL MADOL ATHIEU | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 53. | 1 ST LT. | JUSTIN MOSES KULANG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 54. | 1 ST LT. | LEEK ALEER DENG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 55. | 1 ST LT. | DENG DANIEL MARUAI | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 56. | 1 ST LT. | DUSUMAN PONI CEJERINE | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 57. | 1 ST LT. | JOHN KULANG MOSES | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 58. | 1 ST LT. | SIDONIA AKUOT MARTIN | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 59. | 1 ST LT. | ANGELO GEORGE LOBEYA | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 60. | 1 ST LT. | LOANG PETER NGUTH | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 61. | 1 ST LT. | MUSA MARCELLO LAGU | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 62. | 1 ST LT. | AKOL ANEI THEM AROP | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 63. | 1 ST LT. | DOOR FRANCO MALEK | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 64. | 1 ST LT. | FRANCIS LOKUDU ONESIMOS | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 65. | 1 ST LT. | AKOT MADUOK MAJOK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 66. | 1 ST LT. | ONGEE ALEX GILTON | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 67. | 1 ST LT. | MATUR ROKBENY ACIEK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| No. | Rank | Name | Date of Birth | Rank | Unit |
|------|---------------------|-------------------------|---------------|---------|------|
| 68. | 1 ST LT. | ARKANGELO KUEC GUR | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 69. | 1 ST LT. | KUYU JOHN ALFRED | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 70. | 1 ST LT. | KEN DUT YEL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 71. | 1 ST LT. | BEC LUETH KOL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 72. | 1 ST LT. | BOSCO OTIM OBWOYA | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 73. | 1 ST LT. | EDDY OKWARO PRIMO | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 74. | 1 ST LT. | AWER BONA BOL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 75. | 1 ST LT. | ANGELO BODO PETER | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 76. | 1 ST LT. | YAPO JOHN ULAK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 77. | 1 ST LT. | JOHN TONGUN SEKONDO | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 78. | 1 ST LT. | MOTER MATHEW RING | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 79. | 1 ST LT. | ADHAR MAYOM DENG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 80. | 1 ST LT. | DUT LUAL ROU | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 81. | 1 ST LT. | MONYLUAK MATHOK TONG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 82. | 1 ST LT. | JAMES ALEU BOL JOK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 83. | 1 ST LT. | CHARLES AKAYA ONURATO | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 84. | 1 ST LT. | GATKUOTH JUET JOCK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 85. | 1 ST LT. | DENG MAKUACH KON | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 86. | 1 ST LT. | DENG PHILLIP THON | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 87. | 1 ST LT. | JAMES MAKUACH MATHIANG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 88. | 1 ST LT. | MABIEI ATONG JOK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 89. | 1 ST LT. | AKECH AYAK MAJAK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 90. | 1 ST LT. | KUOL AYUEN MABIOR | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 91. | 1 ST LT. | JUSTIN IRENEO AGANY | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 92. | 1 ST LT. | PETER AGUER DUT AKOT | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 93. | 1 ST LT. | JOHN CHUOL BADENG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 94. | 1 ST LT. | DENG WOL DIING TONG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 95. | 1 ST LT. | SAMUEL LOBERIO LAKO | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 96. | 1 ST LT. | TITO OKELLO KARLO | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 97. | 1 ST LT. | DENG MAYIEK ANGAU AYUAL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 98. | 1 ST LT. | NELSON LOKOSANG MANASE | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 99. | 1 ST LT. | GARANG CHOL WOL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 100. | 1 ST LT. | AYANG PETER JURWIIR | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 101. | 1 ST LT. | FRANCIS GARANG DIING | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 102. | 1 ST LT. | ELSANOUS ADAM HUSSEIN | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 103. | 1 ST LT. | LARBANG GAI RIEK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 104. | 1 ST LT. | AROP DUT DAU | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 105. | 1 ST LT. | PETER KONG PUOT | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 106. | 1 ST LT. | KUEL MACHOK KIIR KUEL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 107. | 1 ST LT. | ALBERT MBIKO CLEMENT | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 108. | 1 ST LT. | CHIEK MADIT LEPIER | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 109. | 1 ST LT. | BULABEK ALOR MONYDHANG | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 110. | 1 ST LT. | PETER AYUEL DENG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 111. | 1 ST LT. | GATKUOTH GIDEON CHUOL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 112. | 1 ST LT. | TONG LUAL ATAK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 113. | 1 ST LT. | PETER ELANGI CEASAR | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|------|---------------------|--------------------------|------------|---------|-----|
| 114. | 1 ST LT. | FRANCIS KASSIANO MUHURU | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 115. | 1 ST LT. | MAJOK AYII MUORWEL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 116. | 1 ST LT. | THEMBENY DENG THEMBENY | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 117. | 1 ST LT. | AJIENG MANYIEL ANYUON | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 118. | 1 ST LT. | AJANG ABAN AJANG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 119. | 1 ST LT. | NYAOPUN ABAN ABAN | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 120. | 1 ST LT. | NICKSON NGONG ACHUIL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 121. | 1 ST LT. | JOHN ANYIETH NATHANIEL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 122. | 1 ST LT. | DANIEL THON MONYJOK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 123. | 1 ST LT. | GEORGE MAWIEN KUOL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 124. | 1 ST LT. | JAMES DENG MATIOR DENG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 125. | 1 ST LT. | MARGRET GABRIEL DAU ATER | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 126. | 1 ST LT. | ANGOK AGOTH ATEM | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 127. | 1 ST LT. | ALAK JACOB GAI | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 128. | 1 ST LT. | CHOL SANTINO PUORIC | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 129. | 1 ST LT. | DENG KUOT NYUOL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 130. | 1 ST LT. | ANDREW MAYOM CHOL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 131. | 1 ST LT. | ALEXANDER MONGU KAMIN | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 132. | 1 ST LT. | THEODAZ THONY AGIEM | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 133. | 1 ST LT. | AYII ALENG AYII | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 134. | 1 ST LT. | PHILLIP PANEK BIAR | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 135. | 1 ST LT. | DENG MALUETH BAP | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 136. | 1 ST LT. | DUT MAJOK ISAIAH | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 137. | 1 ST LT. | KIIR BULABEK MANYANG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 138. | 1 ST LT. | NYANG MAPUOL ARUOP | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 139. | 1 ST LT. | ABRAHAM JOSEPH CHUOR | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 140. | 1 ST LT. | CHOL AUGUSTINO DENG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 141. | 1 ST LT. | MIYOR JUSTIN DENG AGUER | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 142. | 1 ST LT. | MALONG RING MALUAL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 143. | 1 ST LT. | HAFIS RAJAB IBRAHIM | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 144. | 1 ST LT. | AKUEI CHUOR DENG | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 145. | 1 ST LT. | DAVID BILLY EPHANETUS | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 146. | 1 ST LT. | AJAK ABRAHAM GORDON | 24/07/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 147. | 1 ST LT. | CHRISTOPHER RUAI PETER | 01/03/2013 | CAPTAIN | GIB |
| 148. | 1 ST LT. | JIPER KHALIFA HAIDER | 01/03/2013 | CAPTAIN | ISB |
| 149. | 1 ST LT. | EL NUR TOM EL NUR | 01/03/2013 | CAPTAIN | ISB |
| 150. | 1 ST LT. | MALAL KUOL DENG | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 151. | 1 ST LT. | SIMON SWAKA ALISON | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 152. | 1 ST LT. | BAK MARTIN YAK | 16/05/2014 | CAPTAIN | GIB |
| 153. | 1 ST LT. | ROBERT KIIR DENG | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 154. | 1 ST LT. | RING BIAR ATEM | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 155. | 1 ST LT. | ATER JACOB MABOR | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 156. | 1 ST LT. | MAMER ALEU YAI | 16/05/2014 | CAPTAIN | GIB |
| 157. | 1 ST LT. | ANYANG MAYAK KOK | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 158. | 1 ST LT. | TERESA AGUEK MAPER | 16/05/2014 | CAPTAIN | GIB |
| 159. | 1 ST LT. | MANSON AGOTH ATAK | 16/05/2014 | CAPTAIN | GIB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|------|---------------------|-------------------------|------------|---------|-----|
| 160. | 1 ST LT. | DHIEU MANASSEH ADOR | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 161. | 1 ST LT. | DIING ATAK DENG | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 162. | 1 ST LT. | BAK KUANYANG ATER | 16/05/2014 | CAPTAIN | GIB |
| 163. | 1 ST LT. | VICTORIA JACOB MABOR | 16/05/2014 | CAPTAIN | GIB |
| 164. | 1 ST LT. | AMUNA MANGAR MALUAL | 16/05/2014 | CAPTAIN | GIB |
| 165. | 1 ST LT. | SAMUEL AYUEL WARABEK | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 166. | 1 ST LT. | KERBINO WOL AGOK | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 167. | 1 ST LT. | AGUM DUT DOMKOC | 16/05/2014 | CAPTAIN | GIB |
| 168. | 1 ST LT. | KUOT KUOL MALITH | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 169. | 1 ST LT. | YAGOUB MAJOK DENG | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 170. | 1 ST LT. | LOUIS AGUEK MAKUAC WIEU | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 171. | 1 ST LT. | SIMON MADING MARIEU | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 172. | 1 ST LT. | EMMANUEL WASUN CLEMENT | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 173. | 1 ST LT. | MATHON MARIEU AJAK | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 174. | 1 ST LT. | THOMAS TARTISIO UKU | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 175. | 1 ST LT. | KUOL DENG KUOL | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 176. | 1 ST LT. | ISAAC MAWA LUKA | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 177. | 1 ST LT. | WALTER GABRIEL NYOK | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 178. | 1 ST LT. | AJAK AKOT AJAK | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 179. | 1 ST LT. | FRANCIS OKERUK SOLOMON | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 180. | 1 ST LT. | PHILLIP KHAMIS PAULINO | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 181. | 1 ST LT. | STELLA JAMES YATTA | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 182. | 1 ST LT. | PETER MAKUEI WOL | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 183. | 1 ST LT. | WILSON ALISON TABAN | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 184. | 1 ST LT. | JACKSON DENG GOCH | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 185. | 1 ST LT. | AKOT MATHIANG ARUOP | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 186. | 1 ST LT. | SIMON LAKU KULANG | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 187. | 1 ST LT. | LOUIS LUAL TEK | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 188. | 1 ST LT. | LINO CHIRONG MAKUUAU | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 189. | 1 ST LT. | SIMON MANUT GARANG | 16/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 190. | 1 ST LT. | PHILLIP KIIR AKOK | 28/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 191. | 1 ST LT. | NAWAL RATIB ABDUL KARIM | 28/05/2014 | CAPTAIN | GIB |
| 192. | 1 ST LT. | LUKA LUAL AKOK | 28/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 193. | 1 ST LT. | AKOT CHOL MARIO | 28/05/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 194. | 1 ST LT. | JAMES JILANG PUR | 20/11/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 195. | 1 ST LT. | SAMHAN DANIEL BANGOUT | 20/11/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 196. | 1 ST LT. | YAK GARANG YAK | 01/12/2015 | CAPTAIN | ISB |
| 197. | 1 ST LT. | JAMES MAZEE NGOREN | 01/12/2015 | CAPTAIN | ISB |
| 198. | 1 ST LT. | MAKER MAJUP KAMIC | 01/12/2015 | CAPTAIN | ISB |
| 199. | 1 ST LT. | CHOL RIAK DENG | 01/12/2015 | CAPTAIN | ISB |
| 200. | 1 ST LT. | ACHUIL MAJOK DENG | 15/01/2016 | CAPTAIN | ISB |
| 201. | 1 ST LT. | ABRAHAM BECH JUMA | 15/01/2016 | CAPTAIN | ISB |
| 202. | 1 ST LT. | MOSES MALOU ALI MALOU | 15/01/2016 | CAPTAIN | ISB |
| 203. | 1 ST LT. | JOSEPH LEEK APOI | 15/01/2016 | CAPTAIN | ISB |
| 204. | 1 ST LT. | AGIDEK PETER AJAK | 01/02/2016 | CAPTAIN | ISB |
| 205. | 2 ND LT. | MARY NAJUA SAMUEL | 01/07/2007 | CAPTAIN | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|------|---------------------|------------------------|------------|---------|-----|
| 206. | 2 ND LT. | LUAL ABRAHAM AJAK | 21/07/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 207. | 2 ND LT. | ISABELLA RUDOLF KUOT | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 208. | 2 ND LT. | MARTHA GABRIEL CHIGACH | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 209. | 2 ND LT. | WILLIAM KEAH CHUONG | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 210. | 2 ND LT. | AREET REBECCA RUEBEN | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 211. | 2 ND LT. | CLEMENT WACHI MARIO | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 212. | 2 ND LT. | PAUL KAT KOK | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 213. | 2 ND LT. | TITO UBUR AJULA | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 214. | 2 ND LT. | LIEP JOSEPH NHIAL HOTH | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 215. | 2 ND LT. | MARKO AWAN MONYBUNY | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 216. | 2 ND LT. | MABIL PETER KOT | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 217. | 2 ND LT. | MUT KUOL RIEK | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 218. | 2 ND LT. | GARANG THIIK MAYAR | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 219. | 2 ND LT. | PIOL GIET YAI | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 220. | 2 ND LT. | BULIS JAMES MAHDI | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 221. | 2 ND LT. | ABOUD LUKA KIIR | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 222. | 2 ND LT. | GLEN AMARU OWIRO | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 223. | 2 ND LT. | DANIEL AKOL CHOL | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 224. | 2 ND LT. | PHILLIP DIU GATDET | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 225. | 2 ND LT. | MICHAEL MANGUAT DENG | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 226. | 2 ND LT. | ROBERT KOROK KUJU | 05/11/2012 | CAPTAIN | ISB |
| 227. | 2 ND LT. | JAMES LONY KANG | 05/11/2012 | CAPTAIN | GIB |
| 228. | 2 ND LT. | PETER KAI KUOL | 20/11/2014 | CAPTAIN | ISB |
| 229. | 2 ND LT. | ALUONG OTOR ALUONG | 01/03/2013 | CAPTAIN | GIB |
| 230. | 2 ND LT. | KHOR KUN PUOCH | 01/03/2013 | CAPTAIN | GIB |

F. SECOND LIEUTENANTS (2ND LT.)

| S/NO | RANK | NAME IN FULL | LAST DATE OF PROMOTION | DUE FOR PROMOTION TO | REMARKS |
|------|---------------------|-----------------------|------------------------|----------------------------|---------|
| 1. | 2 ND LT. | GARANG ADOOR RECH | 01/07/2007 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 2. | 2 ND LT. | ZACHARIA PUOT YAK | 01/07/2007 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 3. | 2 ND LT. | KERBINO MALOU JOHN | 01/07/2007 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 4. | 2 ND LT. | GABRIEL MAYEN MARIAL | 01/07/2007 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 5. | 2 ND LT. | JOHN AJUECHBUK MAKOI | 01/07/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 6. | 2 ND LT. | MAGOK PHILLIP MAJOK | 01/07/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 7. | 2 ND LT. | SULE SWAKA LAKU | 11/03/2009 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 8. | 2 ND LT. | RING AKUEIN CHOL | 11/03/2009 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 9. | 2 ND LT. | JOSEPHINE ACHOL ABUOC | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 10. | 2 ND LT. | ANGELO NGONG KIIR | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 11. | 2 ND LT. | SUZAN NYANG CHUOL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 12. | 2 ND LT. | ANGELO MADHEL MAYOT | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 13. | 2 ND LT. | JULE ANDREW DIMA | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 14. | 2 ND LT. | PAUL CLEMENT WANI | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 15. | 2 ND LT. | ABUK LOTH ADIJA | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT

| | | | | | |
|-----|---------------------|-------------------------|------------|----------------------------|-----|
| 16. | 2 ND LT. | MAKOM MAWAL AKUECHBENY | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 17. | 2 ND LT. | ATEM BENJAMIN KUC | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 18. | 2 ND LT. | KONGKONG PAULINO MATIP | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 19. | 2 ND LT. | MAWIEN MADUT WOL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 20. | 2 ND LT. | ZACHARIA CHOL WELKANG | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 21. | 2 ND LT. | LINO JOSEPH KAINO | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 22. | 2 ND LT. | ANGOK THUC MALUAL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 23. | 2 ND LT. | BOYI JAMES JACKSON | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 24. | 2 ND LT. | ANEI MAJOK RING GUM | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 25. | 2 ND LT. | JOK MAJOK DANIEL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 26. | 2 ND LT. | ATHIAN KUOL BULO | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 27. | 2 ND LT. | ATEM LIAI AKECH ATEM | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 28. | 2 ND LT. | MALEK MALUAL DING | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 29. | 2 ND LT. | AYUEN PETER ABUOI | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 30. | 2 ND LT. | JAMES LOKIO MORRIS | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 31. | 2 ND LT. | REMO ISAAC NELSON | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 32. | 2 ND LT. | JOSEPH GARANG ARIECHDIT | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 33. | 2 ND LT. | EMMANUEL PATTI REPENT | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 34. | 2 ND LT. | DENG KUR ANGOK | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 35. | 2 ND LT. | JAMES ACUOTH KENJOK | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 36. | 2 ND LT. | JACOB CHOL NYOK | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 37. | 2 ND LT. | BATH MAYEN MANYIEL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 38. | 2 ND LT. | DENIS MARIAL MUORWEL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 39. | 2 ND LT. | VERONICA CLEMENT JUL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 40. | 2 ND LT. | AJAK RING DAU | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 41. | 2 ND LT. | MOSES BIDA ELIASON | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 42. | 2 ND LT. | PETER MANUT AGUEK BADOR | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 43. | 2 ND LT. | JOSEPH ADELINO UKEL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 44. | 2 ND LT. | LOPUTO SAMUEL WILSON | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 45. | 2 ND LT. | MAYOM MAYOM AKEN | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 46. | 2 ND LT. | AJITH DENG ALUK | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 47. | 2 ND LT. | ATEM PETER ABUOI ATEM | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 48. | 2 ND LT. | MARIAL MARK AWUOK TIL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 49. | 2 ND LT. | SANTINO ABUOCH AYUEL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 50. | 2 ND LT. | ABRAHAM PAGOL BOL YUOT | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 51. | 2 ND LT. | AJAK RING CHOL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 52. | 2 ND LT. | JEREMIAH WUOR KUEK | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 53. | 2 ND LT. | STEPHEN MALITH AKOK | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 54. | 2 ND LT. | SAMUEL JING CHANGATH | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 55. | 2 ND LT. | ATEM CHIMAN GARANG | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 56. | 2 ND LT. | MAMUR LIWA AGILI NANDA | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 57. | 2 ND LT. | MARUAL MAJOK DENG | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 58. | 2 ND LT. | DENG MAYAR ARIECH | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 59. | 2 ND LT. | ABRAHAM MAYOM MOU | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 60. | 2 ND LT. | ROIKA JOSHUA HENRY | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 61. | 2 ND LT. | LONGAR MADUT AYUEL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |

| | | | | | |
|-----|---------------------|-------------------------|------------|----------------------------|-----|
| 62. | 2 ND LT. | GARANG KUR DUT | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 63. | 2 ND LT. | PETER AKUIEN WOL MALUAL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 64. | 2 ND LT. | BAK JIEL YUOT | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 65. | 2 ND LT. | DAVID ANTHONY KHAMIS | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 66. | 2 ND LT. | MARKO ROU MANUT | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 67. | 2 ND LT. | EMMANUEL MAYEN MANYANG | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 68. | 2 ND LT. | ALEU PETER MALEK | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 69. | 2 ND LT. | LUCY APUK MACHAR MAYUOL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 70. | 2 ND LT. | GEORGE AJING DENG | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 71. | 2 ND LT. | JONG GARANG JONG | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 72. | 2 ND LT. | STEPHEN KENYI SAMUEL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 73. | 2 ND LT. | BAK BAK LUAL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 74. | 2 ND LT. | BANY BANY DENG | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 75. | 2 ND LT. | RING AKUEI AKUEI | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 76. | 2 ND LT. | MALITH BARNAA DHIATH | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 77. | 2 ND LT. | MABEK LUETH AGIEU | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 78. | 2 ND LT. | ABDURAHMAN ABBAS TONG | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 79. | 2 ND LT. | MABUT ABRAHAM MAKOI | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 80. | 2 ND LT. | DENG GENG MAYEN | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 81. | 2 ND LT. | DUT JOK CHALIC | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 82. | 2 ND LT. | GARANG NYOL WOL | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 83. | 2 ND LT. | MADHIEU MATHUC MOU | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 84. | 2 ND LT. | JAMES AKOK PAP | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 85. | 2 ND LT. | MICHAEL BIDAL JONATHAN | 05/11/2012 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 86. | 2 ND LT. | KOAT PAUL DENG | 01/03/2013 | 1 ST LIEUTENANT | GIB |
| 87. | 2 ND LT. | FRANCIS OHISA GILDO | 20/11/2014 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 88. | 2 ND LT. | JAMES LESUK GABRIEL | 20/11/2014 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |
| 89. | 2 ND LT. | PETER PITIA MABOR | 15/01/2016 | 1 ST LIEUTENANT | ISB |

CERTIFIED TRUE COPY
OF ORIGINAL DOCUMENT.

Name of Officer: _____

Signature: _____

Date: _____

SKM

Annex 7 South Sudan Alliance Federal Army: Statement of 8 March 2019



SOUTH SUDAN ALLIANCE FEDERAL ARMY



جيش التحالف الفيدرالي بجنوب السودان

Khartoum, Sudan
Sub: The Coalition of two Political Movements' armies
Date: 08th March 2019

1. Democratic Republican Alliance Party of South Sudan (**DRA PARTY**)
2. Federal Unionist Liberation Front of South Sudan (**FULF**)

These two political movements are united into one army and named "**South Sudan Alliance Federal Army**" (**SSAFA**). This especial force (army) is designed as a tool of protection of South Sudanese in order to overthrow the corrupt regime of SPLM/A that rules the Republic of South Sudan with dictatorship and lawlessness. We are the national political forces that fight for the freedom of the civilians' society in the South Sudan who faced the deprived challenges as result of war caused by the botched leadership of SPLM/A. The current war is not tribal. It is a conflict of SPLM/A political party members who are politically divided into many states due to their failure to address the logical problems that has killed the unity of people of South Sudan with brutal leadership. This disability of the SPLM Party does not allow them to correctly govern the country's disease that spread to all tribes, especially between the Nuer and Dinka.

Therefore, innocents South Sudan citizens are always dying on wars, hungers, diseases etc. because of SPM/A failed leadership that must be blamed specifically on the President Salva Kiir Mayardit and his former Vice President Dr. Riek Machar Teny.

The concept of coalition between these two political parties produced a military title known as **SOUTH SUDAN ALLIANCE FEDERAL ARMY (SSAFA)**

- 1) D: stand for "**Democratic**" that stand for justice in order to transform the nature of army into lawful manner.
- 2) R: stand for "**Republican**" that represents the word people of the Republic that marks the country.
- 3) A: stand for "**Alliance**" that means coalition or united army that represents two to three factions.
- 4) "**Federal Army**" remark the federation of the states that should work by the law of democracy.

The Temporary High Commands Council.

1. 1st Lt. Gen. Dr. Simon Thor Kuon Yuot: Chairman and Commander in Chief for **SSA Federal Army**" for South Sudan.
2. M. Gen. Dickson Gatluak Jock Nyuot: Deputy Chairman and Commander in Chief for **FULF** and Deputy Chairman and Commander in Chief for "**DRA Federal Army**" for the South Sudan.
3. 1st Lt. Gen. Raphael Aban Jwok Political and Security Advisor for **SSAFA**.
4. 2nd Lt Gen. Simon Yul Ruel: General Chief of Staffs for **SSAFA**.
5. M.Gen. Sebit Kong Kuon: Chief of National Security Intelligent Service for **SSAFA**.
6. M.Gen. Mubarak Tung Nyuot: Military Intelligent for **SSAFA**.

The high commands council as the coalition of army is leave an open for every organize political military movement that would agree with the idea of federalism, created by those political movements which joint their forces into **South Sudan Alliance Federal Army (SSAFA)** that shall work as the city-wall of protection against the lawlessness of South Sudan. If you are willing to bring people of our Republic together, you are highly welcome to this unity of Army





Khartoum - Sudan Tel: +249961173841
السودان الخرطوم - هاتف: 00249961173841





SOUTH SUDAN ALLIANCE FEDERAL ARMY
جيش التحالف الفيدرالي بجنوب السودان



for South Sudan. For example, your political Party is free to work as independent as you like. But only military forces are allied to fight the common enemy. You are the light to the suffering community and joy to the world for the South Sudan. For instance, truth is a freedom, love is unity, and law is the core and central beams of the government to rule the human society. Therefore, the book had said "Unity is power". So the obedience of law acts like the wall of protection. Leaders should respect law and use the law for their leadership to be followed."

Name:

Signed by:

| DEMOCRATIC REPUBLICAN ALLIANCE PARTY OF SOUTH SUDAN. (DRA PARTY) | FEDERAL UNIONIST LIBERATION FRONT OF SOUTH SUDAN (FULF) |
|--|--|
| 1. 1 st Lt. Gen. Dr. Simon Thor Kuon Yuot: Chairman and C & C for DRA Party/SPLA-IV. Mob: +249 961173841 SIGN: <i>[Signature]</i> DATE: <i>8 March 2019</i> | 1. M. Gen. Dickson Gatluak Jock Nyuot: Chairman and Commander in Chief of Federal Unionist Liberation Front Mob: +251 929484417 SIGN: <i>[Signature]</i> DATE: <i>8 March 2019</i> <i>on behalf of Chairman</i> |
| 2. 1 st Lt. Gen. Raphael Aban Jwok Political and Security Advisor of DRA/SPLA-IV. Mob: +249 915264840 SIGN: <i>[Signature]</i> DATE: <i>8 March 2019</i> | 2. M.Gen. Sebit Kong Kuon: Chief security for Federal Unionist Liberation Front. Mob: +249 901191143 SIGN: <i>[Signature]</i> DATE: <i>8 March 2019</i> |
| 3. 2 nd Lt. Gen. Simon Yul Rueli General Chief of Staffs of DRA/SPLA -IV Mob: +249 900210999 SIGN: <i>[Signature]</i> DATE: <i>8 March 2019</i> | |
| 4. Mabarak Tung Nguot M.Gen. Military Intelligent- DRA/SPLA-IV Mob: +249 963856336 SIGN: <i>[Signature]</i> DATE: <i>8 March 2019</i> | |



Dr. Simon Thor Kuon Yuot
1st Lt. Gen. Chairman and C & C
High Commands Council
SPLA-IV/DRA Party for South Sudan



Khartoum - Sudan Tel: +249961173841
 السودان الخرطوم - هاتف: 00249961173841



Annex 8
Internal Security Bureau “Blue House” detention facility



‘Blue House,’ Juba, South Sudan



Downstairs

| | | | | | | | | |
|------------|--|-------|--|---------------|--|---------|-------|----------|
| | | cells | | bathroom | | office | store | office |
| "zan zans" | | | | "vip" cell | | | | entrance |
| | | | | | | | | |
| bathroom | | cells | | exercise area | | offices | | |
| bathroom | | | | | | | | |

Upstairs

| | | | | | | | | |
|------------|--|-------|--|------------|----------|---------|--|------------------------|
| | | cells | | bathroom | bathroom | offices | | "vip" or "senior" cell |
| "zan zans" | | | | "vip" cell | | | | |
| | | | | | | | | |
| bathroom | | | | | | doctor | | |

Rough layout of ISB 'Blue House' detention facility, based on sketch by a former detainee, provided to Panel.
Not to scale.

Annex 9 Ceasefire and Transitional Security Arrangements Monitoring and Verification Mechanism flash report, 18 December 2018



20181218 Flash Report Sector I



RESTRICTED

Flash Report **(Harassment and Intimidation against MVT** **Juba by SSPDF forces)**

SECTOR 1: MVT Juba

1. **Date and time of the incident:** 18 Dec 2018. From around 1000 hrs to 1500 hrs.
2. **Place of the incident:** SSPDF Luri Training Center.
3. **Type of incident:** Violation of Article 12 in ACOH of 21 Dec 17.
 - A. Attacks, harassment, intimidation, arrest and detention of CTSAMVM personnel;
 - B. Obstruction or interference with movement and work of CTSAMVM;
4. **Involved sides:** SSPDF
5. **Involved units and commanders:** Luri Training Center, approximately 17 km west of Juba. Unidentified NSS Brigadier General.

Impact /damages to persons and property:

- A. MVT Juba conducted a SDP to Luri training center for task investigation of alleged violation of Article 3 Sec 2) (e) ACOH of 21 Dec 17, recruiting and recruit training by SSPDF Luri Training Center on 18 Dec 2018.
- B. MVT Juba team members including Col Muhammad Fadul (TL), Col Adina(IO), Maj Chemjor (IO) and Leju Michael (the Driver were Restricted from accessing the Camp and then detained at one building before the training center for over five(05) hours. They were initially detained, blind folded, had their hands tied and removed to a jail. Team members were subjected to inhuman treatment such as blindfolding, kicks, handcuffing, stripping completely naked down to underpants with the female MVT member undressing entirely. The team were robbed of their money and Marital Silver ring. The driver was threatened to be killed for having taken the observers at the training facility and

Impact /damages to persons and property:

- A. MVT Juba conducted a SDP to Luri training center for task investigation of alleged violation of Article 3 Sec 2) (e) ACOH of 21 Dec 17, recruiting and recruit training by SSPDF Luri Training Center on 18 Dec 2018.
- B. MVT Juba team members including Col Muhammad Fadul (TL), Col Adina(IO), Maj Chemjor (IO) and Leju Michael (the Driver were Restricted from accessing the Camp and then detained at one building before the training center for over five(05) hours. They were initially detained, blind folded, had their hands tied and removed to a jail. Team members were subjected to inhuman treatment such as blindfolding, kicks, handcuffing, stripping completely naked down to underpants with the female MVT member undressing entirely. The team were robbed of their money and Marital Silver ring. The driver was threatened to be killed for having taken the observers at the training facility and his 100 USD, 1730 SSP currencies were taken by the soldiers and never returned.
- C. One Brigadier General identified himself as National Security Service, stated that this area belongs to NSS. He also said that since Dr Riak Machar was training his Forces, why shouldn't SSPDF train its Forces too.

7. SECTOR 1 Assessment/Comment:

- A. The checkpoint soldiers seem to be in compliance with the blanket authorization allow the MVT to continue inside the training area. The later misconduct, described above, occurred inside the camp by higher ranking personnel.
- B. This is an unfortunate and regrettable incident and is a grave violation of ACOH and R-ARCSS.
- C. CTSAMVM should issue immediate press release to condemn this incident by strongest terms.
- D. CTSAMVM should discuss this matter in the ongoing CTC Meeting as this is the biggest misconduct against CTSAMVM personnel.
- E. The officers and soldiers who committed this act should be held accountable immediately.

Annex 10

Joint Defence Board: Joint communiqué on the Luri incident, 20 December 2018



Republic of South Sudan
Joint Defence Board (JDB)

Joint Communiqué on the Luri Incident

20th December 2018

The Board was informed of an incident indicating that some of the CTSAMVM members were harassed by some members of Government forces (NSS) at Luri, and that CTSAMVM reported the incident to the international community before informing the Government. This matter is under investigation and appropriate measures will be taken against the suspects.

The Board strongly condemns the act of harassment and promises to bring the culprits into the full force of the law. It also conveys its sincere apologies to the victims.

To avoid such incidents from occurring in the future, the Board urges CTSAMVM on the need to work in coordination with the concerned authorities.
The Board sees the incident as an isolated case that doesn't interfere with the implementation of the Peace Agreement.

Signed

Gabriel Riak Makol
20th Dec 2018

.....
Gen. Gabriel Jok Riak Makol, Chairperson, Joint Defence Board

.....
Cdr. (Psc) Dr. Sallam Alhag A. Baballa
Co-Chairperson, Joint Defence Board

James Koang Chuol
.....
Lt. Gen. (ndc) James Koang Chuol
Co-Chairperson, Joint Defence B

Annex 11

Communiqué of the forty-sixth ordinary session of the IGAD Council of Ministers, Djibouti, 27 February 2019



COMMUNIQUÉ OF THE 46TH ORDINARY SESSION OF IGAD COUNCIL OF MINISTERS

27TH FEBRUARY 2019
DJIBOUTI, REPUBLIC OF DJIBOUTI

The IGAD Council of Ministers held its 46th Ordinary Session on 27th February 2019 under the chairmanship of **H.E. Dr Workneh Gebeyehu**, Minister for Foreign Affairs of the Federal Democratic Republic of Ethiopia and Chairperson of the IGAD Council.

The session was attended by **H.E. Mahmoud Ali Youssef**, Minister for Foreign Affairs of the Republic of Djibouti; **H.E. Ahmed Isse Awad**, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Somalia; **H.E. Dr Al-Dirdiery Mohamed Ahmed**, Minister for Foreign Affairs of the Republic of the Sudan; **H.E. Hirut Zemene**, State Minister for Foreign Affairs of the Federal Democratic Republic of Ethiopia and **H.E. Mohamed Ali Hassan**, Permanent Secretary in the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Djibouti.

H.E. Mahboub Maalim, IGAD Executive Secretary; **H.E. Hadiza Mustapha**, Special Advisor to the Chairperson of the African Union Commission, **H.E. Dr Ismael Wais**, IGAD Special Envoy for South Sudan and **H.E. Dr Mohamed Ali Guyo**, IGAD Special Envoy for Somalia were also in attendance.

Representatives of the European Union, China, Egypt, France, Japan, Russia, Turkey and USA made statements during the open session.

After extensive deliberations on the geopolitical and security dynamics of the Red Sea and the Gulf of Aden, the Council:

1. **Pays** a glowing tribute to the Late Amb. Dr. Attalla Hamad Bashir, the former Executive Secretary of IGAD and recognizes his invaluable contribution to the organization;
2. **Expresses** gratitude to the People and Government of the Republic of Djibouti for their warm hospitality extended to the delegations;
3. **Recalls** the Communiqué of the 45th Ordinary Session of the IGAD Council of Ministers held on 11th July 2012 in Addis Ababa, the Report of the 31st Session of IGAD Committee of Ambassadors held on 21st January 2017 in Addis Ababa and the Communiqué of the 66th Extra-ordinary session of IGAD Council of Ministers on Somalia and South Sudan held in Addis Ababa on 16th November 2018;

4. **Underlines** the importance of expediting the endorsement of the proposed treaty and structure to reform IGAD; and decided that there is need for enriched and continued discussion on the organizational structure and treaty of IGAD until the next ordinary sessions of the policy organs;
5. **Notes with appreciation** the presentation made by the IGAD Special Envoy for Somalia on the geopolitical and security dynamics of the Red Sea and the Gulf of Aden and **adopts** the recommendations therein;
6. **Acknowledges** the threats, risks and challenges of geopolitical dynamics of the Red Sea and the Gulf of Aden to the Greater Horn of Africa;
7. **Appreciates** the enormous opportunities of the geographic positioning of the region;
8. **Further appreciates** the strategic interests of littoral and non-littoral IGAD Member States and the need to formulate shared norms, common goals and strategic coordination in this endeavor;
9. **Recognizes** the need for IGAD to take a leading role on the issue of the Red Sea and the Gulf of Aden;
10. **Adopts** a collective approach to challenges in the Red Sea and the Gulf of Aden by strengthening regional cooperation, and establish a regional platform for IGAD Member States with a view to promote dialogue with other stakeholders including the AU and other international partners;
11. **Agrees** to harmonize and develop a common position to protect the security and economic interests of the region including maritime security, migration, fight against terrorism, prevention of Illegal, Unreported and Unregulated (IUU) fishing; pollution and dumping of the toxic waste in some parts of the waters of the IGAD region;
12. **Further agrees** to develop a multi-disciplinary policy oriented research and analysis on the matter;
13. **Directs** the IGAD Secretariat to establish a special taskforce of experts to study, review, and advice on the conclusions and recommendations made in the presentation and to urgently chart out a regional plan of action with a clear timeline;
14. **Further directs** the expansion of the responsibilities of the IGAD Special Envoy for Somalia to include the Red Sea and the Gulf of Aden, in coordination with the AU as may be appropriate; and
15. **Decides** to remain seized of the matters.

**Done on the 27th day of February 2019 in
Djibouti, Republic of Djibouti**

Annex 12

Joint statement on the visit of H.E. President Isaias Afeworki of the State of Eritrea and H.E. Prime Minister Abiy Ahmed of the Federal Democratic Republic of Ethiopia to the Republic of South Sudan, Juba, 4 March 2019



Republic of South Sudan
The President

Joint Statement on the Visit of H.E. President Isias Afeworki of the State of Eritrea and H.E. Prime Minister Abiy Ahmed of the Federal Democratic Republic of Ethiopia to the Republic of South Sudan Juba on 4th March 2019

1. H.E. President Isias Afeworki, President of the State of Eritrea and H.E. Dr. Abiy Ahmed, Prime Minister of the Federal Democratic Republic of Ethiopia, paid a one-day working visit to the Republic of South Sudan in the course of which the two leaders and their host President Salva Kiir Mayardit, held extensive discussions on a broad range of issues.
2. The three leaders emphasized the need to continue working together to consolidate peace in the Republic of South Sudan in all ways possible and to seek to coordinate the positions of the three countries on both Regional and Global issues.
3. In the course of the discussions the three leaders focused on the need to advance the cause of regional integration and to that end agreed to task their foreign Ministers and other relevant government agencies in the three countries to work out the common projects that will facilitate the attainment of the goal of Regional Economic integration and shared prosperity.
4. At the end of their visit H.E. Isias Afeworki, President of the State of Eritrea and H.E. Dr, Abiy Ahmed, Prime Minister of the Federal Democratic Republic of Ethiopia thanked their host President Salva Kiir Mayardit and through him the people of South Sudan, for the warm reception and hospitality accorded to them and their delegations during their visit to South Sudan

Annex 13**IGAD invitation to General Thomas Cirillo Swaka to a meeting in Addis Ababa, 1 March 2019**

INTERGOVERNMENTAL
SUDAN OFFICE
AUTHORITY ON
(ISSO)
DEVELOPMENT (IGAD)



IGAD SOUTH

REF: IGAD-SSO/047/2018

1st March 2019

Gen. Thomas Cirillo Swaka
Chairman of the National Salvation Front (NAS)
Addis Ababa

Dear General,

Re: Invitation to a meeting in Addis Ababa

1. It will be recalled that the IGAD Council of Ministers at its 66th Extraordinary Session in Addis Ababa, Ethiopia, directed me as the IGAD Special Envoy for South Sudan "to reach out to the South Sudanese stakeholders and any warring groups who are not signatories to the R-ARCSS to join in its implementation; otherwise, they shall be labelled spoilers of the peace process".
2. Pursuant to the above-mentioned directive of the IGAD Council of Ministers, I held the first and second urgent informal consultative meetings with you in Addis Ababa on 11th December 2018, and 25th February 2019 as one of the leaders of the non-signatory groups.
3. As agreed in our meeting of 25th February 2019, I am hereby writing to kindly invite you and your team to a meeting in Addis Ababa, Ethiopia, on 8th March 2019. The purpose of the meeting is to discuss substantive issues regarding the possibility and modalities of you rejoining the R-ARCSS and the peace process. Please take note of the following principles that will guide the framework of our discussions.

- a. No renegotiation or reopening of the R-ARCSS;
 - b. IGAD recognize the old groups/parties as at the HLRF. Any new group/formation will not be admitted into R-ARCSS, except through the R-ARCSS framework;
 - c. The R-ARCSS 2018 and its PCTSA has subsumed the CoHA 2017 and therefore, no party can claim adherence to CoHA without being bound by R-ARCSS 2018;
 - d. A non-signatory to the R-ARCSS cannot claim adherence or protection by CoHA, in as far as the actions are inconsistent with PCTSA under R-ARCSS;
 - e. Any group unwilling to join R-ARCSS and whose activities impede its full implementation shall be considered as a spoiler and held accountable; and
 - f. Any activity attributable to forces allied to a non-signatory group shall be deemed duly authorised by the leadership of that group.
4. I would like to urge you to declare a unilateral ceasefire as a demonstration of your commitment to the upcoming deliberations as well as to prevent further suffering of affected populations.
5. In light of the above, I would like to invite you and your team to a meeting on 8th March 2019 in Addis Ababa, Ethiopia.
6. I would be much obliged if you could confirm your availability latest by 5th March 2019.

Sincerely,


Amb. Ismail Wais
IGAD Special Envoy to South Sudan

Annex 14

Further testimony from victims of sexual violence in Unity State

Despite the Signing of the Revitalized Agreement on the Resolution of the Conflict in the women and girls have continued to suffer sexual.²⁶⁸ Women in the Bentiu Protection of Civilian (PoC) site told the Panel of serious sexual violence perpetrated against women when they leave the camp in search of firewood, but also inside the POC site.²⁶⁹

One woman told the Panel that such violence is “continuation of the war, the war is now on our bodies, whether young or old, the sexual violence is not a new thing to us, its familiar and related to what we have been going through since this war started. We are now weary, it has been happening for a long time.”²⁷⁰

One woman, 24 years old from Leer County, told the Panel that she witnessed a group of 15 women being raped as they fled to Bentiu around May 2018, by uniformed men. When they reached the Bentiu POC site, they hoped to be safe.

“When we arrived here we thought we were safe. Women go out to fetch water or fire wood and they are raped. Recently, in late January, a 30-year-old and a 13-year-old left the POC and just outside they were both raped. You can talk to both survivors - they are in this camp. We are humiliated and we have scars and some of them you will never see, we are hurting inside our souls. At the end last year, outside the POC, I was approached by armed men who attempted to rape me but as they fell me down they saw young women and pursued her, that is how I escaped. You can see the scar on my leg has not even healed. We have scars, some old and some new, a reminder that we are hunted like animals to be humiliated.”²⁷¹



(Panel photo, Bentiu February 2019)

²⁶⁸ Interviews Yei, November 2018, POC 3 (Juba) October 2018; November 2018; Meetings in Bentiu with Community Leaders, Inter Faith Representatives, Focused Group discussions, survivors and witnesses (February 2019)

²⁶⁹ POC 3 Juba (October 2018, November 2018; POC Bentiu (February 2019)

²⁷⁰ Participant During a Focused Group Meetings in Bentiu February 2019.

²⁷¹ Interview, Bentiu, February 2019.

Another woman told the Panel that she has witnessed rapes and suffered rapes before she came to Bentiu from Mayendit. Around October 2018 she was raped by two men, both were armed.

“I was raped as we fled the violence in Mayendit, I also saw women being brutally raped by a group of soldiers and I reflect and say it was in the middle of war. What I want to tell you is that here, in the POC women have been raped as they go out to collect fire wood, or as they go out to get food. Even me, I am a victim of rapes I am talking about. I was raped inside the POC around October and had just retired to bed when they came in. I am still sick, there is no place which is safe.”²⁷²

The woman told the Panel that sometime at the end of December 2018, two men approached her whilst she was sleeping, and took turns to rape her.

“The fact that someone can be followed and raped inside the POC and the perpetrators can just disappear makes me think that these rapes are targeted at the survivors who fled from violence so that they go back to the villages and be killed. The two men were disguised but still I managed to identify one from the clothes he was wearing. We are targeted and we are afraid of what will happen to us if the Mongolians leave? [referring to a Mangolian Battalion guarding the POC].”²⁷³

Another woman told the Panel that she witnessed many atrocities in Mayendit including the rape of a 70-year-old outside the POC sometime in October 2018.

“After the rape the old woman never fully recovered, she later died. She died a month before my 13-year-old son was crashed by an army vehicle and died instantly here at the POC. My child was killed in January 2019 and the old woman died before my child was killed. You should pass through the cemetery to see the area she was buried, this just opposite the area where my 13-year-old was put to rest.”²⁷⁴



(Panel Photos of the cemetery where the 70 year-old woman was buried near Bentiu POC site)

²⁷² Interview, Bentiu February 2019.

²⁷³ Panel Meeting, Bentiu February 2019.

²⁷⁴ Meeting with Panel February 2019, Bentiu

Another woman described the gang-rape of a ten-year old girl at ‘Nyajui’ in Nhialdiu in January 2018.²⁷⁵ A group of uniform and armed men allegedly stopped ten girls who were fleeing the violence. All the ten girls were lined up, and each waited for her turn to be gang raped. Whilst raping the girls, the soldiers stopped a 9-year-old boy and a very old man, and ordered them to sit under a tree as they raped the girls. From where the witness was hiding, she observed all the young girls being raped one by one. They were also searched and robbed of their few possessions.

“After witnessing this you think now that is the end of the war we are in a safe zone. I then witnessed the rape of a 12-year-old girl not far from the Bentiu protection of civilian site in September or October 2018 as we came from collecting food. It is scary, you do not stop to think, it is frightening to see the attackers are targeting us. All of them wore masks and were armed.”²⁷⁶

A 26-year-old woman told the Panel that she is very concerned that this conflict continues to target women and girls:

“I came from Koch and since the war broke out in our village I have seen horrible things with my own eyes. In 2015, around May and June, as I fled my village, I personally saw a group of women, around 20 of them, being forced into a Tukul by soldiers and being brutally raped. That is why I fled and came all the way to the POC. I thought the problem would end. It did not. Sometime last year, in the company of other women we went out to collect food, on our way back, five men, armed and wearing masks, raped women. I particularly noticed that among the women was a girl who was around 10 years old. I saw, at one stage, the five men all taking turns to rape the girl. They also looted the food before they left. I came out of hiding and helped the girl to walk back to the POC. The other women who were raped came straight here, but the girl had to go to the clinic; she needed medical intervention. That was last year. Early this year, 2019, we began to note that those women who had no protection who walked out of the perimeters were targeted and raped. This year we also saw another strange development, incidents of fire, arson and these have resulted in a child and a woman dying as a result of the fire. The same people who rape are the same people who come and loot and burn our shelters.”²⁷⁷

A widow from Mayendit told the Panel “I personally witnessed civilians, old men and women, being killed by soldiers in May 2018. When they then killed my father and husband, I blamed myself. During the ordeal I witnessed horrific things and as a widow I must go and collect food and fire-wood. I went with my 12-year-old daughter, we were both raped by two men on our way from collecting food, it was last year around October.”

Another woman told the Panel how, after two women were raped in January 2018, they still went out to gather food:

“Hunger is killing us. After the rape we still go and look for food, we still must feed the children and we have very few options. Life here is difficult. If we do not go and collect firewood and food children die. You should go to the cemetery and see the children we have buried this year because of disease. We must look after the children we must go out and find food and firewood. The truth is many people were being targeted and raped and it had become normal and there was no need to report it. In January, we were so happy to see people tried for some of their criminal activities and someone was even jailed for many years for raping a woman here at the POC.”²⁷⁸

²⁷⁵ Interview Bentiu February 2019.

²⁷⁶ Interview Bentiu February 2019.

²⁷⁷ Interview Bentiu February 2019.

²⁷⁸ Interview Bentiu February 2019.

The Panel was told that the introduction of the Bentiu Mobile Courts, which started in January 2019, are trying to address sexual violence. UN official confirmed a 12-year sentence had been issued to a man convicted of rape in January 2019.²⁷⁹

²⁷⁹ Interview Juba February 2019.

Annex 15
Arms and ammunition observed by the Panel in South Sudan



Cartridges gathered by Panel in multiple locations in South Sudan, all bearing head-stamp 811-13



AK-47, with 7,62x 39mm, confiscated at Bentiu Protection of Civilian Site



7.62 AKM, belt-fed general-purpose machinegun, used by all parties to the conflict, photo taken in Yambio by Panel

Annex 16

Revenue-sharing agreements for South Sudan's joint venture oil production companies

| Greater Pioneer Operating Company (GPOC) | | |
|---|----------------------------|------------|
| Development Blocks 1b and 2b | | |
| Operating Costs | Recovered in year incurred | |
| Capital Costs | Recovered over four years | |
| Cost Oil Maximum | 40% | |
| Excess Cost Oil | RSS 100% | |
| Profit Oil | 60% | |
| Profit Oil Sharing | RSS | Contractor |
| < 25,000 bbls / day | 61.5% | 38.5% |
| > 25,000 bbls / day; < 50,000 bbls / day | 71.0% | 29.0% |
| > 50,000 bbls / day | 80.0% | 20.0% |
| Exploration Blocks 1a, 2a and 4 | | |
| Operating Costs | Recovered in year incurred | |
| Capital Costs | Recovered over four years | |
| Cost Oil Maximum | 45% | |
| Excess Cost Oil | RSS 100% | |
| Profit Oil | 55% | |
| Profit Oil Sharing | RSS | Contractor |
| < 25,000 bbls / day | 60% | 40% |
| > 25,000 bbls / day; < 50,000 bbls / day | 70% | 30% |
| > 50,000 bbls / day | 80% | 20% |

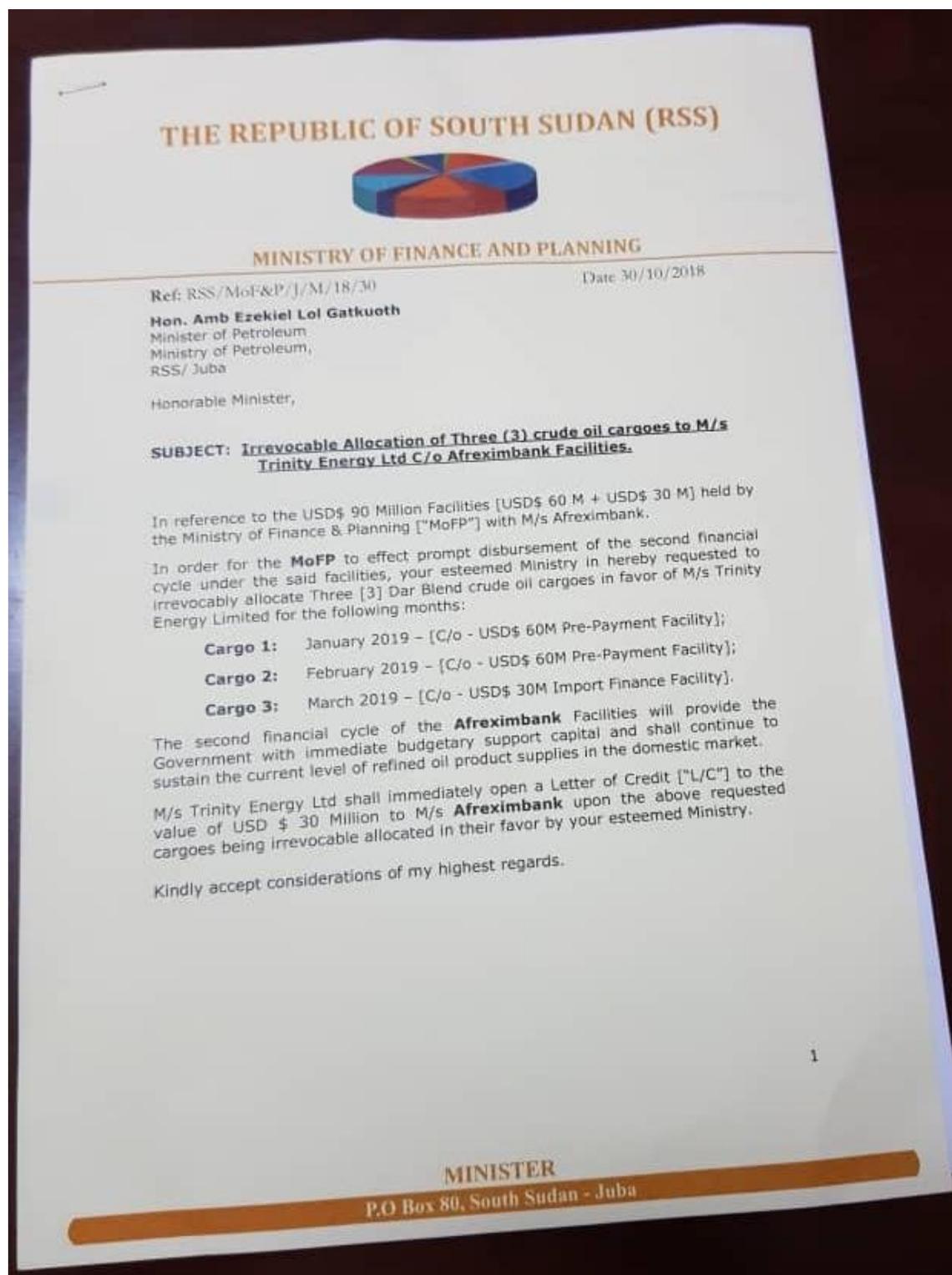
| SUDD Petroleum Operating Company Limited (SPOC) | | |
|--|----------------------------|------------|
| Block 5A | | |
| Operating Expenses | Recovered in year incurred | |
| Exploration Expenses | 20% per financial year | |
| Development Expenses | 20% per financial year | |
| Cost Oil Maximum | 40% | |
| Excess Cost Oil | Shared as per Profit Oil | |
| Profit Oil | 60% | |
| Profit Oil Sharing | RSS | Contractor |
| < 25,000 bbls / day | 71.5% | 28.5% |
| > 25,000 bbls / day; < 50,000 bbls / day | 72.5% | 27.5% |
| > 50,000 bbls / day; < 100,000 bbls/day | 76.25% | 23.75% |
| > 100,000 bbls / day | 81.25% | 18.75% |

| Dar Petroleum Operating Company (DPOC) | | |
|---|----------------------------|------------|
| Development Block 3D | | |
| Operating Expenses | Recovered in year incurred | |
| Exploration Expenditures | 25% per financial year | |
| Development Expenditures | 25% per financial year | |
| Cost Oil Maximum | 50% | |
| Excess Cost Oil | Shared as per Profit Oil | |
| Profit Oil | 50% | |
| Profit Oil Sharing | RSS | Contractor |
| < 10,000 bbls / day | 64% | 36% |
| > 10,000 bbls / day; < 15,000 bbls / day | 67% | 33% |
| > 15,000 bbls / day; < 20,000 bbls / day | 77% | 23% |
| > 20,000 bbls / day | 80% | 20% |
| Exploration Blocks 3E | | |
| Operating Expenses | Recovered in year incurred | |
| Exploration Expenditures | 25% per financial year | |
| Development Expenditures | 25% per financial year | |
| Cost Oil Maximum | 45% | |
| Excess Cost Oil | Shared as per Profit Oil | |
| Profit Oil | 55% | |
| Profit Oil Sharing | RSS | Contractor |
| < 25,000 bbls / day | 70% | 30% |
| > 25,000 bbls / day; < 50,000 bbls / day | 73% | 27% |
| > 50,000 bbls / day; < 75,000 bbls / day | 75% | 25% |
| > 75,000 bbls / day | 80% | 20% |
| Exploration Blocks 7E | | |
| Operating Expenses | Recovered in year incurred | |
| Exploration Expenditures | 25% per financial year | |
| Development Expenditures | 25% per financial year | |
| Cost Oil Maximum | 45% | |
| Excess Cost Oil | Shared as per Profit Oil | |
| Profit Oil | 55% | |
| Profit Oil Sharing | RSS | Contractor |
| < 25,000 bbls / day | 70% | 30% |
| > 25,000 bbls / day; < 50,000 bbls / day | 72% | 28% |
| > 50,000 bbls / day; < 75,000 bbls / day | 74% | 26% |
| > 75,000 bbls / day | 80% | 20% |

Source: Ministry of Mining and Petroleum for the Republic of South Sudan, Marketing Reports for 2012/13; 2013/14; and 2014/15

Annex 17

Loan agreement and letter of credit facility with Trinity Energy and the African Export-Import Bank (Afreximbank)



Yours Sincerely,




Hon. Salvatore Garang Mabiordit
Minister,
Ministry of Finance & Planning,
RSS/Juba

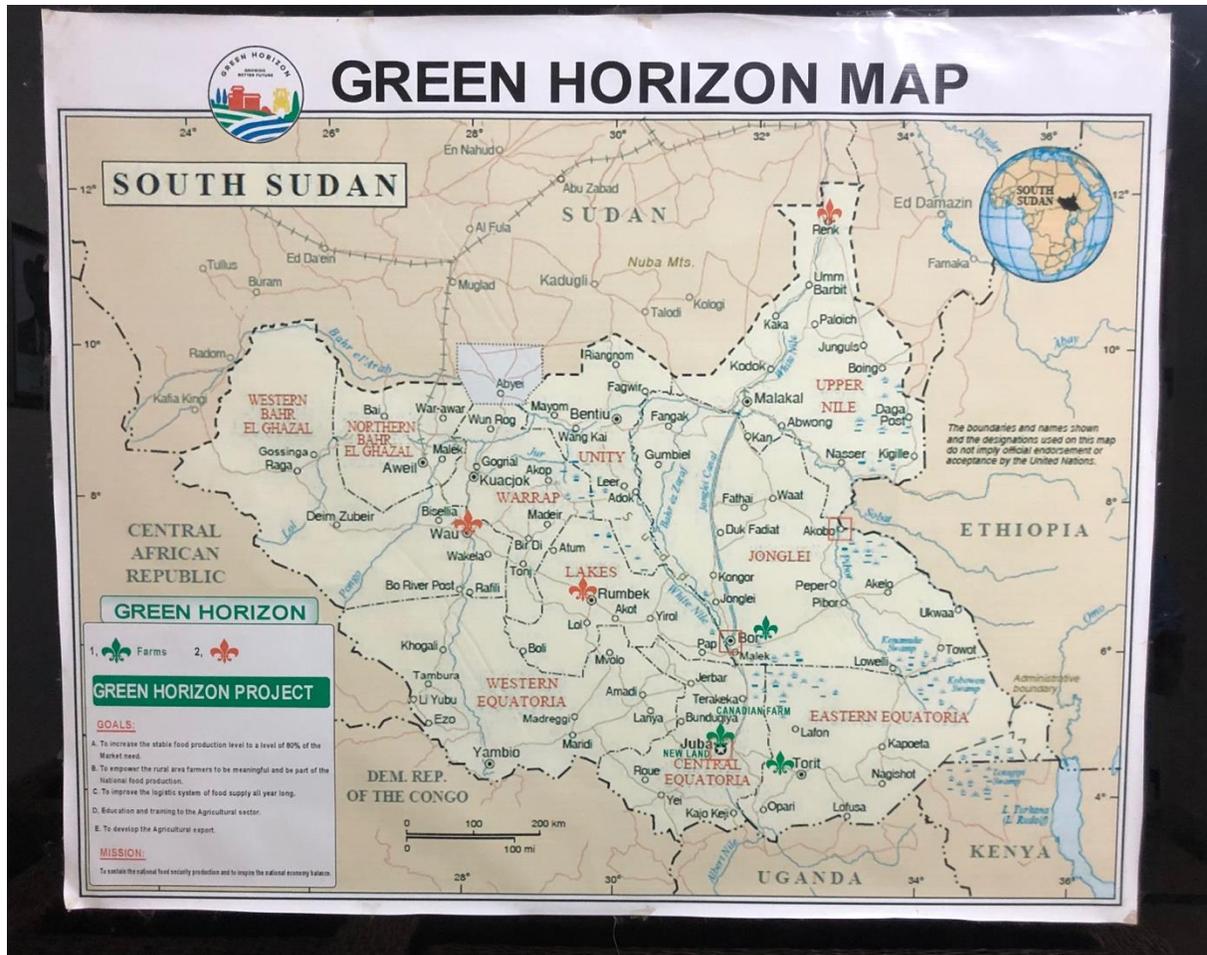
Cc:

- Hon. Goc Makuac Mayol, Deputy Minister, Ministry of Finance & Planning;
- Hon. Biel Jock, 1st Undersecretary, Ministry of Finance & Planning;
- Hon. Mayen Wol Jong, Undersecretary Ministry of Petroleum;
- File

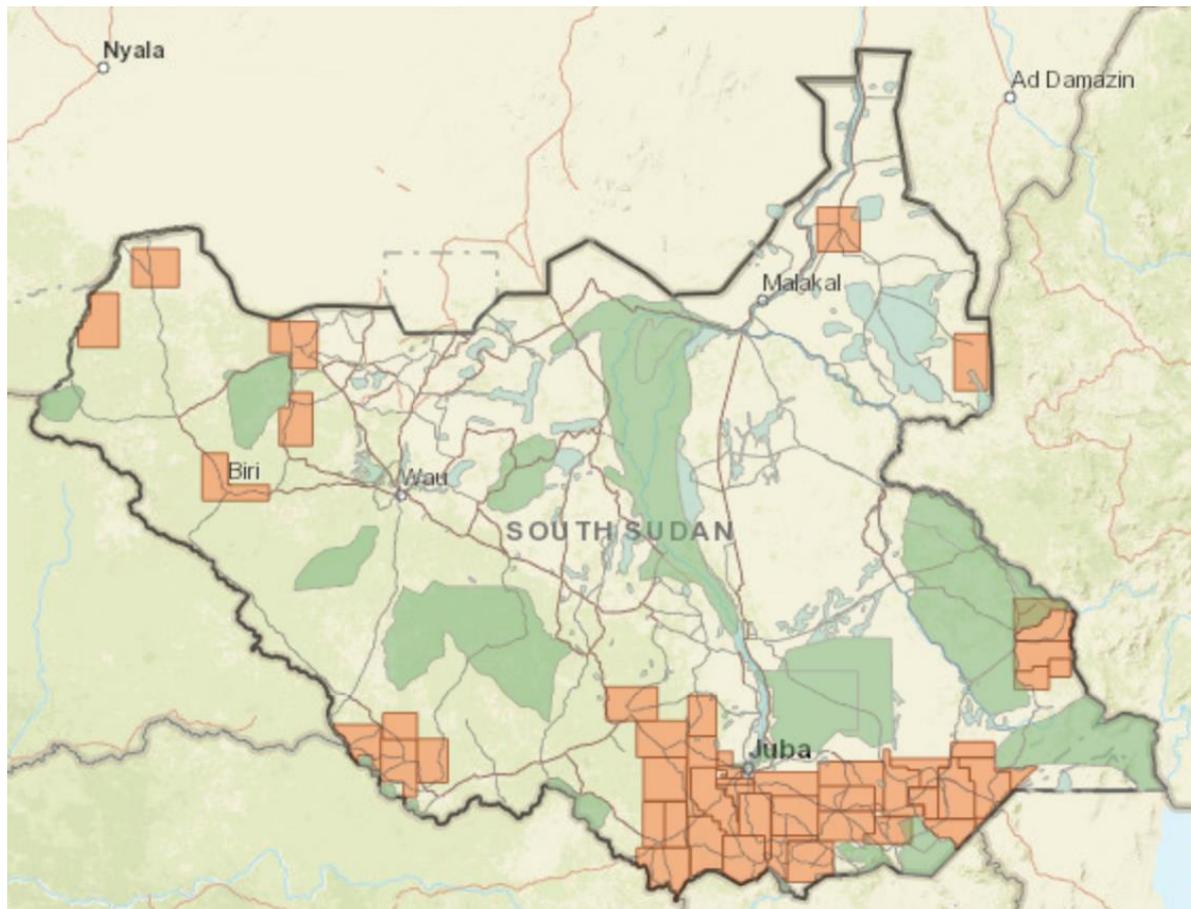
Annex 18
Green Horizon project



Green Horizon project, Billpham, Juba, photos taken by Panel February 2019



Annex 19 Official mining exploration licences for the Republic of South Sudan



Source: Mining Cadastre of the Ministry of Mining of the Republic of South Sudan, recorded March 2019

Annex 20
SSPDF vehicle carrying charcoal sacks



Annex 21

Response and signed affidavit from Israel Ziv

Affidavit

I, the undersigned, Israel Ziv, bearer of I.D. no. 054905377, after been cautioned to state the truth and that failing to do so I will be liable for the penalties prescribed by law, do hereby state in writing as follows:

1. I make this affidavit in the context of my request to be questioned by the Defense Export Controls Agency at the Ministry of Defense ("DECA") on my behalf and on behalf of Global NTM Ltd., Global Law Enforcement and Security Ltd. and Global IZ Group Ltd, all companies owned by me.
2. All of the factual claims made in this affidavit are known to me personally.
3. On December 14, 2018, the OFAC authority of the U.S. Department of the Treasury released an action regarding the addition of myself and companies owned by me to the SDN list, and the imposition of the sanctions entailed thereby (the "Release" and the "Sanctions" respectively).
4. Already at the outset I shall emphasize that prior to the Release, I was neither investigated nor questioned by any authority or function, either in the U.S.A. or in any other country. The Release came to me out of the blue, and from that date forth I have been forced to deal with the serious implications of the said Release, in order to protect my reputation and business.
5. Immediately upon learning of the Release, I asked, **of my own initiative**, that DECA, as the agency in charge of defense control out of Israel, investigate the matter, in order to clear my name.
6. In this affidavit, I shall address the accusations made against me in the Release, and shall argue that there is not a shred of truth to the Release.
7. In addition, I shall be happy to fully cooperate with any action requested by DECA.
8. **The claims against me (that are denied), as stated in the Release**
 In the Release, several actions which I allegedly carried out in South Sudan are attributed to me and to companies under my ownership. Following are the actions ascribed in the Release:
 - a. **The supply of weapons and ammunition to both the Government of South Sudan and the opposition.**
 - b. **The use of an agricultural company in South Sudan as a cover to conceal weapons deals in the astronomical sum of approximately \$150 million.**
 - c. **The planning and organization of attacks by mercenaries on South Sudanese oil fields and infrastructure, in an effort to create a conflict that only I could solve.**
 - d. **Bribery of Government of South Sudan officials.**
9. I shall now address the claims made against me in the Release, one by one.

a. **Contrary to the Release – I never supplied weapons or ammunition in South Sudan – neither to the Government nor to the Opposition and never brokered or facilitated any such transactions**

- (1) I hereby declare that I have never supplied weapons or ammunition in South Sudan, either to the Government or to the opposition, or to any other party, either directly or indirectly, either personally or through the companies which I own.
- (2) I hereby declare also that neither me nor the companies owned by me have brokered or facilitated any such transactions.
- (3) In this context I note that I have approached the Minister of Defense of South Sudan who confirmed, in a letter signed by him, that according to an investigation carried out by his office, no basis has been found for the said accusations against me.

*** The letter of the Minister of Defense is attached hereto as **Annex A**.

- (4) It is worth mentioning, that the Release mentions a transaction of US\$ 150 million!!! This amount cannot be hidden. Obviously, it is not possible to carry out such a transaction without alerting the global banking system or any authority.

b. **Contrary to the Release – my activity and that of the companies owned by me in South Sudan in the agricultural sector is genuine and extensive activity in agriculture only, and is not a “cover” for concealing arms dealing**

- (1) In recent years, I have engaged in civil projects in a range of areas, in which context I have been involved in extensive agricultural projects in South Sudan, **that provide food security to dozens of thousands of residents** in this wretched and conflicted country, in the project known as Green Horizon (the “**Project**”). The Project is genuine and is not a cover for other activity.
- (2) The Project is carried out by me and by companies under my ownership, according to agreements signed between us and the Government of South Sudan.
- (3) The Project is carried out nationwide in South Sudan, over 8 regions (States).
- (4) The size of the Project’s farming areas amounts to dozens of thousands of acres, and is a complete system of sorts for the agricultural sector in South Sudan, from the level of the seed to the sale to end customers.
- (5) During the course of its activity, the Project has become a large food producer in South Sudan, and it supplies food to dozens of thousands of the country’s residents.

- (6) The Project operates, *inter alia*, 4 agricultural farms for the growing of corn and rice, vegetables and fruits.
- (7) In addition to the agricultural farms, the Project holds activity in the Gum Arabic sector, and maintains cooperation with hundreds of small farmers in a few centers around the country.
- (8) For the first time in the history of the said country, use is made in the agricultural sector, as part of the Project, of the most innovative technologies in the industry, including irrigation systems, agricultural crops in buildings, the implementation of special strains that increase soil productivity, etc.
- (9) Amongst other things, the advanced technologies I implement enable the supply of food to the country's residents also during the dry season, which is not at all to be taken for granted in this country.
- (10) Alongside payments to Israeli experts who travel from Israel for the Project, the Project provides a livelihood to thousands of local residents. The Project provides local workers with various training. *Inter alia*, practical agronomic know-how and experience is relayed in the Project by the top agricultural experts from Israel, as well as teaching and training in the operation of tractors and heavy equipment, agronomic training for locals, etc.
- (11) The Project supports, *inter alia*, entire communities in the country, which suffer hunger in arid years and are forced to migrate and appeal to aid organizations to supply their most basic needs.

*** A letter from the Minister of Agriculture of South Sudan, addressed to the Ambassador of Israel in South Sudan, in support of the aforesaid, is attached hereto as **Annex B**.
- (12) In his letter, the Minister of Agriculture points out the importance of the Project to the economy and people of South Sudan, and the severe consequences of termination of the Project.

*** A letter from our attorney in South Sudan, describing the business, legal and social aspects of the Project is attached hereto as **Annex C**.
- (13) All the proceeds from the Project were transferred to bank accounts in Israel and were duly reported to Israeli tax authorities.

c. Contrary to the Release, I never planned attacks on oil fields or infrastructure sites, either by mercenaries or otherwise

- (1) The Release ascribes to me and to companies under my ownership the planning of "attacks on South Sudanese oil fields and infrastructure", supposedly in an effort to create a situation that only we could solve.
- (2) I have never initiated and/or planned and/or been in any way involved in the planning and/or execution of any attack in South Sudan, and specifically any attack on oil fields of infrastructure in the country.

d. **Contrary to the Release, I never bribed any Government of South Sudan official**

- (1) In the Release, I and companies under my ownership are ascribed serious offenses of bribery, and it is claimed that I bribed Government of South Sudan officials.
- (2) **There is not a shred of truth to this claims, and I was not involved in any offense of bribery.**
- (3) It is for good reason that the U.S. Department of the Treasury does not state details about government officials who had supposedly been bribed by me, and had there been any, clearly their name too would have been listed in the Release and Sanctions would have been imposed on them too.

10. **I have no acquaintance or relationship with the other persons named in the Release**

- 10.1. The Release names two other persons – Mr. Gregory Vasili (“**Mr. Vasili**”) and Mr. Obac William Olawo (“**Mr. Olawo**”).
- 10.2. I have no relationship or connection with Mr. Vasili or Mr. Olawo, and I do not know why I am mentioned alongside them.

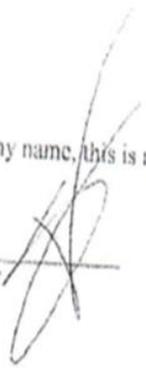
11. **Conclusion**

- 11.1. As specified in this affidavit, I declare that I do not have and never have had any connection to arms dealing and the other accusations made against me by the U.S. Department of the Treasury.
- 11.2. Anything set forth above about myself applies also to the companies owned by me.
- 11.3. Unfortunately, I find myself in a Kafkaesque situation in which I cannot respond to concrete and specific claims or evidence, which were never presented to me, and against which I have never been afforded the opportunity to defend myself.
- 11.4. The danger that the Project may be canceled, led the President of South Sudan, Mr. Salva Kiir Mayardit, to write the Prime Minister of Israel, Mr. Benjamin Netanyahu, and ask for his help to sustain the Project.

*** A copy of the President’s letter is attached hereto as **Annex D**.
- 11.5. I therefore repeat my request that a comprehensive and thorough investigation be carried out by DECA, in which I am certain that it will soon transpire to you that there is not a shred of truth to the general claims vaguely asserted by the U.S. Ministry of the Treasury.

This is my name, this is my signature and the content of my affidavit is the truth.

Israel Ziv



Certification

I hereby certify that on 10.3.19 appeared before me, Adv. Moshe Kahn, Mr. Israel Ziv who is known to me personally, and after I cautioned him to state the truth, and that if he fails to do so he would be liable for the penalties prescribed by law, he confirmed the veracity of his statement and signed it at my presence.


Moshe Kahn, Adv.

מוֹשֶׁה קַהַן, עוֹדֵד-דִּין
MOSE KAHN, ADV.